

Maître d'Ouvrage



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Route du Lac 73 470 Novalaise
Tel. 04.79.28.78.64 – Fax. 04.79.28.98.21

Nature de l'étude

CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU LAC D'AIGUEBELETTE

Bilan et perspectives

MODULE 2

Bilan technico-financier

Date

24/09/2007

Chargé d'affaires

J. ROSSELET

Désignation de la pièce

C73-901EU061-M2-b

Prestataire

PROFILS ETUDES

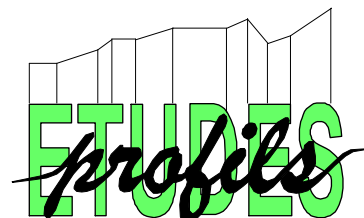
DEVELOPPEMENT

517 avenue de la Boisse

73000 CHAMBERY

Tél. 04 79 68 31 11 - fax 04 79 68 32 48

Email : ped@profilsetudes.fr - Site : www.profilsetudes.fr



SOMMAIRE

1. Objectifs	3
1.1. Le bilan technique et financier	3
1.2. Un référentiel pour l'analyse et la synthèse du contrat	3
2. Méthodologie.....	5
2.1. Les fiches « Action »	5
2.2. Tableaux de synthèse par sous volet	5
2.3. Synthèse générale	6
2.4. Remarques et limites de l'étude	6
3. Rappel des engagements du contrat.....	8
3.1. Les objectifs du contrat de lac	8
3.1.1. Amélioration de la qualité de l'eau	8
3.1.2. Valorisation du milieu naturel	8
3.2. Volet A : Assainissement et lutte contre la pollution	9
3.2.1. Le contenu	9
3.2.2. Les acteurs	9
3.3. Volet B : Restauration et mise en valeur des milieux	10
3.3.1. Le contenu	10
3.3.2. Les acteurs	10
3.4. Volet C : Suivi des actions - Sensibilisation	10
3.4.1. Le contenu	10
3.4.2. Les acteurs	11
3.5. Synthèse technique et financière du contenu	11
3.5.1. La répartition des actions du contrat par volet	11
3.6. Les engagements des partenaires financiers	12
3.6.1. Engagement de l'état	12
3.6.2. Engagement de la région Rhône-Alpes	12
3.6.3. Engagement du département de la Savoie	12
3.6.4. Engagement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	13
3.6.5. Engagement d'EDF	14
3.6.6. Engagement de l'AREA	14
3.6.7. Engagement du SMALA puis de la CCLA	14
3.6.8. Synthèse des engagements financiers prévus au démarrage du contrat	15
4. Bilan technique et financier	18
4.1. Bilan du volet A	18
4.1.1. Avancement des actions	18
4.1.2. A1 : Améliorer l'assainissement domestique	19
4.1.3. A2 : Lutter contre les pollutions autoroutières	28
4.1.4. A3 : Maîtriser les pollutions d'origine agricole	29
4.1.5. A4 : Protéger la ressource en eau potable	31
4.1.6. A5 : Pollutions accidentelles	32
4.1.7. Bilan sur l'ensemble des actions du volet A	32
4.2. Bilan du volet B	35
4.2.1. Avancement des actions	35
4.2.2. B1 : Restaurer les cours d'eau	36
4.2.3. B2 : Résoudre le problème des déchets	37
4.2.4. B3 : Protéger le milieu aquatique	38

4.2.5. B4 : Protéger et gérer le milieu	38
4.2.6. Bilan technique et financier	40
4.3. Bilan du volet C	44
4.3.1. Avancement des actions	44
4.3.2. C1 : Assurer le suivi de certaines actions du milieu	44
4.3.3. C2 : Pérenniser les travaux de restauration des cours d'eau	46
4.3.4. C3 : Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu	47
4.3.5. C4 : Améliorer la qualité des hébergements	48
4.3.6. Bilan technique et financier	48
4.4. Bilan technique et financier général du contrat	52
5. Synthèse	56
6. Liste des annexes	58

1. OBJECTIFS

L'objectif du module 2 est double :

- Etablir le bilan technique et financier des actions menées dans le cadre du contrat de lac
- Etablir le référentiel permettant d'évaluer les actions dans le cadre du Module 4 (Analyse et Synthèse)

Il s'agit d'établir un état des lieux des actions réalisées ou non, sans, pour l'instant, juger de leur pertinence ou de leur efficacité. Sur la base de cette référence, le bilan financier du contrat pourra être présenté.

1.1. LE BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

Le bilan technique consiste à recenser :

- L'ensemble des opérations prévues au contrat
- L'ensemble des opérations réalisées au titre du contrat
- L'ensemble des opérations non réalisées
- L'ensemble des opérations réalisées non prévues dans le contrat

A chaque opération seront associés :

- Les objectifs initiaux
- Les résultats
- Les observations éventuelles (révision d'objectifs, raison des non réalisations,...)
- Les montants prévus au contrat lac et effectifs
- Les subventions prévues au contrat lac et effectives

Le travail préalable de recensement et d'évaluation des actions est détaillé sous forme de « Fiches Action » présentées en partie 2.1. Ce travail sert de base au bilan technique et financier qui est exposé volet par volet et type d'opération par type d'opération.

Les éléments quantitatifs (Indicateurs de réalisation, montants, financements,...) des fiches action sont repris dans des tableaux récapitulatifs par volet et sous-volet, permettant d'avoir une vision d'ensemble des réalisations.

Le bilan technique et financier est d'autre part présenté sous forme de statistiques, illustrant par thématique le niveau de réalisation du programme d'actions.

1.2. UN REFERENTIEL POUR L'ANALYSE ET LA SYNTHÈSE DU CONTRAT

Le bilan général du contrat sera réalisé dans le cadre du module 4 de la présente étude. Il s'appuiera sur une analyse globale de l'ensemble des données et informations issues des 3 premiers modules et s'articulera autour d'une évaluation des critères suivants :

- La pertinence qui permet de juger de l'adéquation entre les objectifs du projet et les besoins, enjeux et problèmes auxquels il a répondu
- La cohérence qui permet d'apprécier si les moyens mobilisés répondaient aux objectifs fixés
- L'efficacité qui évalue les résultats du projet par rapport aux objectifs initiaux

- L'efficience qui mesure le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus
- La durabilité qui s'attache à déterminer si les résultats de l'action sont pérennes

Ce module 2 constitue donc l'un des référentiels nécessaire l'évaluation finale de la procédure. A cet effet, nous nous attacherons à décrire le plus précisément possible action par action les points suivants :

- Les objectifs du projet, notamment vis-à-vis du milieu naturel
- Les moyens mis en œuvre : montants des travaux estimés dans le contrat lac, montants réels, hauteur des financements prévue dans le contrat, hauteur des financements réelle
- La réalisation de l'action, et notamment les écarts entre les objectifs et la mise en œuvre
- Les effets de l'action sur le milieu naturel et humain

Il ne s'agit donc pas d'engager à ce stade une analyse générale, mais d'évaluer de manière factuelle le niveau de réalisation technique et financier du programme d'actions.

2. METHODOLOGIE

Pour pouvoir évaluer le niveau de réalisation du programme d'actions inscrit au contrat, le bilan technique et financier s'appuiera en premier lieu sur une description récapitulative, par volet et par objectif, de chaque action ou groupe d'actions du même type, qu'elles soient :

- Prévu et/ou mené dans le cadre du contrat
- Mené pendant la période du contrat au titre d'une autre procédure structurante

2.1. LES FICHES « ACTION »

Cette première description-évaluation s'appuiera sur le renseignement de fiches individuelles par groupe d'action. Ces fiches sont présentées en annexe et rappellent :

- **Le volet.** Par exemple : Volet A : Assainissement et lutte contre la pollution
- **L'objectif.** Par exemple : Objectif A1 : Améliorer l'assainissement domestique
- **Le sous-objectif.** Par exemple : A12 : Extension du réseau
- **Une description** de l'action telle qu'elle était prévu au contrat lac
- **Le Maître d'ouvrage**
- **Les objectifs initiaux** ou les objectifs redéfinis en cours de contrat, le plus précisément possible
- **L'indicateur d'avancement** de l'action : Réalisé / En cours / Partiel / Non réalisé
- **La date** éventuelle de réalisation
- **Les observations** éventuelles. Celles-ci peuvent concerner les écarts entre le contenu initial et le contenu réel, les raisons de non réalisation, des compléments d'informations divers
- **Le montant et le financement prévus** dans le cadre du contrat
- **Le montant et le financement réels**

Cet important travail de recensement technique a été mené avec l'aide des différents maîtres d'ouvrage, plus particulièrement la CCLA (structure qui a été le principal maître d'ouvrage des opérations du contrat).

Les fiches actions sont numérotées, permettant un accès plus rapide à l'information.

2.2. TABLEAUX DE SYNTHESE PAR SOUS VOLET

Dans le présent rapport, le bilan technique est présenté et commenté synthétiquement par volet et par objectif. L'objectif est de fournir une vision globale :

- De l'avancement des actions du volet : taux globaux de réalisation, nombre et pourcentages d'actions réalisées, en cours, non réalisées, abandonnées, rajoutées au contrat...
- De leur financement : moyens financiers engagés par le maître d'ouvrage, engagements des partenaires, état d'avancement en coût de projet
- Des montants réels comparés aux montants prévus
- Cartographie de certaines actions

2.3. SYNTHESE GENERALE

La synthèse du bilan technique et financier présente :

- Le récapitulatif des actions réalisées depuis 1998 en nombre et en investissements, y compris les actions rajoutées au contrat
- Le bilan global par volet en nombre d'actions
- Le bilan global par volet en coût de projet
- Le bilan global du contrat en nombre d'actions et en investissement

2.4. REMARQUES ET LIMITES DE L'ETUDE

La réalisation de ce bilan nous amène à faire quelques remarques et à apporter un certain nombre de précisions nécessaires à une bonne lecture du document.

1. L'absence « d'indicateurs de réalisation » au démarrage du contrat pénalise l'élaboration du bilan technique des actions.
2. Le manque de définition des actions rend parfois délicat l'évaluation du niveau de réalisation. Comme dans beaucoup de contrats de première génération, une action regroupe le plus souvent plusieurs opérations parfois définies de manière très imprécise. Pour un certain nombre de ces actions, il est donc délicat de caractériser l'atteinte ou non de l'objectif en terme de réalisation.
3. L'un des indicateurs retenu pour le bilan technique se présente sous la forme d'un dénombrement des actions réalisées, en cours ou partiellement réalisée, ou non réalisées et d'une comparaison avec le nombre d'actions inscrites au contrat. Cet indicateur n'est pas pondéré par l'importance relative des actions prises en compte, et doit donc être manié avec une certaine précaution.
4. Au niveau des maîtres d'ouvrage, il est rappelé que le SIALA qui était maître d'ouvrage sur les volets A et B dans le dossier de contrat lac, n'existait plus au démarrage de la procédure, ces compétences ayant été reprises par la CCLA lors de sa création en 1998. Le SIALA n'apparaît donc pas dans ce bilan, les actions dont il avait la charge étant portées par la CCLA.
5. Vis-à-vis du bilan financier, là aussi le manque de définition de certaines actions a introduit de fait une imprécision dans le chiffrage initial des opérations. Les dépassements souvent constatés entre les montant effectifs et les montant prévus traduisent bien souvent une sous-estimation du chiffrage de départ et peuvent par ailleurs résulter de l'augmentation des prix entre la phase d'élaboration du contrat et le lancement des opérations.
6. En dehors du chapitre 3 destiné à rappeler les engagements au démarrage de la procédure, et notamment les engagements financiers des partenaires du contrat, le bilan financier exposé dans le présent module ne prend en compte que les opérations spécifiquement financées dans le cadre du contrat. A cet effet, les calculs sont donc réalisés sur la base des montants de dépenses et de recettes prévisionnelles et effectives (voire programmées) des actions spécifiques au contrat. Les opérations considérées comme financées hors contrat ne sont pas prises en compte dans ces calculs.

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des actions du contrat et précise leur prise en compte ou non dans le bilan financier.

Tableau 2-a : Liste des actions du contrat intégrée dans le bilan financier

VOLET A	Actions	Prise en compte pour la réalisation du bilan financier	Commentaire
Objectif A1 Améliorer l'assainissement domestique	A11 - Réhabilitation du réseau suite diagnostic initial et investigations	Oui	
	A12 - Extensions des réseaux	Oui	
	A13 - Etablissement d'un plan complet et détaillé des réseaux sur informatique	Oui	
	A14 - Politique assainissement individuel	Non	Financement du SPANC dans le cadre des contrats emplois jeunes (Etat et Agence de l'Eau)
	A15 - Prise en compte de l'étude Alp'Géorisques	Sans objet	
	A16 - Autre mesures (Contrôle PR privés)	Sans objet	
Objectif A2 Pollution autoroutière	A21- Poursuite de l'effort de contrôle et d'entretien des installations existantes	Non	Financement AREA
	A22 - Etude du rendement épuratoire du bassin décanteur du Neyret	Non	Financement AREA
	A23 - Amélioration du réseau du tube nord	Non	Financement AREA
Objectif A3 Maîtriser les pollutions d'origine agricole	A31 - Mise en place programme "Fumiers - Lisiers"	Non	Financement dans le cadre du Contrat Guiers
Objectif A4 Protection ressource Eau Potable	A41 - Plan de secours	Oui	
	A42 - Protection des captages d'eau potable	Non	Financement hors contrat
Objectif A5 Pollution accidentelle	A51 - Actions préventives du risque de pollution accidentelle	Sans objet	
	A52 - Mise en place d'un plan d'alerte en cas de pollutions accidentelle	Sans objet	
VOLET B			
Objectif B1 Restaurer les cours d'eau	B11 - Restauration des cours d'eau	Oui	
	B12 - Etude ruisseau du Janjoux	Oui	
Objectif B2 Résoudre le problème des déchets	B21 - Décharge	Non	Financement hors contrat lac
	B22 - Déchetterie	Non	Financement hors contrat lac - Opération réalisée avant la signature du contrat
Objectif B3 Protéger le milieu aquatique	B31 - Mise aux normes des pompes estivaux	Sans objet	
	B32 - Renouvellement titre concession chute d'eau de La Bridoire	Sans objet	
Objectif B4 Protéger et gérer le milieu naturel	B41 - Délimitation du lac et réserve foncière	Oui	
	B42 - Gestion du bord du lac et de l'APPB	Oui	Une partie des crédits Régions dans le cadre du contrat, une autre partie des aides Région sur des lignes différentes du contrat. La distinction entre les deux types d'aides n'a pas été faite.
	B43 - Gestion des amarrages	Oui	
	B44 - Gestion de l'espace agricole	Sans objet	Pas de financement spécifique au contrat
VOLET C			
Objectif C1 Assurer le suivi de certaines actions et du milieu	C11 - Technicien de lac	Oui	
	C12 - Suivi piscicole et gestion des peuplements	Oui	
	C13 - Suivi scientifique et évaluation du contrat lac	Oui	Les montants des études spécifiques engagées en 2006 dans le cadre de l'étude bilan ne sont pas pris en compte dans le décompte financier
	C14 - Suivi de la qualité des affluents	Oui	
	C15 - Campagnes de mesures dédiments lacs et eau du lac	Oui	
	C16 - Poursuite du suivi allégé du lac	Non	En place depuis 1988 - Financement hors contrat lac
	C17 - Rapport technique suivi réseau d'assainissement collectif	Sans objet	
Objectif C2 Entretien des cours d'eau	C21 - Programme régulier d'entretien des cours d'eau	Oui	
Objectif C3 Sensibilisation au milieu et découverte par le public	C31 - Maison du lac	Oui	
	C32 - Communication et outils pédagogiques des milieux naturels	Oui	
	C33 - Découverte nature par la randonnée	Oui	
	C34 - Signalisation - Signalétique	Sans objet	Pas de financement spécifique au contrat
Objectif C4 Améliorer la qualité des hébergements	C41 - Amélioration de la qualité des hébergements	Sans objet	Pas de financement spécifique au contrat

Dans le cadre du bilan financier, les actions A14, B21 et B22, qui ont fait l'objet d'un chiffrage prévisionnel dans le cadre du dossier de contrat mais qui ont été financées hors contrat lac, ne seront donc pas prises en compte.

Pour l'ensemble des raisons exposées ci-dessus, nous invitons vivement le lecteur à bien prendre connaissance des fiches actions qui décrivent et synthétisent au mieux le bilan technique et financier actions par actions.

3. RAPPEL DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT

En préalable nous rappellerons que le contrat de bassin versant du lac d'Aiguebelette a été signé le 23 janvier 1998 pour une durée de 6 ans, soit une échéance initialement prévue au 23 janvier 2004.

Dans les faits le lancement du contrat n'a été effectif qu'en janvier 1999. Compte tenu de ce retard, les échéances « officielles » ont été repoussées à janvier 2005.

3.1. LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE LAC

L'objectif premier du contrat de bassin versant du lac d'Aiguebelette est l'amélioration de la qualité de l'eau. L'objectif d'accompagnement est la valorisation du milieu naturel, complément indispensable à cette amélioration. Ces deux objectifs doivent aboutir :

- à une gestion intégrée de l'eau, prenant en compte tous ses usages, en vue d'assurer au mieux leur satisfaction
- à une préservation et à une amélioration du fonctionnement général du site (physique, biologique voire économique,...)

3.1.1. Amélioration de la qualité de l'eau

L'amélioration de la qualité de l'eau passe par :

- Une amélioration de la qualité des affluents et du Thiers
- Une diminution significative des apports en phosphore au lac (une diminution de 30 % de ces apports doit être recherchée)

L'atteinte de cet objectif doit permettre de garantir la pérennité de la qualité des eaux du lac, en vue de satisfaire l'ensemble des usages :

- Alimentation en eau potable
- Baignade
- Vie aquatique,...

En particulier, la protection de la ressource en eau potable du lac passe par la lutte contre les pollutions domestiques, agricoles et routières. Le programme d'assainissement domestique prévu au contrat est l'élément clé pour atteindre cet objectif d'amélioration de la qualité des eaux. Le programme de lutte contre les pollutions agricoles, associé au contrat de rivière du Guiers, permet de conforter l'atteinte de cet objectif.

3.1.2. Valorisation du milieu naturel

La restauration, l'entretien, la protection et la gestion du milieu naturel constituent l'accompagnement indispensable à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les actions concourant à atteindre cet objectif sont notamment :

- Les actions sur les ruisseaux et sur leurs berges,
- la résorption des décharges sauvages
- la gestion des roselières protégées par Arrêté de Biotope
- la gestion des amarrages devant permettre la protection effective des roselières

- la gestion de l'espace par l'agriculture

La poursuite de ces deux grands objectifs s'accompagne :

- d'un suivi des actions du contrat
- d'un effort de sensibilisation du public au milieu naturel
- d'un effort de communication sur les actions engagées

3.2. VOLET A : ASSAINISSEMENT ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION

3.2.1. Le contenu

Plusieurs thématiques sont concernées :

- Les collectivités
- L'autoroute
- L'agriculture

Le programme envisagé a pour objectif la préservation de la qualité des eaux du lac d'Aiguebelette face aux divers risques de pollution. L'amélioration de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel (assainissement domestique) et la limitation des pollutions chroniques ou accidentelles (agriculture, autoroute) sont les clés de ce volet.

Le volet A du contrat de lac d'Aiguebelette constitue environ les 2/3 du contrat, autant en nombre d'actions qu'en coût-projet.

- **Objectif A1 : Améliorer l'assainissement domestique.** Il s'agit d'intervenir sur le réseau existant, de l'améliorer, l'étendre, mais aussi de promouvoir une politique d'assainissement individuel
- **Objectif A2 : Lutte contre les pollutions autoroutières** - limiter les risques de pollutions liés au trafic autoroutier
- **Objectif A3 : Maîtriser les pollutions d'origine agricole** - Réduire les apports polluants au lac d'origine agricole, en particulier l'apport de phosphates (facteur d'eutrophisation) et limiter le risque de contamination bactériologique lors d'épisodes pluvieux
- **Objectif A4 : Protéger la ressource en eau Potable** - Préserver la qualité de la ressource.
- **Objectif A5 : Pollutions accidentelles : prévenir et agir** - Prévenir le risque et optimiser les capacités et moyens d'intervention en cas de pollution accidentelle

	Nombre d'actions initialement prévu	Montant prévisionnel des actions
Volet A	68	4 856 264 €

3.2.2. Les acteurs

Les acteurs identifiés dans le cadre du volet A sont présentés dans le rapport de Module 1 (§ 3.3).

3.3. VOLET B : RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX

3.3.1. Le contenu

Des études et réflexions menées au préalable de la signature du contrat, deux objectifs sont ressortis :

- Il faut **restaurer** les milieux aquatiques et naturels et les entretenir (actions curatives)
- Il faut **protéger** et gérer ces milieux (actions préventives)

Il s'agit donc principalement dans ce volet, de protéger les bords de lac, le milieu aquatique et notamment les roselières qui constituent un milieu particulièrement fragile faisant l'objet d'un arrêté de biotope, et plus généralement de valoriser les espaces naturels qui subissent aussi les effets de la déprise agricole.

- **B1 : Restaurer les cours d'eau.** Intervenir sur plusieurs affluents du lac.
- **B2 : Résoudre le problème des déchets.** Les décharges existantes doivent être réhabilitées et la gestion des déchets améliorée.
- **B3 : Protéger le milieu aquatique.** Il s'agit de la lutte contre les prélèvements préjudiciables au milieu naturel et la gestion des niveaux du lac
- **B4 : Protéger et gérer le milieu naturel.** Il s'agit de gérer le milieu naturel, et notamment les roselières du lac, protégées par un Arrêté de Protection de biotope.

	Nombre d'actions initialement prévu	Montant prévisionnel des actions
Volet B	16	1 042 751 €

3.3.2. Les acteurs

Les acteurs identifiés dans le cadre du volet B sont présentés dans le rapport de Module 1 (§ 3.3).

3.4. VOLET C : SUIVI DES ACTIONS - SENSIBILISATION

3.4.1. Le contenu

Dans le prolongement de la mise en œuvre des actions des volets A et B, le contrat prévoit un suivi des actions et du milieu.

Par ailleurs, une sensibilisation du public au milieu et des actions favorisant la découverte de celui-ci sont prévues, en complément des actions mises en œuvre dans le cadre des deux volets précédents.

- **C1 : Assurer le suivi de certaines actions et du milieu**
- **C2 : Pérenniser les travaux de restauration réalisés sur les cours d'eau**
- **C3 : Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu par le public**
- **C4 : Améliorer la qualité des hébergements**

	Nombre d'actions initialement prévu	Montant prévisionnel des actions
Volet C	18	1 253 131 €

3.4.2. Les acteurs

Les acteurs identifiés dans le cadre du volet C sont présentés dans le rapport de Module 1 (§ 3.3).

3.5. SYNTHESE TECHNIQUE ET FINANCIERE DU CONTENU

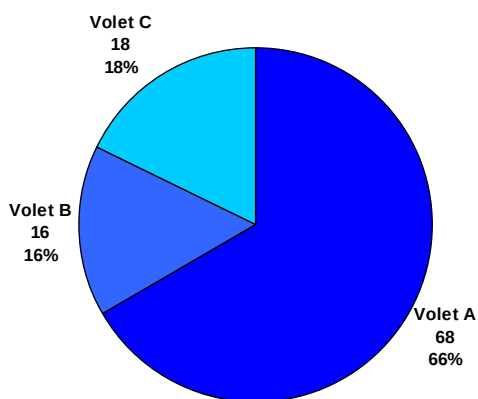
3.5.1. La répartition des actions du contrat par volet

Les actions prévues au contrat sont réparties en trois volets complémentaires :

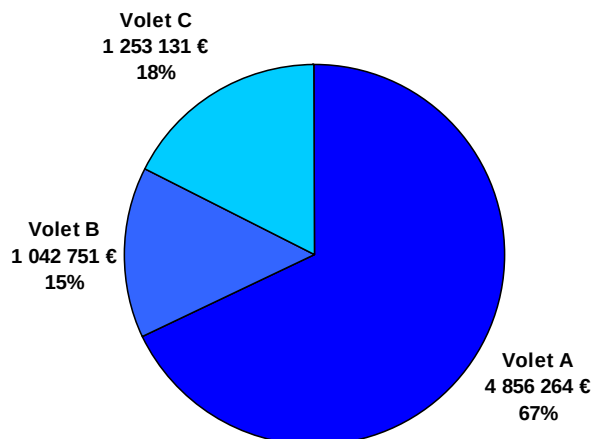
- **Volet A** : Assainissement et lutte contre la pollution
- **Volet B** : Restauration et mise en valeur des milieux naturels
- **Volet C** : Gestion du milieu, sensibilisation et communication sur le milieu

Plus d'une centaine d'actions constituent le contrat, pour un montant global initialement estimé à 7,15 M€, répartis ainsi :

Répartition du nombre d'actions du contrat par volet



Répartition des coûts-projet des actions du contrat



La répartition entre le nombre d'actions et les coûts estimés au stade du démarrage du contrat est sensiblement identique. Le volet A représente le volet le plus important par son volume d'actions à réaliser et son coût, ce qui est caractéristique des contrats de bassin versant de première génération comme le contrat lac d'Aiguebelette. Le volet B et le volet C sont sensiblement identiques en nombre d'actions et en coût. Leur coût projet représente à eux deux un peu plus de la moitié du coût projet du seul volet A.

3.6. LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES FINANCIERS

3.6.1. Engagement de l'état

L'Etat, Ministère de l'environnement et du développement durable, au titre des contrats de rivière, s'est engagé sur des subventions d'un montant total de 310 386 € pour les opérations du volet B et C :

- Subventions de 30 à 33 % de montant hors taxes pour la restauration et la mise en valeur de l'environnement des berges des cours d'eau et du lac, l'amélioration paysagère, la sauvegarde des milieux humides et les études (Volet B)
- Subvention de 15 % pour les actions d'information, de communication et de sensibilisation (volet C)

Les engagements pris par l'Etat dans le cadre du contrat restent subordonnés à l'ouverture des moyens financiers suffisants correspondant aux Lois de Finances.

3.6.2. Engagement de la région Rhône-Alpes

Conformément à sa politique de restauration des milieux aquatiques de Rhône-Alpes, la région s'est engagée à apporter son aide technique et financière au contrat de bassin versant du lac d'Aiguebelette, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés.

- **Volet A** : Pour les travaux relevant du volet A, la région intervient au taux de 15 %, dans la limite d'un montant global de 548 817 € (3,6 MF) sur la durée du contrat, soit un montant annuel de subvention de 91 470 € (0,6 MF).
- **Volet B et C** : pour les travaux relevant des volets B et C, la région intervient au taux maximum de 20 % dans la limite d'un montant global de 320 143 € (2,1 MF) sur la durée du contrat, soit un montant annuel de 53 357 € (0,35 MF).

Par ailleurs, au titre de sa politique « déchets », la région Rhône-Alpes participe hors contrat lac, au financement de l'action B2 (Résoudre le problème des déchets) au taux de 20 % pour l'étude de réhabilitation des décharges, au taux de 15 % pour la création de la déchetterie.

Enfin, au titre de sa politique de soutien de l'emploi dans le domaine de l'environnement, la Région soutient les actions favorisant la pérennité des travaux engagés dans le cadre du contrat lac et permettant la création d'emploi durable, ceci dans le cadre d'un contrat emploi environnement, à un taux maximum de 50 % et dans la limite d'un montant global de 190 562 € (1,25 MF) sur 5 ans, soit un montant annuel de subvention plafonné à 38 112 € (0,25 MF).

3.6.3. Engagement du département de la Savoie

3.6.3.1. Volet A : Assainissement et lutte contre la pollution

Le département intervient dans le cadre du contrat en subventionnant prioritairement les opérations d'assainissement des communes prévues à l'échéancier, dans les mêmes conditions que celles qui prévalent pour la mise en œuvre de sa politique départementale.

Les opérations relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome sont subventionnées en fonction de la situation financière de la collectivité maître d'ouvrage, sur la base des taux en vigueur au moment du dépôt du dossier.

En ce qui concerne l'aide à la dépollution des élevages, le Département est susceptible d'apporter des subventions :

- Pour les mises aux normes réglementaires (7,5 % pour les investissements, 25 % pour le matériel)
- Pour l'opération coordonnée « Aiguebelette » (25 % pour les investissements et le matériel)
- Pour les plans d'épandage, la création d'accès aux parcelles et l'assainissement des exploitations (financement des travaux après concertation avec les autres partenaires financiers)

3.6.3.2. Volet B : Restauration et mise en valeur des milieux

Le Département intervient sur les cours d'eau suivant les critères de subvention habituels, définis dans le « *Contrat Départemental pour la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques* » :

- Etudes : subventions de 25 %
- Aménagement : subvention de 30 % pour les opérations subventionnées par l'Agence de l'Eau, subventions de 40 % pour les opérations non subventionnées par l'AE.

Le Département intervient dans le cadre des déchets en subventionnant prioritairement la réhabilitation de la décharge des Bottières et la création de la déchetterie :

- Réhabilitation décharge : subvention modulée, dans la limite d'un plafond de 70 %, après cumul des aides ADEME – Région – Département.
- Déchetterie : subvention modulée, dans la limite d'un plafond de 60 %, après cumul des aides ADEME – Région – Département et d'un montant plafond de 42 686 € pour le cumul des aides ADEME – Département.

3.6.3.3. Volet C : Suivi des actions du contrat, sensibilisation et communication

Le principe d'une participation financière et technique départementale pour l'entretien et la gestion des rivières est acquis suivant des modalités qui sont précisées dans une convention établie entre la CCLA et le département.

Les travaux relevant de l'application de cette convention sont subventionnés au taux maximum de 60 % du montant TTC (aides de l'Agence de l'Eau et du département cumulées).

3.6.3.4. Apports spécifiques du département au titre du contrat

Le département, en accord avec les communes riveraines du lac, s'engage à financer dans le cadre du SMALA un programme d'action d'un montant de 2,1 M€ (13,77 MF), impliquant un autofinancement du SMALA de 1,08 M€ (7,9 MF) dont 0,96 M€ (6,3 MF) de participation départementale.

3.6.4. Engagement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Les aides de l'Agence sont attribuées aux opérations répondant à ses objectifs et objet du contrat selon les règles du programme d'intervention en vigueur à la date de la signature du contrat, ou si elles sont plus favorables au maître d'ouvrage, selon les règles en vigueur à la date de démarrage de l'opération.

Les montants d'aides indiqués au démarrage du contrat sont indicatifs. Ils sont ajustés au vu des projets définitifs.

3.6.4.1. Volet A : Pollution domestique

- **Etudes préalables** : subvention de 60 % pour la réalisation de diagnostics et schémas généraux d'assainissement et 40 % pour l'établissement ou la mise à jour des plans de réseaux
- **Station d'épuration, canalisations de transports, collecteurs intercommunaux, travaux d'élimination des eaux parasites et améliorations localisées** : subvention de 40 % dans le cadre du contrat liant l'Agence et le Conseil Général pour les communes rurales
- **Assainissement autonome** : subvention de 50 % sur les études préalables, subvention de 50 % sur les travaux dans la limite d'un coût plafond par installation

3.6.4.2. Volet B : Restauration et mise en valeur des milieux

L'Agence de l'eau s'engage à apporter, pour la réalisation des actions qui répondent à ses règles d'intervention en matière de restauration et de mise en valeur des cours d'eau, une aide sous forme :

- D'une subvention de 20 à 60 % pour les études complémentaires
- D'une subvention de 35 % pour les travaux réalisés dans le cadre du contrat Département – Agence

3.6.4.3. Volet C : Suivi des actions du contrat, sensibilisation et communication

- Etudes complémentaires et actions de communication : subvention avec un taux d'aide compris entre 0 et 60 %.
- Mise en place d'une structure de gestion et d'entretien du lac : subvention à la hauteur de 40 % environ

3.6.5. Engagement d'EDF

Dans le cadre de l'exploitation de la chute hydroélectrique de la Bridoire, EDF dispose des droits d'eau sur la totalité du lac, sur une tranche de 2,15 mètres. Par ailleurs EDF est propriétaire de la partie ouest du lac et rétrocède sa gestion au SMALA.

Dans ce contexte, EDF est un partenaire naturel et incontournable du contrat de bassin versant du lac d'Aiguebelette.

EDF s'engage à participer à l'action B41 « Délimitation du lac et de constitution d'une réserve foncière ». Après que les limites foncières du lac aient été fixées, EDF prendra en charge le bornage des parcelles ainsi définies, dans le prolongement du dossier de renouvellement du titre de la chute de la Bridoire.

De manière à pouvoir compléter les connaissances concernant le fonctionnement du lac et à assurer le suivi des actions mises en œuvre visant à restaurer le milieu lacustre, EDF est partenaire de l'action C11 relative à la mise en place d'un technicien de lac (prise en charge à hauteur de 50 % au maximum du salaire et charge de cet emploi, pour une durée de 5 ans éventuellement).

3.6.6. Engagement de l'AREA

L'AREA s'est engagée à poursuivre l'effort d'entretien des installations existantes et les améliorer. (Actions A21, A22 et A23)

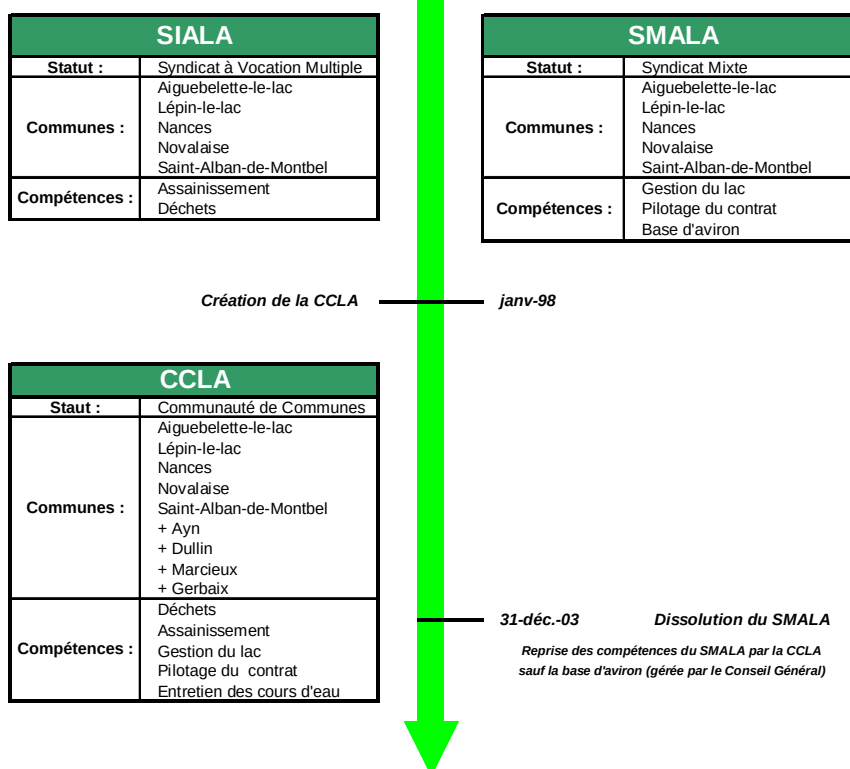
3.6.7. Engagement du SMALA puis de la CCLA

Initialement, le SMALA est maître d'ouvrage général du contrat et de sa mise en œuvre. Il assure :

- la maîtrise d'ouvrage d'un certain nombre d'actions des volets B et C et la coordination des actions du volet A, en liaison avec la CCLA.
- le suivi des actions du contrat, notamment en réunissant le comité de bassin versant au moins une fois par an et met en œuvre la communication sur les actions menées.

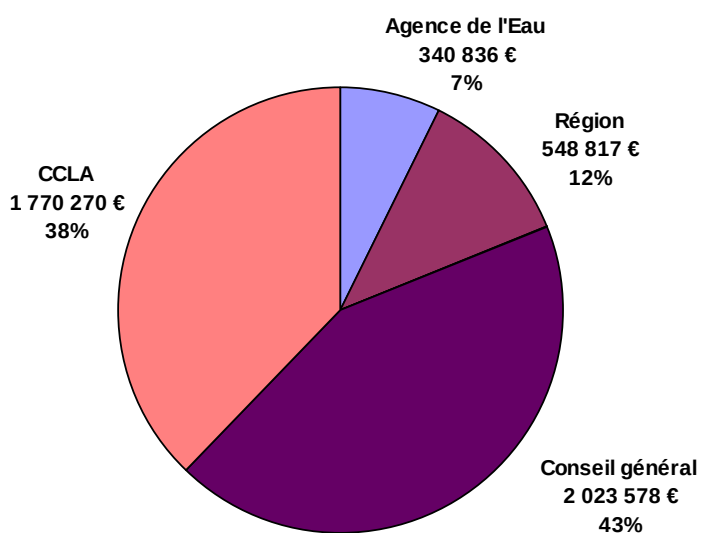
Depuis le 1^{er} janvier 1998, la création de la communauté de communes (CCLA), a entraîné la disparition du SIALA, laquelle a repris les toutes les compétences du SIALA.

En décembre 2004, suite à la dissolution du SMALA, la CCLA reprend les compétences du Syndicat et notamment la maîtrise d'ouvrage du contrat.



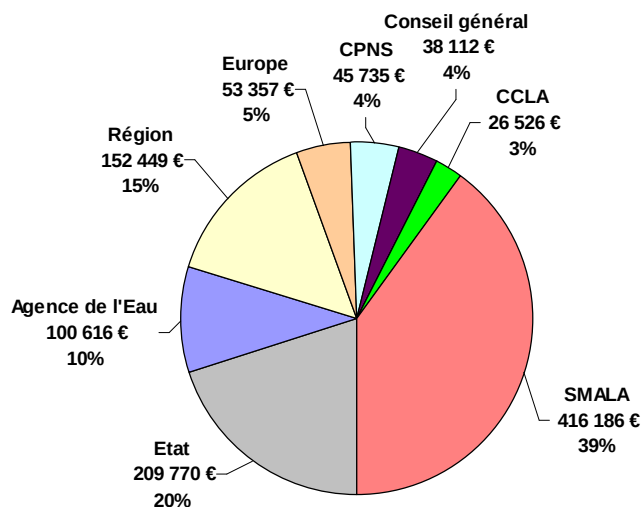
3.6.8. Synthèse des engagements financiers prévus au démarrage du contrat

Financement des actions du volet A (Prévisions initiales)



Au démarrage du contrat, le financement prévisionnel des actions du volet A est majoritairement à la charge du Conseil Général et de la CCLA (à 78 %). Les 22 % des investissements restants sont financés par l'Agence de l'eau à hauteur de 7 % et par la Région à hauteur de 15 %.

Financement des actions du volet B (Prévisions initiales)



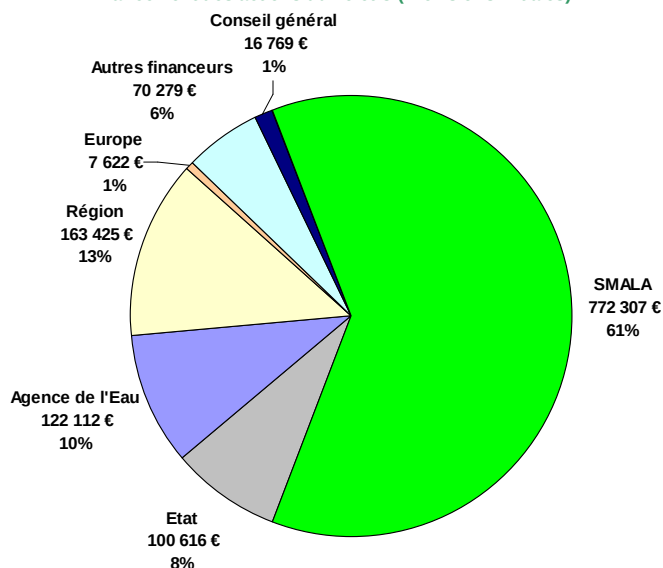
Le financement prévisionnel du volet B fait apparaître le SMALA comme financeur principal avec une participation estimée à 39 % du montant total des actions.

L'Etat et la Région s'engagent à financer les opérations du contrat, respectivement à 20 et 15 % du montant des travaux.

Le financement de l'Agence a été estimé à 10% sur la base des critères de subvention de l'époque. Les aides prévisionnelles du Conseil Général représentent seulement 4%, mais il faut rappeler que le Département est alors partenaire du SMALA à 80%, et qu'il finance donc les actions via le Syndicat.

Le Conservatoire des Espaces Naturels intervient financièrement pour l'action B42 (Gestion des bords du lac)

Financement des actions du volet C (Prévisions initiales)



Comme pour le volet B, le SMALA apparaît comme devant être le principal financeur des actions du volet C avec une participation indirecte du conseil général via son implication dans le Syndicat. Ceci explique qu'il n'était de ce fait pas prévu de financement spécifique du conseil général sur les actions de ce volet.

Sont compris dans les autres financeurs :

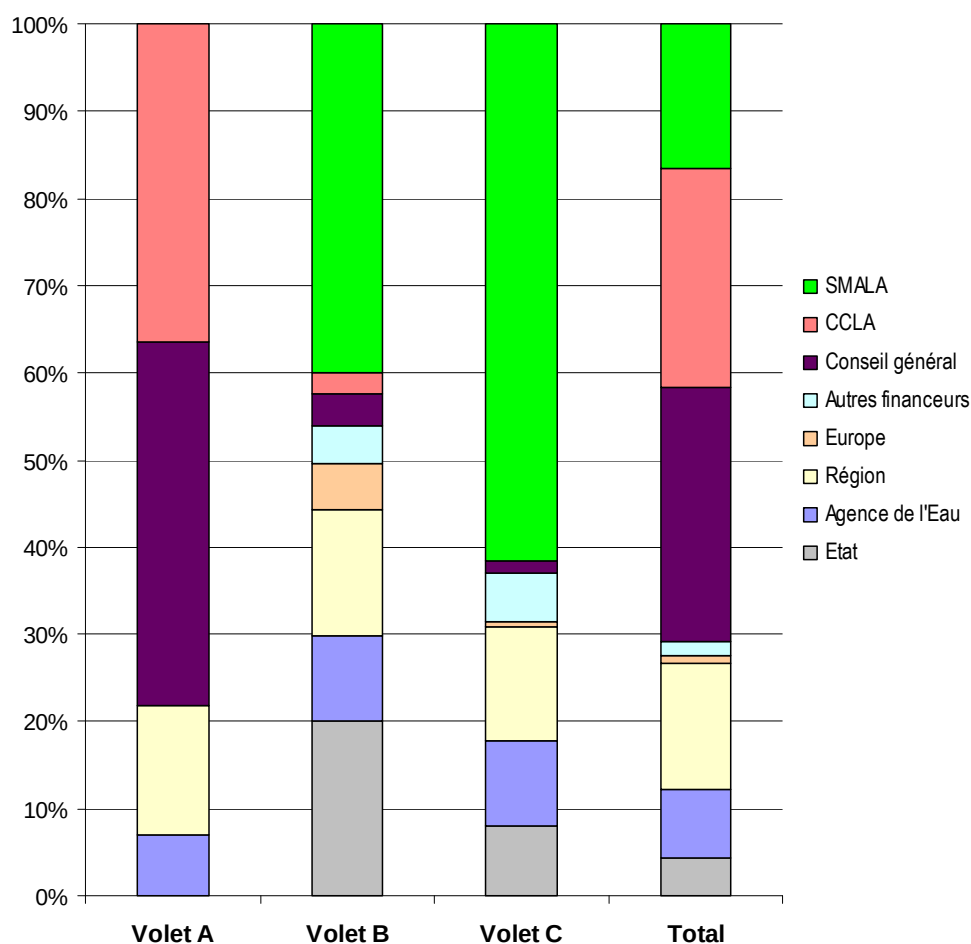
- EDF pour l'action C11 (Technicien de lac)

■ Le CSP, l'AAPMA et l'INRA pour l'action C12 (Suivi piscicole et gestion des peuplements)

La participation financière prévisionnelle de chacun des partenaires est présentée dans le tableau suivant.

	Coût global	Financement							
		Etat	Agence de l'Eau	Région	Europe	Autres financeurs	Conseil général	CCLA	SMALA
Volet A	4 856 264	0	340 836	721 579	0	0	2 023 578	1 770 270	0
Volet B	1 042 751	209 770	100 616	152 449	53 357	45 735	38 112	26 526	416 186
Volet C	1 253 131	100 616	122 112	163 425	7 622	70 279	16 769	0	772 307
Total	7 152 146	310 386	563 564	1 037 454	60 980	116 014	2 078 459	1 796 796	1 188 493
Pourcentage		4%	8%	15%	1%	2%	29%	25%	17%

Répartition des hauteurs de financement des partenaires
(Prévisions initiales)



Au total, sur l'ensemble des 3 volets, les participations prévisionnelles des partenaires autres que les collectivités locales (CCLA et SMALA) représentent 58% du montant des investissements prévus avec, par ordre décroissant et sans tenir compte de la participation indirecte du Conseil Général via le SMALA : Conseil Général (29 %), Conseil Régional (15 %), Agence de l'Eau (8 %), Etat (4 %), autres financeurs (2 %) et Europe (1 %).

4. BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

☞ La partie suivante a été établie à partir des fiches « action », présentées en annexe 1 du présent rapport. Ces fiches rassemblent l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension des actions. Le bilan présenté ci-après synthétise le contenu de ces fiches.

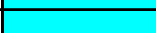
4.1. BILAN DU VOLET A

☞ Tous les montants indiqués des opérations du volet A sont HT

4.1.1. Avancement des actions

Le tableau suivant reprend l'avancement général des actions décrites dans les « Fiches Action » présentées en annexe.

Actions terminées	
Actions partiellement terminées ou en cours	
Actions non réalisées	

Volet A : Assainissement et lutte contre la pollution	
Objectif / Actions	Avancement
Objectif A1 : Améliorer l'assainissement collectif	
A11 : Réhabilitation du réseau	
A12 : Extension du réseau collectif	
A13 : Etablissement d'un plan complet et détaillé du réseau	
A14 : Politique d'assainissement individuel	
A15 : Prise en compte des résultats de l'étude Alp'Géorisques dans l'urbanisation des communes du bassin versant	
A16 : Autres Mesures	
Objectif A2 : Lutter contre les pollutions autoroutières	
A21 : Poursuite de l'effort de contrôle des installations existantes	
A22 : Etude du rendement épuratoire du bassin du Neyret	
A23 : Amélioration du réseau du tube nord	
Objectif A3 : Maîtriser les pollutions d'origine agricole	
A31 : Mise en place d'un programme "fumier-lisier" sur le bassin versant du lac	
Objectif A4 : Protéger la ressource en eau potable	
A41 : Plan de secours	
A42 : Protection des captages d'eau potable	
Objectif A5 : Pollutions accidentelles : prévenir et agir	
A51 : Action préventive du risque de pollution accidentelle	
A52 : Mise en place d'un plan d'alerte en cas de pollution accidentelle	

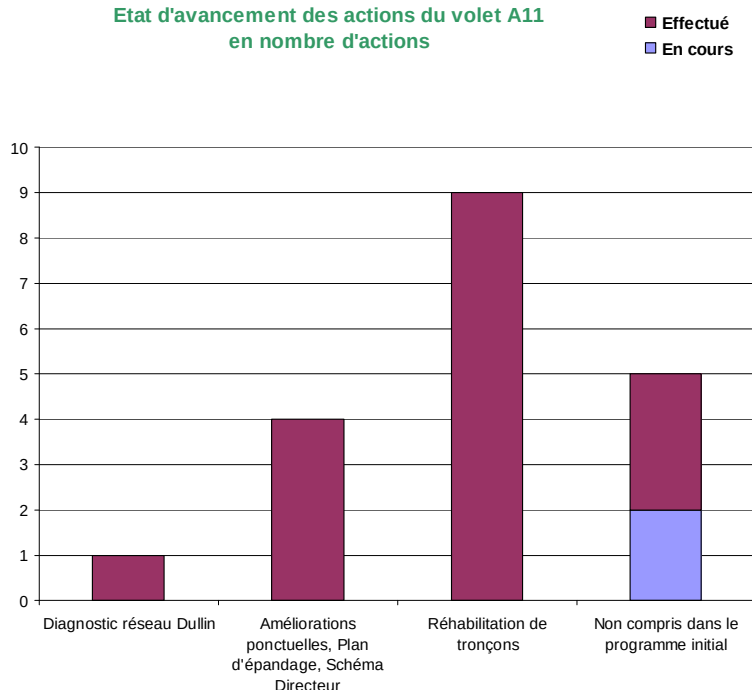
4.1.2. A1 : Améliorer l'assainissement domestique

4.1.2.1. A11 : Travaux de réhabilitation du réseau collectif

Le programme initial évalué à 573 200 € (3,76 MF) comprenait 3 grands types d'actions :

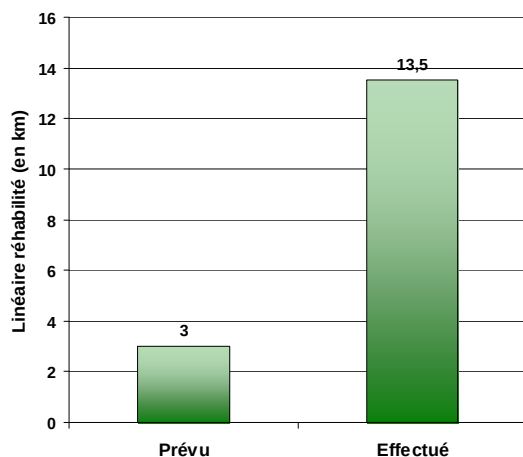
- Le diagnostic du réseau de Dullin (7 623 €)
- L'amélioration de la collecte, du traitement et du fonctionnement des postes de refoulement (260 687 €, soit 1,71 MF)
- La réhabilitation de tronçons de réseau suite à la mise en œuvre d'investigations complémentaires (305 000 € environ, y compris diagnostic initial et travaux). Il s'agit là d'un coût très approximatif, le linéaire de réseau à réhabiliter étant initialement évalué à 3000 mètres.

Etat d'avancement des actions du volet A11
en nombre d'actions

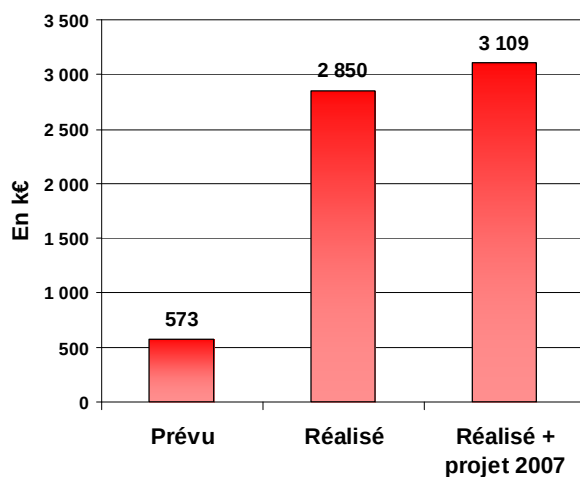


Toutes les actions prévues au titre du contrat lac ont été effectuées. Cinq actions supplémentaires non comprises dans le programme ont été engagées, dont trois sont terminées.

Etat d'avancement des opérations de
réhabilitation du réseau



Etat d'avancement des actions du volet A11
en coût-projet



Le programme initial des travaux de réhabilitation a été établi à partir des études préalables au contrat lac d'Aiguebelette, mettant en évidence :

- Les risques liés aux apports en phosphore au lac d'Aiguebelette (Silène, 1994)
- Les principaux dysfonctionnements des réseaux d'assainissement et notamment les problématiques liées aux entrées d'eaux parasites (Cerec Ept'Eau, 1994)
- La mauvaise aptitude des sols à l'assainissement non collectif et les problèmes existants liés au dysfonctionnement des installations existantes (Alp'Géorisques, 1995)

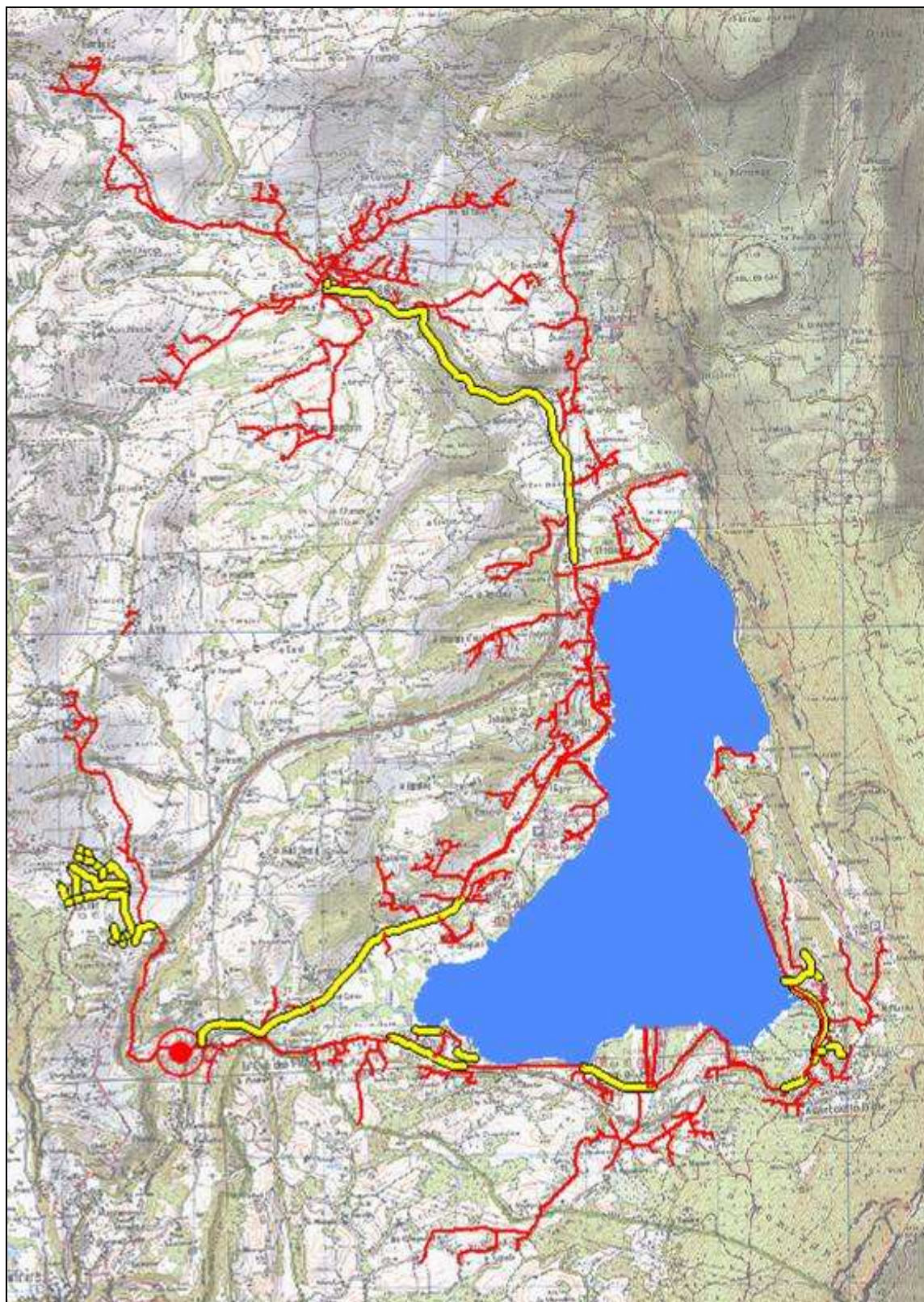
Un ensemble de diagnostics complémentaires réalisés durant le contrat a entraîné **une réorientation de ce programme donnant priorité aux travaux de réhabilitation et d'amélioration des équipements existants.**

De cette réorientation découle une nette augmentation des montants de travaux alloués à la réhabilitation. Le linéaire total réhabilité s'élève à 13,5 kilomètres en 2006, soit 3 fois plus que ce que l'estimation initiale prévoyait, avec des montants de travaux qui étaient également sous-estimés. Ce volet reposait en effet sur la réalisation de nouvelles études diagnostic pour définir de manière plus fine les interventions à mettre en œuvre et ne reposait donc pas sur un chiffrage fiable. En conséquence, le montant global des actions a logiquement dépassé les estimations initiales, atteignant presque 3 M€, soit plus de 5 fois le montant prévisionnel.

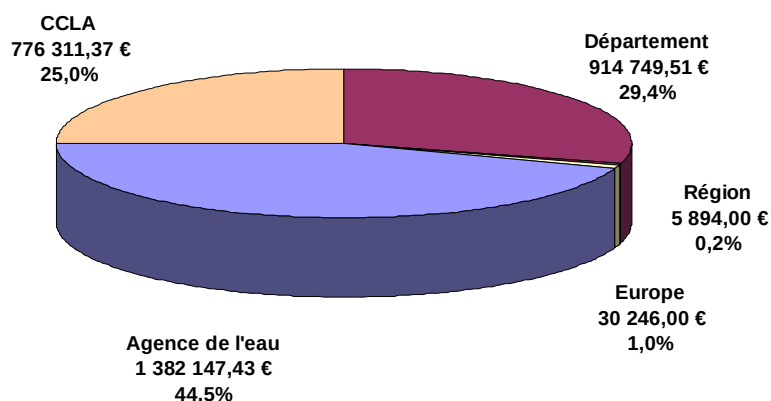
L'objectif de réhabilitation des réseaux étant devenu prioritaire suite aux investigations supplémentaires, les taux de réalisation de ce volet sont largement satisfaisants puisque toutes les actions prévues ont été réalisées, auxquelles se rajoutent cinq actions non prévues.

L'ensemble des secteurs réhabilités est cartographié ci-après, en surlignage jaune.

Fig. 4-a : Cartographie des secteurs réhabilités



Bilan de financement des actions A11



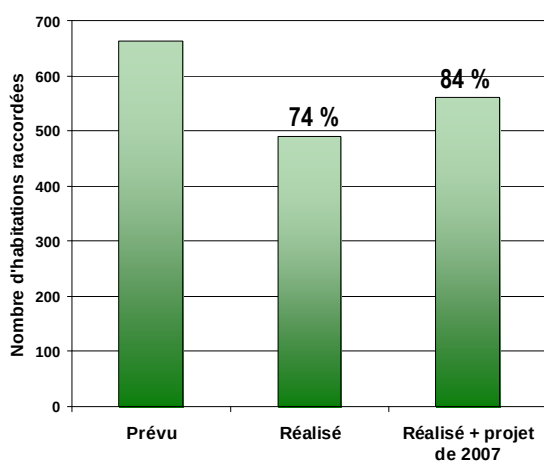
L'Agence de l'eau est le principal financeur des actions de réhabilitation, ses subventions étant calculées à partir de la quantité d'eaux parasites éliminées suite aux travaux.

La Région n'apparaît pas en tant que financeur de l'Action A11. Il avait été décidé de manière concertée au démarrage du contrat, d'affecter l'enveloppe financière de la Région (volet A), sur les opérations d'extension des réseaux (A12) en raison du manque de garanties sur le niveau des aides de l'Agence pour les travaux de raccordement au réseau collectif (financement de l'Agence uniquement sur la partie transit et pas sur la partie collective). Compte des taux d'aides de l'Agence pour les opérations de réhabilitation, ce mécanisme permettait d'optimiser le financement des travaux d'extension programmés par la CCLA et de soulager l'effort financier du Département, principal financeur de l'action A12.

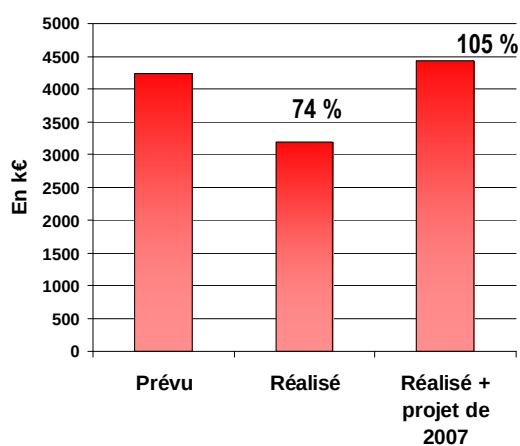
4.1.2.2. A12 : Travaux d'extension du réseau collectif

Le programme initial comporte 43 actions correspondant à un coût projet de 4,2 M€.

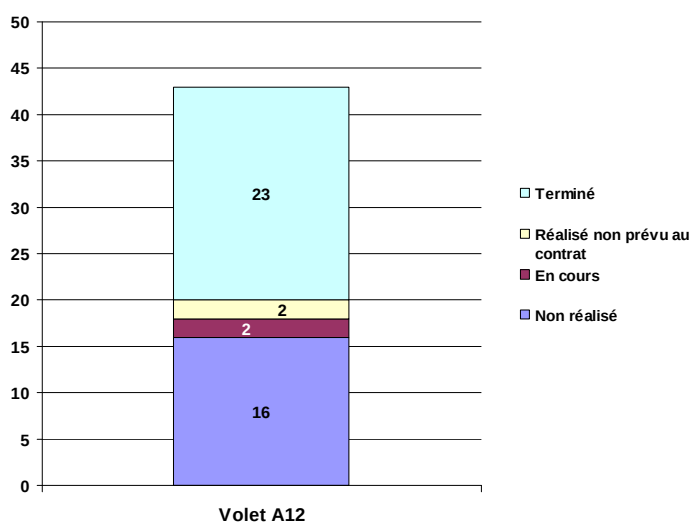
Etat d'avancement des opérations
d'extension du réseau



Etat d'avancement des actions du volet
A12 en coût-projet



Etat d'avancement des actions du volet A12 en nombre de projets d'extension



60 % des actions inscrites au contrat ont été réalisées ou sont en cours. Suite aux investigations complémentaires, la priorité a été donnée aux nouvelles opérations de réhabilitation. L'amélioration des conditions de transfert et de traitement des effluents étant essentielle pour répondre aux objectifs du contrat, ces travaux complémentaires (A11) ont donc constitué un préalable nécessaire à la mise en œuvre des travaux d'extension et ont retardé la réalisation des actions A12.

Fig. 4-b : Cartographie des réseaux en 1998

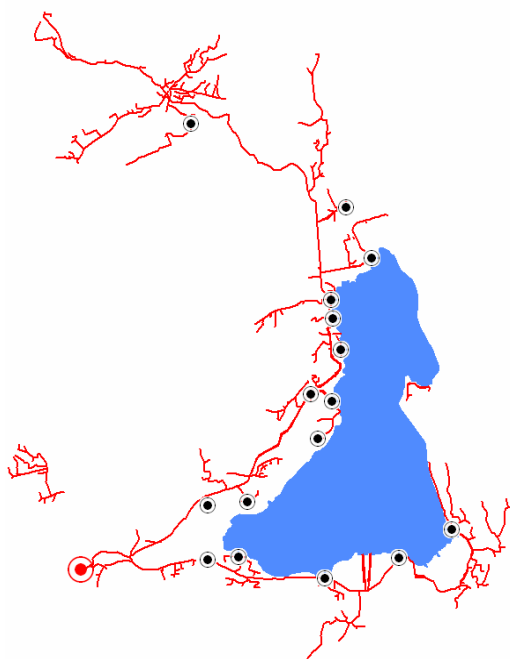


Fig. 4-c : Cartographie des réseaux en 2006

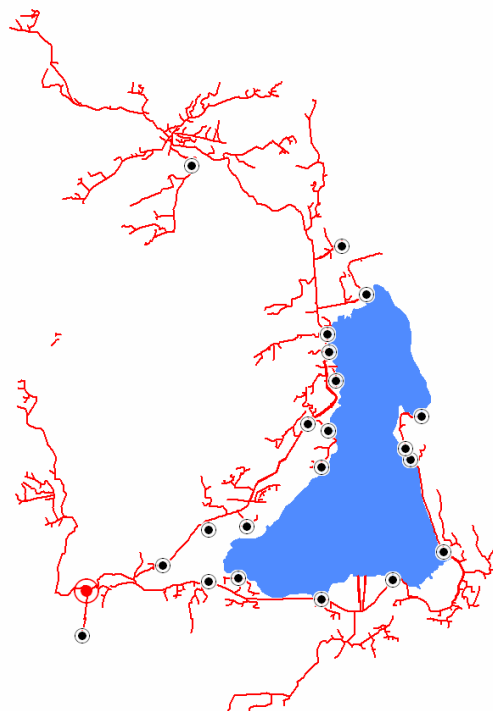
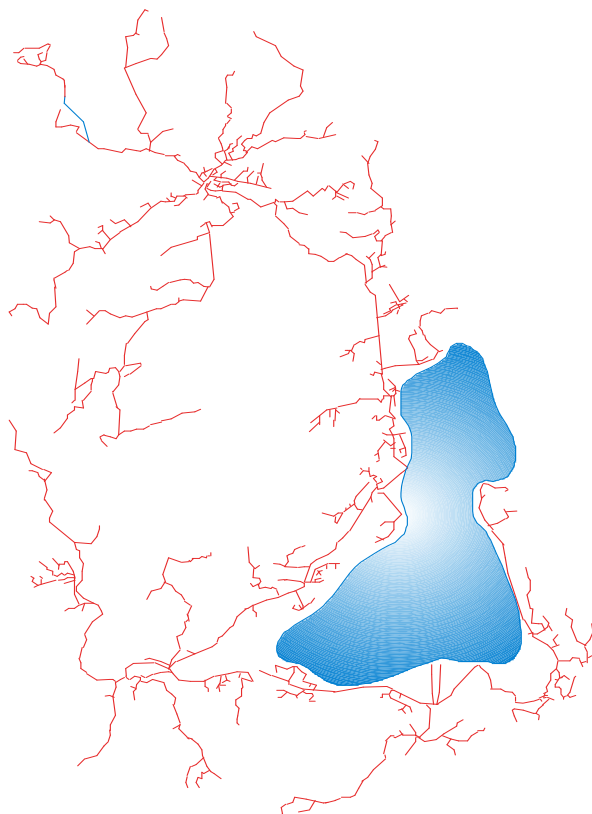


Fig. 4-d : Cartographie des réseaux initialement prévus à l'échéance du contrat



La programmation des opérations d'extension a par ailleurs été redéfinie au démarrage du contrat suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement des communes de la CCLA. Un niveau de priorité a été établi pour chacune des opérations en fonction de leur importance respective vis-à-vis de l'objectif de réduction des risques de pollutions domestiques (proximité du lac, nature des sols, pentes, concentration des rejets...).

Les montants affectés aux travaux d'extension (actions terminées + en cours) s'élèvent à 4,4 M€ :

- 85 % des objectifs initiaux en nombre d'habitations raccordées (560 sur 663)
- Le coût effectif de ces travaux dépasse les montants prévus pour l'ensemble des actions

Il est à noter qu'avec un niveau de réalisation de 60% du nombre d'actions A12, 85% de l'objectif de raccordement a été atteint.

Ceci s'explique premièrement par le fait que le nombre d'habitations à raccorder est variable en fonction des projets. Par ailleurs, il faut souligner que ce chiffre de 560 habitations raccordées intègre des habitations existantes lors de l'élaboration du contrat (360) et 200 habitations qui n'avaient pas été identifiées lors de cette phase :

- Nouvelles constructions édifiées entre 1996, date d'élaboration du programme du contrat, et la date de lancement des projets, et qui n'existaient donc pas
- Optimisation du tracé des réseaux lors de la phase projet

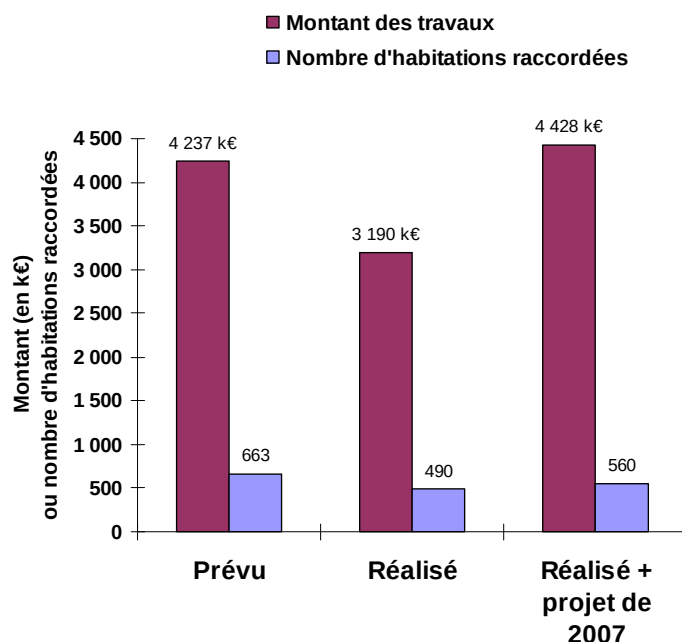
En tenant compte du chiffre prévisionnel de 663 habitations à raccorder, ce sont donc 360 de ces 663 habitations existantes qui ont été raccordées (54%), auxquelles se rajoutent 200 habitations nouvelles et qui expliquent ce niveau de 85%.

L'augmentation des coûts des projets par rapport aux montants prévisionnels s'explique par :

- Un manque de définition des avant projets sommaires et une sous estimation des montants prévisionnels de la plupart des opérations
- Des modifications éventuelles et justifiées de certains projet (Exemple : Raccordement « La Combe » Aiguebelette et suppression tertre filtrant)

- L'augmentation des coûts de main d'œuvre et des matériaux entre l'estimation initiale et la réalisation (évaluation suivant les index de la profession)

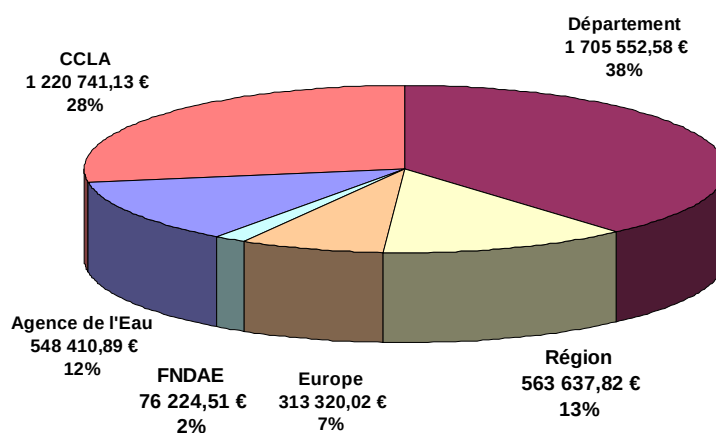
Bilan sur les actions terminées



Le bilan sur les actions réalisées dans le cadre du volet A12 montre que :

- Les montants prévisionnels sont proches des montants réels, bien que toutes les opérations inscrites au contrat n'aient pas été réalisées. Ce constat traduit le décalage entre les estimations initiales et le montant effectif des travaux.
- Le nombre d'habitations raccordées est plus important que prévu en raison des constructions édifiées postérieurement à l'élaboration du contrat et qui ont dû être prises en compte lors de la phase projet, et de l'optimisation des tracés permettant de raccorder le nombre maximum d'habitations par secteur à desservir.

Bilan de financement des actions A12 (actions terminées + en cours)



En ne tenant pas compte des opérations en cours de lancement, les 3,2 millions d'investissement réalisés dans le cadre des travaux d'extension des réseaux d'assainissement ont été pris en charge :

- A un peu plus du tiers par le conseil général
- Au quart par la CCLA
- Par la région et l'agence de l'Eau à une hauteur de 13 et 12%
- Par l'Europe et le FND AE pour les 9 % restant

En tenant compte des deux projets d'assainissement devant être lancés à l'automne 2007 sur les communes d'Ayn et de Marcieux et financés dans le cadre du contrat (dossier déposé avant l'échéance), nous rappelons que le montant réalisé atteindra près de **4,5 M€**.

Pour la Région Rhône-Alpes dont la participation était plafonnée à 548 816 € sur le volet A du contrat avec un taux d'aide par projet de 15%, la participation globale atteint 563 637 €, soit un peu plus de 100 % de l'enveloppe allouée. En tenant compte des deux projets d'extension en cours et retenus par la Région au titre du contrat, cette participation atteindra 100% de cette enveloppe, soit une consommation complète des crédits régionaux sur le volet A.

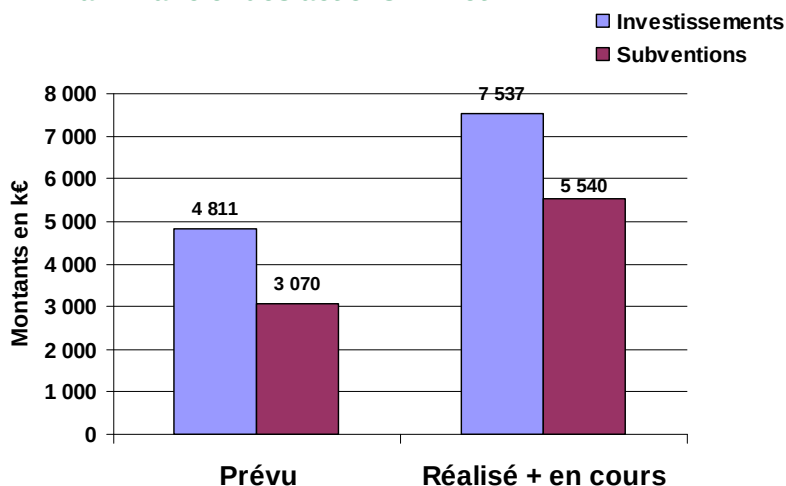
4.1.2.3. Bilan sur les actions relatives à l'assainissement collectif (A11 et A12)

Les deux actions A11 et A12 sont très complémentaires et liées l'une à l'autre. Dans une logique de protection du milieu naturel, l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des réseaux existants est un préalable nécessaire à l'extension des réseaux vers les secteurs non desservis par l'assainissement collectif. Sur ce point, un bilan financier a été établi sur les deux actions, dont les montants prévisionnels s'élevaient à 4,8 M€, soit 10 % du montant global du contrat.

☛ Rappel :

Les bilans financiers ont été réalisés en tenant compte des opérations programmées sur 2007 et financés au titre du contrat, notamment les opérations d'assainissement d'Ayn et de Marcieux (Prise en compte des dépenses sur la base des chiffrages Projet et des recettes sur la base du montant des arrêtés attributifs du Département et de la Région au titre du contrat).

Bilan financier des actions A11 et A12



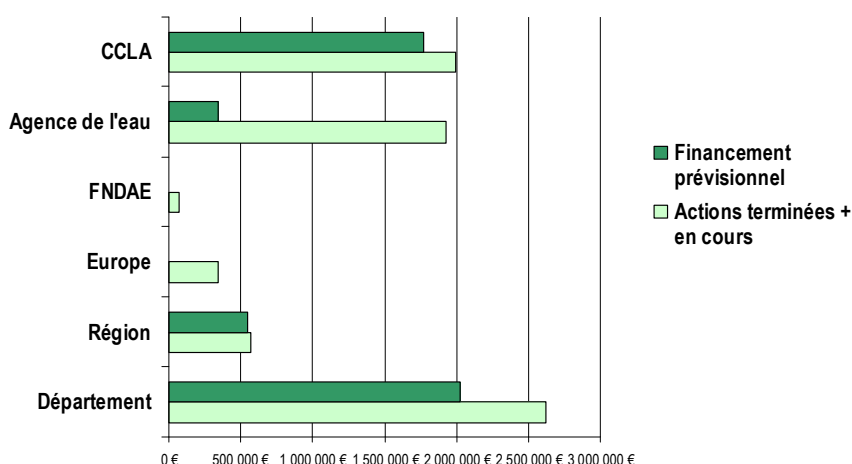
Les investissements réalisés au titre des volets A11 et A12 sont déjà supérieurs aux montants prévisionnels alors que d'un point de vue technique, toutes les actions n'ont pas été réalisées. Il reste en effet 16 actions non engagées dans le cadre du volet A12, pour un montant initial estimé à **1,88 M€**.

Le bilan technique et financier du volet assainissement collectif permet de dégager les problèmes suivants :

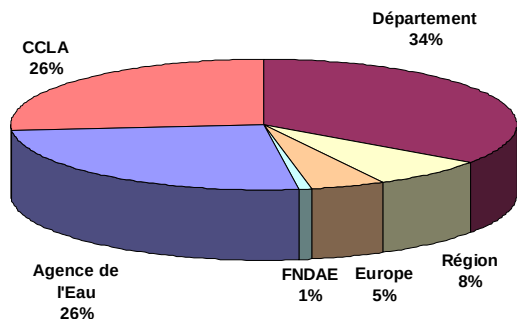
- Les coûts et les volumes de travaux sont supérieurs aux estimations initiales
- La priorité donnée aux travaux d'amélioration retarde la réalisation du programme d'extensions,
- **Pas de rattrapage possible du retard** : Le volume annuel de travaux est limité par la capacité financière de la CCLA et l'engagement financier annuel du Département

- Nécessité d'étaler dans le temps le programme de travaux pour que la totalité des projets prévus puissent être réalisés et donc **dépassement des échéances du contrat**.

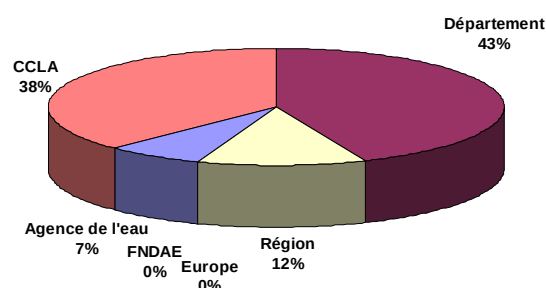
Financiers	Département	Région	Europe	FNDAE	Agence de l'eau	CCLA	Total
Financement prévisionnel	2 023 578 €	548 817 €	0 €	0 €	340 836 €	1 770 270 €	4 683 501 €
Actions terminées + en cours	2 620 302 €	569 532 €	343 566 €	76 225 €	1 930 558 €	1 997 053 €	7 537 235 €



Bilan de financement des actions A11 et A12
(action terminées + en cours)



Financement prévisionnel des actions A11 et A12



La différence observée entre le financement prévisionnel et le financement effectif est liée à la participation de l'Agence de l'Eau supérieure aux prévisions initiales. En effet, compte tenu des critères d'aides de l'Agence, le niveau de ses interventions sur les opérations de réhabilitation a toujours approché les 40%. Compte tenu du volume de travaux plus importants sur l'action A11, la participation globale de l'Agence se révèle donc supérieure aux estimations de début de contrat.

Au final, pour 4,9 M€ de travaux sur les volets A11 et A12, la part à la charge de la CCLA s'élève à 27 %. Le montant prévisionnel de ces travaux prévoyait un financement de la CCLA à la hauteur de 37 %, traduisant au final un engagement plus important que prévu des partenaires financiers du contrat sur ce volet.

4.1.2.4. A13 : Etablissement d'un plan complet et détaillé du réseau.

L'objectif de cette action est d'élaborer un plan numérique des réseaux d'assainissement à partir de relevés sur le terrain, les plans existants étant anciens et parfois erronés.

Cette action n'a pas été réalisée. Une réflexion est engagée avec l'exploitant du réseau d'assainissement.

4.1.2.5. A14 : Politique d'assainissement individuel

Deux actions composaient ce volet :

- Etude diagnostic de l'existant
- Mise en place d'une structure pour la mise aux normes des installations existantes et le contrôle de l'entretien

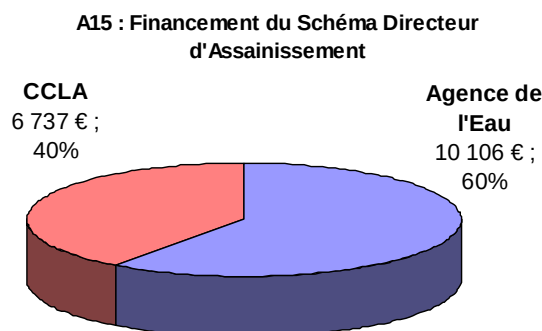
Les actions ont toutes deux été réalisées dans le cadre de la mise en place par la CCLA en 2000, du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

La mise en place de ce service a été financée **hors contrat lac**. Il a été subventionné dans le cadre d'une procédure emplois jeunes sur les 5 premières d'existence du poste en charge du contrôle de l'ANC.

4.1.2.6. A15 : Prise en compte des résultats de l'étude Alp'Géorisques

Les schémas directeurs d'assainissement des communes de la CCLA ont été réalisés en 2000. Ils se sont appuyés sur les résultats de l'étude Alp'Géorisques (janvier 1995), notamment la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome.

Le coût de l'action, dont le montant n'avait pas été estimé au démarrage du contrat, s'élève à 16 843 €, financé à 60 % par l'Agence de l'Eau.



4.1.2.7. A16 : Autres mesures

L'objectif de ce volet est de réduire les risques de pollution bactériologique liés à des dysfonctionnements des postes de refoulement privés situés à proximité du lac (essentiellement des établissements touristiques).

La CCLA a raccordé certaines de ces structures sur de nouveaux postes de refoulement communs dont elle assure la gestion.

Concernant les problèmes d'eaux grasses issues des hôtels et restaurants, la CCLA a mis en place un service de collecte des huiles alimentaires.

En dépit des efforts consentis sur ce volet, l'action n'est que partiellement réalisée :

- Sept établissements situés en bordure de lac disposent encore de postes de relevage privés, dont un seul fait l'objet d'un contrat d'entretien
- Tous les établissements de restauration ne profitent pas du service de collecte des huiles proposé, et continuent de gérer ces déchets de manière privée, sans qu'aucun contrôle ne soit effectué.

4.1.3. A2 : Lutter contre les pollutions autoroutières

L'ensemble des actions du volet A2 est à la charge de l'AREA. Pour cause de confidentialité, il n'est pas possible d'établir le bilan financier de ces actions.

4.1.3.1. A21 : Poursuite de l'effort de contrôle des installations existantes

L'AREA s'est engagée dans d'importants travaux qui ont notamment permis d'améliorer les installations de traitement des eaux des tunnels. Les autres ouvrages sont contrôlés et surveillés régulièrement.

La majorité des ouvrages ayant été créés avant 1992, ceux-ci n'ont pas fait l'objet de dossiers réglementaires au titre de la Loi sur l'Eau. Sur demande des services de la MISE, l'AREA a établi en 2002 un document d'incidence globale de ces équipements. La transmission de ce dossier auprès des services de la MISE est restée sans suite.

4.1.3.2. A22 : Etude du rendement épuratoire du bassin du Neyret

Cette action visant à évaluer l'efficacité de l'ouvrage de traitement a été réalisée par le cabinet Silène, sous maîtrise d'ouvrage ASFA (Association professionnelle des Sociétés Françaises d'exploitation ou de concession des Autoroutes). Les services de l'AREA n'ont pas souhaité diffuser les résultats auprès des partenaires du contrat.

4.1.3.3. A23 : Amélioration du réseau du tube Nord

Cette action a été réalisée dans le cadre des travaux de rénovation des tubes nord et sud du tunnel de l'Epine. Ces aménagements sont décrits dans le rapport de module 1.

4.1.4. A3 : Maîtriser les pollutions d'origine agricole

L'objectif initial de cette action est la mise en place d'un programme « Fumier-Lisier » sur le bassin versant permettant de réduire :

- les apports en nitrates au lac
- les risques de contamination bactériologiques lors d'épisodes pluvieux.

A la mise en œuvre de ce programme, il a été décidé de travailler conjointement avec le bassin versant du Guiers. Le SIAGA a donc piloté les actions de ce volet agricole, sous maîtrise d'œuvre de la chambre d'agriculture de la Savoie pour le secteur du bassin versant d'Aiguebelette.

L'opération coordonnée **Guiers-Lac d'Aiguebelette** vise à renforcer l'effet du **PMPOA1** national, obligatoire pour les exploitations de **plus de 70 UGB**, en apportant :

- un programme d'aide à la maîtrise des pollutions pour les élevages bovins et porcins de **25 à 70 UGB**,
- puis, à partir de 2002, dans le cadre du **PMPOA2**, pour tous les élevages de moins de 90 UGB.

Il y a eu une interruption de 2 ans (2000-2002) du dispositif entre le PMPOA1 et le PMPOA2. L'accès au PMPOA2 est inféodé à une démarche d'engagement, la DIE (Déclaration d'Intention d'Engagement).

Globalement et pour simplifier, le projet de maîtrise des pollutions se compose des étapes suivantes :

- Le **DEXEL** (Diagnostic Environnement de l'eXploitation d'Elevage) permettant d'établir un diagnostic initial de l'exploitation et éventuellement de déterminer les points noirs qui nécessiteront des investigations supplémentaires.
- Les **Projet de travaux**, se basant sur les conclusions du DEXEL, permettant de définir et chiffrer les éventuels travaux à accomplir
- Le montage définitif du dossier de travaux et des demandes de subventions
- La phase travaux

L'objectif de ce programme est de mettre aux normes les exploitations vis-à-vis de l'ensemble de leurs effluents :

- Les **eaux de lavage** issues des salles de traite (lavage de la machine à traire, des circuits de transport et des tanks à lait) appelées **eaux blanches**.
- Les **eaux vertes** issues du lavage des quais et des murs de la salle de traite et de l'aire d'attente, souillées par des déjections après raglage des boues.

- Les **eaux brunes** provenant du ruissellement des déjections (urine et fèces) diluées par les eaux pluviales, sur les aires d'exercice extérieures bétonnées non couvertes et le cas échéant, les jus des silos en alimentation libre-service pouvant s'y ajouter
- Le stockage de fumier, lisiers, purins, en termes de capacité, d'étanchéité

Pour chacun de ces effluents, le diagnostic identifie les points de non-conformité. Chaque type d'effluents doit être **au minimum pré-traités** (séparément ou en commun) si ils sont ensuite rejetés dans un réseau de collecte des eaux usées, **ou traités complètement** si ils sont ensuite rejetés dans le milieu naturel.

Pour mieux gérer la problématique des effluents et le stockage des fumiers, des plans d'épandage ont été établis en parallèle. Il s'agit de :

- **Plans d'épandage** classique pour **les matières organiques** de l'exploitation (voire d'une autre provenance, une exploitation pouvant gérer l'épandage des matières provenant d'autres exploitations)
- **Plans de fumure** pour la gestion de l'ensemble de la fertilisation (**organique et minérale**)

Dans le cadre de ces plans d'épandage, une étude des sols vis-à-vis de **l'aptitude à l'épandage** doit être réalisée. Cette étude a été menée à l'échelle communale et non à l'échelle d'une exploitation, simplifiant l'établissement des plans d'épandage : ce sont les **cartes communales** d'épandage (présentées dans le rapport de module 1, § 9.2).

L'ensemble des dossiers de demande d'aides devait être déposé avant le 31 décembre 2006. Le bilan des programmes mis en œuvre **sur le bassin versant du lac d'Aiguebelette** est présenté ci-après.

Volet A3	Nombre d'exploitation	Nombre d'UGB correspondant
PMPOA 1 : > 70 UGB, démarche obligatoire		
Etablissements concernés au démarrage du dispositif	5	406
Etablissement engagés	2 ⁽¹⁾	185 ⁽¹⁾
A l'issu des travaux, nombre d'établissements mis aux normes	2	185
PMPOA 2 : 25 > UGB > 70, démarche volontaire		
Etablissements concernés au démarrage du dispositif	31 ⁽²⁾	1524 ⁽²⁾
Etablissements engagés	18 ⁽³⁾	960
Visite DIE ⁽⁴⁾	4	207
Nombre de DEXEL ou complément de DEXEL	12	596
Travaux terminés	4	214
Travaux déposés	3	177
Plans d'épandage réalisés	7	393

Remarque :

- (1) Au démarrage de la procédure, 5 exploitations de plus de 70 UGB ont été répertoriés. Entre ce démarrage et les premières actions concrètes, 3 exploitations ont à priori diminué leurs effectifs bovins, leur nombre d'UGB devenant inférieur à 70.
- (2) Entre le démarrage du dispositif et les premières actions, le nombre d'établissements concernés et le nombre de bovins ont pu diminuer (arrêt d'activité, regroupements,...).
- (3) Le nombre d'établissements engagés représente le nombre d'exploitation ayant signé la DIE. Toutes ces exploitations n'ont pas forcément réalisé les actions suivantes du programme (exploitation sans pollution avérée, pas de travaux préconisé à la suite du DEXEL, parfois refus,...) mais ont pu bénéficier des services

de la chambre d'agriculture (**contacts réguliers, formations, prise de conscience des problèmes environnementaux,...**)

- (4) La visite initiale de la DIE (déclaration d'intention d'engagement) est une visite gratuite proposée par la chambre d'agriculture pour toutes les exploitations qui n'ont pas de DEXEL.

Les principales étapes et difficultés rencontrées lors de la mise en place de ces programmes ont été les suivantes :

- **Pour le phasage entre études et travaux**, l'Agence de l'eau exigeait l'engagement de 80 % des UGB du bassin dans la démarche DEXEL avant de déclencher le programme d'aide aux travaux. L'objectif des 80 % des UGB engagés a été atteint en 2000, année où une modification des procédures nationales a conduit à **un temps mort de presque 2 ans**, les financements des PMPOA n'étant plus disponibles. Lors de ce temps mort, la dynamique jusqu'alors mise en place s'estompe, et repart plus difficilement en 2003, date à partir de laquelle les premiers travaux ont été engagés.
- **Pour le PMPOA 2**, les démarches de demande d'aides sont en quelque sorte concurrencées par le **Plan National de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)**. Dans de nombreux cas, le dispositif PMBE s'avère plus avantageux que le PMPOA, et moins contraignant donc moins coûteux. **Il a été parfois conseillé de ne pas faire de dossier de travaux dans le cadre du PMPOA pour ne pas pénaliser les exploitations financièrement.**

Le bilan appelle les commentaires suivants :

- **Le PMPOA 1** a permis la mise aux normes complète d'un point de vue gestion des effluents pour deux exploitations (soit 185 UGB)
- **Le PMPOA 2 et l'Opération Coordonnée** ont permis de réaliser une étude initiale (Visite DIE ou DEXEL) sur 16 exploitations. 7 d'entre elles se sont engagées dans un programme de travaux PMPOA. Pour certaines exploitations, l'étude initiale a été suffisante (pas de travaux, juste des conseils de gestion), d'autres ont préféré bénéficier des aides PMBE, enfin certaines n'ont toujours rien engagé (décompte difficile). Enfin, certaines n'ont rien engagé parce que proches des normes, ou par contrainte économique, ou par refus de principe.
- Réalisation des **cartes communales** d'épandage sur l'ensemble des communes du contrat lac

Le bilan financier de ces actions est présenté ci-après :

	Montant total HT	Nombre d'UGB concernés	Montant total des aides
Travaux PMPOA 1 et 2	277 335 €	576	99 163 €
Réalisation des DEXEL	8 800 €	596	8 800 €
Cartes Communales	33 285 €	-	33 285 €
Totaux	319 420 €	596	141 248 €

277 000 € de travaux ont permis la mise aux normes des effluents d'élevage de près de 600 UGB.

Le montant total des actions s'élève à 320 k€, subventionnés à environ 44 % par l'Agence de l'Eau, la région et le conseil général. Les DEXEL ont été intégralement portés par le SIAGA, les cartes communales par la CCLA.

4.1.5. A4 : Protéger la ressource en eau potable

4.1.5.1. A41 : Plan de secours

Cette action peut être jugée comme partiellement réalisée. Aucune démarche spécifique n'a été mise en œuvre pour élaborer ce type de document spécifique. Néanmoins, certaines actions apportent des éléments de réponse :

- maillage des réseaux et interconnexions

- création d'un nouveau pompage plaine de Nances – « les Bellemins » (voir rapport de module 1)
- schéma directeur d'eau potable du Syndicat des eaux du Thiers et des communes de la CCLA en cours d'élaboration

Ces actions n'ont pas été financées dans le cadre du contrat lac.

4.1.5.2. A42 : Protection des captages d'eau potable

La mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable progresse. 3 procédures n'ont pas encore été engagées, 9 sont en cours et 5 sont terminées.

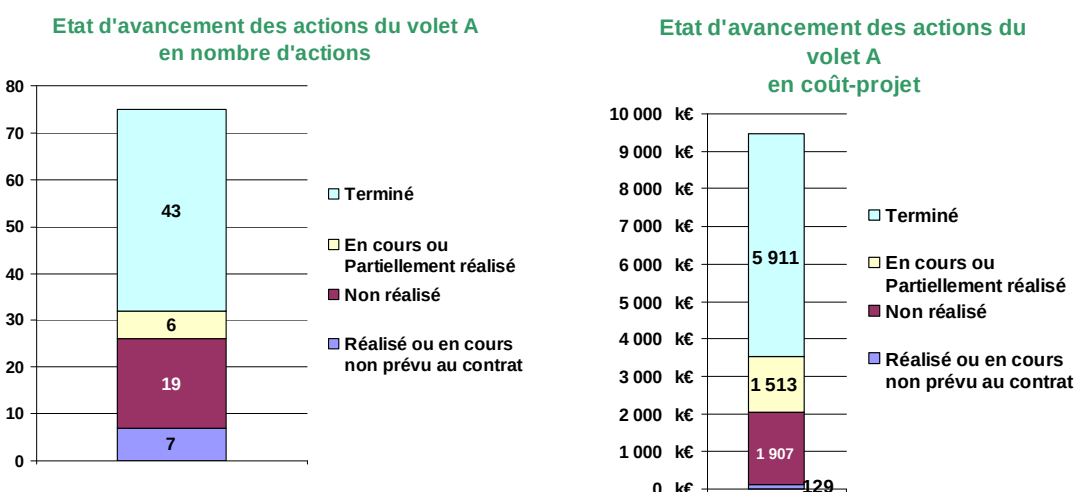
4.1.6. A5 : Pollutions accidentelles

Aucune des deux actions composant ce volet n'a été engagée.

La procédure type en cas de pollution accidentelle reste l'appel vers les services de gendarmerie et les pompiers.

4.1.7. Bilan sur l'ensemble des actions du volet A

L'ensemble du volet A comporte initialement 68 actions correspondant à un coût projet de 4,86 M€.



Sur les 68 actions identifiées au contrat, 56 actions ont été réalisées dont 6 sont en cours de réalisation ou partiellement réalisées. 19 actions n'ont pas été réalisées.

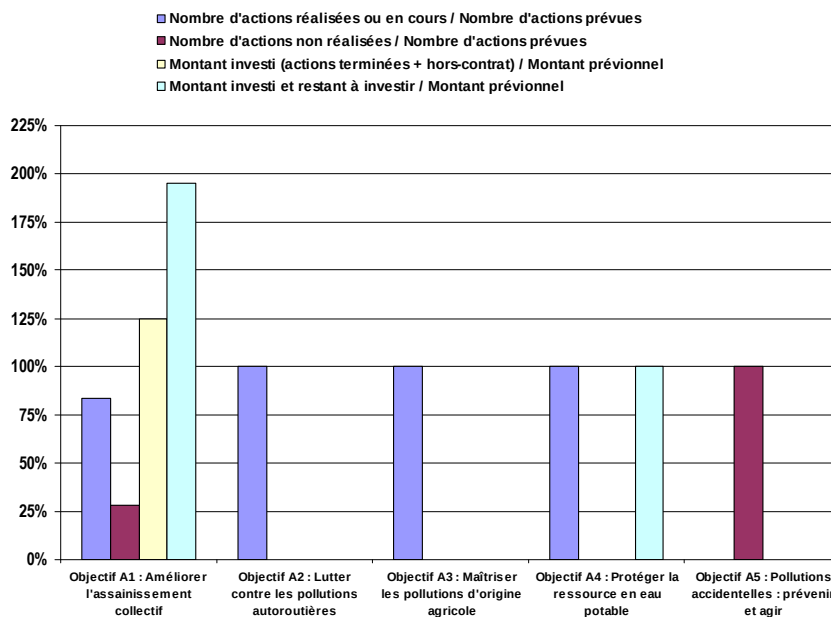
7 autres actions non prévues au contrat mais relevant des objectifs du contrat ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Le montant total investi (total des actions réalisées, partiellement réalisées ou en cours) est de l'ordre de **7,5 M€**.

72 % des actions prévues au contrat sont terminées ou en cours. **Le montant total investi et restant à investir** (coût effectif pour les actions réalisées, coût projet prévisionnel pour les actions en cours ou non réalisées) **s'élève à 9,5 M€**, soit environ 190 % de l'investissement prévu au lancement du contrat.

Les sept actions non prévues au démarrage du contrat représentent un investissement d'environ 129 k€.

Bilan des actions du volet A par objectif



□ Précisions sur la lecture des taux de réalisation des actions par objectif :

Comme déjà précisé au paragraphe 2.4 du document, cet indicateur est à manier avec précaution. En effet, certaines actions regroupent en fait plusieurs opérations plus ou moins bien définies et dont la réalisation est parfois difficile à évaluer. Par ailleurs l'absence d'indicateurs définis au démarrage du contrat pour jauger le niveau de réalisation des actions pénalise l'analyse :

- Objectif A1 : Le taux de réalisation tient compte de la comparaison entre le nombre de projets de travaux d'assainissement inscrits au contrat et le nombre de projets réalisés ou en cours (plus les projets non inscrits au contrat mais qui relèvent des objectifs de la procédure et ont été financés dans le cadre du contrat).
- Objectif A2 : Le taux de réalisation atteint 100% considérant que la société AREA, signataire du contrat, avait engagé toutes les opérations portées à sa charge dans le document.
- Objectif A3 : Le taux de réalisation est de 100% considérant que l'action est évaluée par la mise en œuvre ou non de l'opération coordonnée agricole. Il est bien évident que ce taux ne traduit aucunement le niveau de réalisation de l'opération coordonnée. Ce niveau peut être apprécié par les données décrites au paragraphe 4.1.4.
- Objectif A4 : Les actions inscrites au contrat au titre de l'objectif A4 sont toutes considérées comme réalisées même si cette évaluation ne rentre pas dans le détail des opérations (voir fiches actions).
- Objectif A5 : Aucune des opérations inscrites n'a été réalisée ou n'est en cours.

□ Précisions sur le bilan financier du volet A :

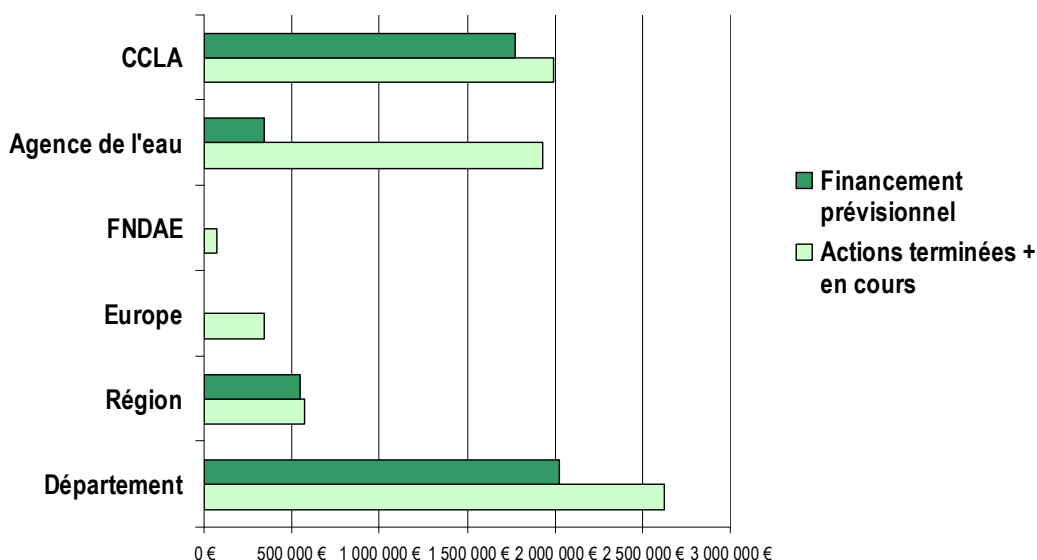
D'un point de vue financier, les objectifs A2, A3 et A5 n'ont pas fait l'objet d'inscriptions financières au contrat.

L'objectif A4 prévoyait la réalisation d'une étude (plan de secours) pour un montant estimé à 15 245 € avec un financement possible de l'Agence de 50%. Cette étude n'a pas été réalisée.

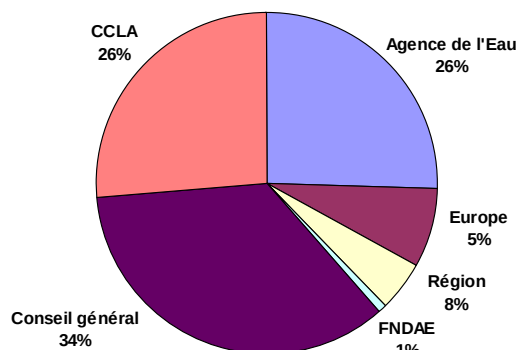
Aussi, les montants des dépenses et recettes du volet A du contrat lac relevant quasi intégralement des actions A11 et A12, **le bilan financier du volet A du contrat correspond à celui des actions A11 + A12 exposé et commenté au paragraphe 4.1.3** (voir paragraphe correspondant).

Le bilan financier n'intègre pas l'action A14 (politique d'assainissement individuelle) financée hors contrat.

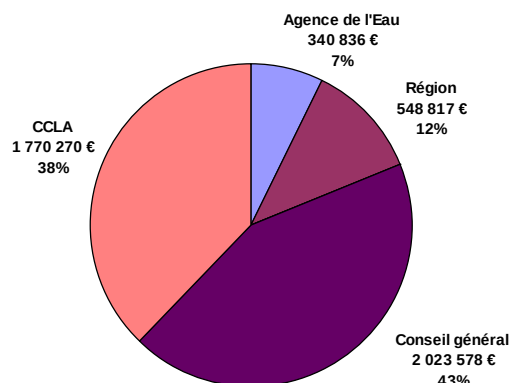
Financeurs	Département	Région	Europe	FNDAE	Agence de l'eau	CCLA	Total
Financement prévisionnel	2 023 578 €	548 817 €	0 €	0 €	340 836 €	1 770 270 €	4 683 501 €
Actions terminées + en cours	2 620 302 €	569 532 €	343 566 €	76 225 €	1 930 558 €	1 997 053 €	7 537 235 €



Financement effectif des actions du volet A



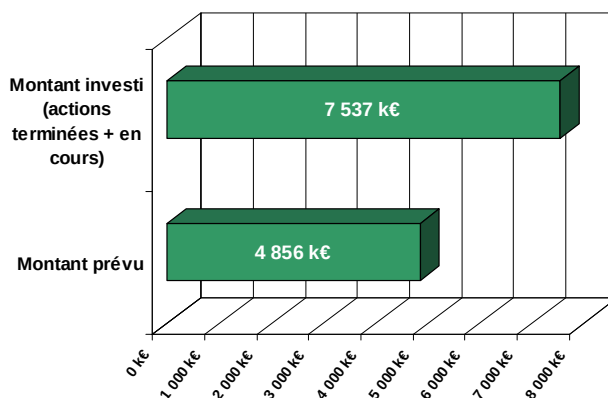
Financement des actions du volet A (Prévisions initiales)



Comme déjà précisé au paragraphe 4.1.2.3, il ressort :

- Une plus grande participation de l'Agence de l'Eau par apport aux montants prévisionnels (montant des aides et volumes des travaux de réhabilitation plus importants)
- Une participation non prévue de l'Europe et du Fond National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE) à la hauteur cumulée de 6 %.
- Un investissement à la charge de la CCLA s'élevant au final à 26 % du montant global des travaux, soit presque 2 M€ d'investissement.

Montant des investissements du volet A



4.2. BILAN DU VOLET B

4.2.1. Avancement des actions

Le tableau suivant reprend de manière synthétique les informations décrites dans les « Fiches Action » présentées en annexe.

Actions terminées
 Actions partiellement terminées ou en cours
 Actions non réalisées

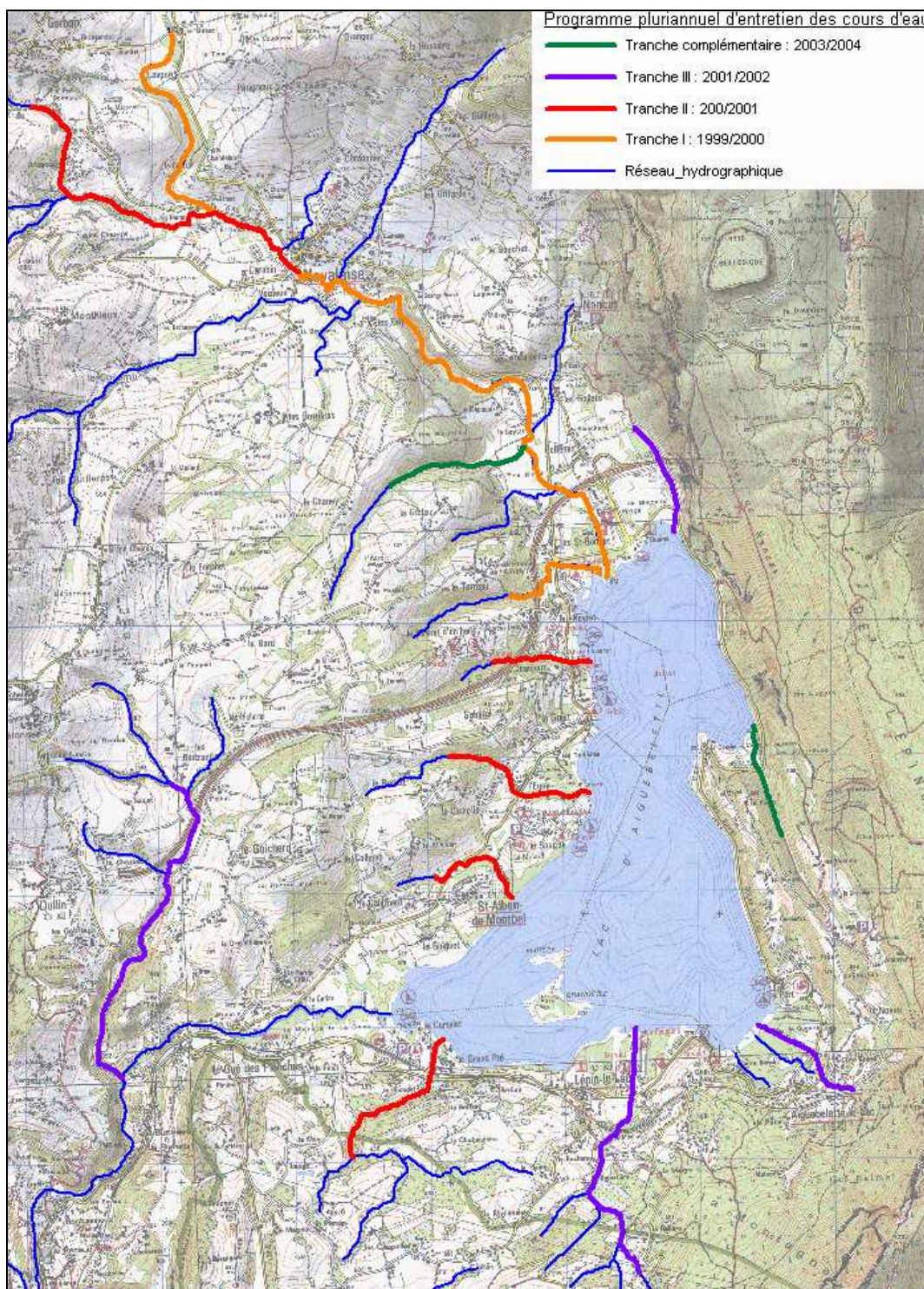
Volet B : Restauration et mise en valeur des milieux	
Objectif / Actions	Avancement
Objectif B1 : Restaurer les cours d'eau	
B11 : Mise en place d'un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau	
B12 : Analyse des problèmes d'inondation du ruisseau du Janjoux	
Objectif B2 : Résoudre le problème des déchets	
B21 : Réhabilitation des décharges	
B22 : Déchetterie	
Objectif B3 : Protéger le milieu aquatique	
B31 : Mise aux normes des pompages estivaux dans les cours d'eau	
B32 : Poursuite de l'instruction du dossier de renouvellement de la concession de La Broidoire	
Objectif B4 : Protéger et gérer le milieu	
B41 : Délimitation du lac et réserve foncière	
B42 : Gestion des bords du lac et de l'Arrêté de Protection de biotope	
B43 : Gestion des amarrages	
B44 : Gestion de l'espace agricole	

4.2.2. B1 : Restaurer les cours d'eau

4.2.2.1. B11 : Programme de restauration des cours d'eau

Un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau a été établi en collaboration avec le SATERCE. 21 kilomètres de linéaire de ruisseaux ont été diagnostiqués. Le programme pluriannuel de restauration est cartographié ci-après.

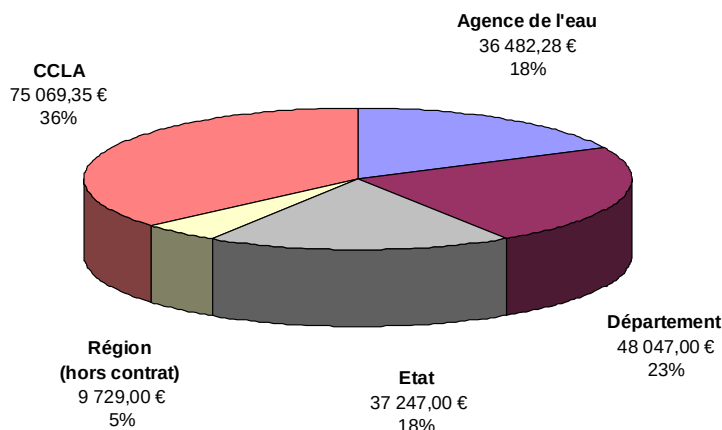
Fig. 4-c : Programme d'entretien et de restauration des cours d'eau



Une étude a également été lancée pour la renaturation du secteur aval de la Leysse et sur le phénomène d'atterrissement à l'embouchure du lac.

Le montant total des actions de ce volet s'élève à **207 k€**, financé à 36 % par la CCLA.

B11: Financement des opérations de restauration des cours d'eau



☞ Note : Le financement de la Région hors contrat correspond à des financements exceptionnels qui font suite aux épisodes de crues de juin 2002 et qui ont nécessité des interventions complémentaires (stabilisation de berge) non programmées mais que nous avons intégrés dans les opérations relevant du contrat.

4.2.2.2. B12 : Problèmes d'inondation du ruisseau du Janjoux

Aucune démarche n'a été engagée pour réaliser cette étude.

4.2.3. B2 : Résoudre le problème des déchets

L'objectif de ce volet est vague. Il est difficile d'évaluer à partir de quels indicateurs nous pouvons estimer que le problème des déchets est résolu, tant cette problématique est vaste.

Le bilan de ce volet se restreint aux deux actions précisément identifiées. Les actions menées en dehors du contrat par la collectivité compétente (SIALA puis CCLA) telles que la mise en place du tri sélectif par exemple, ne sont pas évaluées dans cette étude.

Le financement de ces deux actions engagées a été effectué dans le cadre de la compétence « déchets » de la CCLA (en dehors du contrat lac).

4.2.3.1. B21 : Réhabilitation des décharges

Un diagnostic initial des décharges sauvages ou contrôlées a été effectué sous maîtrise d'ouvrage départementale. Parallèlement à cette étude, la réhabilitation de la décharge des Bottières, seul point prioritaire identifié sur le territoire, a été engagée (Voir fiche action correspondante et rapport de module 1, § 9.4.3).

4.2.3.2. B22 : Déchetterie

La déchetterie intercommunale de Novalaise a été inaugurée en janvier 1998. Depuis, les tonnages de déchets déposés par les particuliers et les professionnels augmentent régulièrement avec une accélération notable sur ces dernières années suite à la fermeture du site des Bottières (Voir fiche action correspondante et rapport de module 1, § 9.4.1).

4.2.4. B3 : Protéger le milieu aquatique

4.2.4.1. B31 : Mise aux normes des pompages estivaux

Des contrôles sur l'existence de pompage ont été effectués parallèlement à la mise en œuvre du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau.

4.2.4.2. B32 : Dossier de renouvellement de la concession de La Broidoire

Cette action a été réalisée dans le cadre de la demande de renouvellement du titre de concession de la chute d'eau de La Broidoire par EDF. Dossier instruit par la DRIRE.

4.2.5. B4 : Protéger et gérer le milieu

4.2.5.1. B41 : Délimitation du lac et réserve foncière

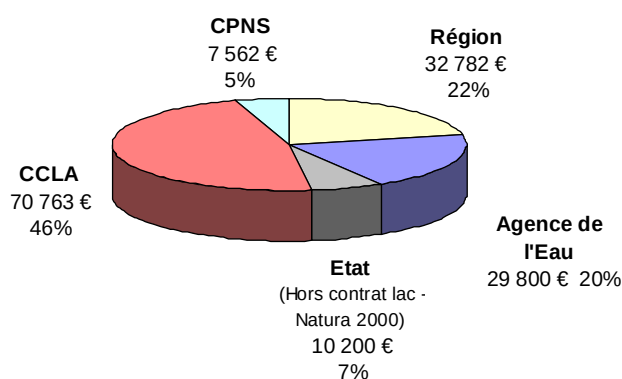
La CCLA a réalisé une délimitation du lac sur fond photographique : implantation des limites cadastrales géoréférencées sur un fond topographique de la bande littorale datant de 1996 et photographique (campagne de photographies aériennes réalisées en 2006).

La régulation des niveaux du lac est maintenant réglementée par le « règlement d'eau » annexé au titre de concession de la chute d'eau de La Broidoire (EDF). Ce règlement prévoit le respect de cotes cibles fonction de la période de l'année et définies de manière à prendre en compte le « fonctionnement » du milieu naturel et les usages principaux du lac. Le marnage du lac peut néanmoins évoluer suivant les conditions météorologiques (comme par exemple le niveau du lac anormalement bas lors de la canicule de 2003, et ce malgré l'arrêt de la prise d'eau EDF).

L'acquisition de terrains permettant la constitution d'une réserve foncière (politique d'acquisition de terrains à forte valeur environnementale), s'effectue en fonction des opportunités pouvant se présenter (application du droit de préemption de la CCLA dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé établie autour du lac). 20 ha de zones naturelles protégées ont notamment été acquis au niveau des marais de la Gare, le long du canal du Thiers (coacquisition CPNS et SMALA/CCLA).

Le coût total de ces opérations s'élève à 151 k€.

B41: Financement des opérations de délimitation du lac et constitution d'une réserve foncière



4.2.5.2. B42 : Gestion des bords du lac et de l'APPB

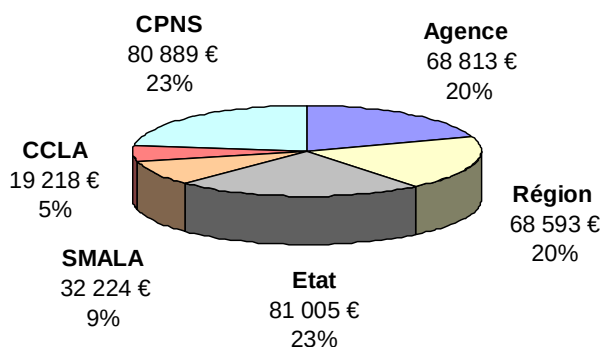
La gestion des zones humides en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a été confiée au CPNS. Ce dernier a élaboré deux plans de gestion qui couvrent la durée contrat lac (1994-2000 et 2001-2005). Le dernier plan de gestion constitue le document d'objectif pour les zones intégrées au réseau Natura 2000.

Une signalisation a été mise en place, permettant de matérialiser les zones en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

La mise en place d'équipements pédagogiques n'a pas été engagée. Ce projet n'avait pas été identifié précisément au démarrage du contrat. Un poste d'animateur nature avait été mis en place par le SMALA, celui-ci n'a pas été reconduit par la CCLA.

Le montant total des actions réalisées s'élève à **350 k€**.

Action B42: Financement des opérations de gestion des zones de biotope



4.2.5.3. B43 : Gestion des amarrages

Les actions relatives à la gestion des amarrages sont en cours de mise en œuvre par la CCLA en dehors de la procédure « contrat lac ». 100 nouveaux emplacements de stationnement doivent prochainement être créés (réalisation d'un nouveau port sur la commune de Nances, réhabilitation et extension du port d'Aiguebelette). Par ailleurs, une démarche d'immatriculation des embarcations et de réglementation du stationnement et de la navigation a été lancée au printemps 2007.

Le montant prévisionnel de ces opérations en cours s'élève à **1 M€ HT** financé à 80 % par le Département de la Savoie dans le cadre de l'accompagnement de la CCLA après la dissolution du SMALA.

Ces opérations n'étant plus mise en œuvre dans le cadre du contrat lac, **les montants engagés (dépenses et recettes) ne sont donc pas pris en compte dans le présent bilan.**

4.2.5.4. B44 : Gestion de l'espace agricole

Dans le cadre de ce volet, une opération « article 21 » a été proposée, financée par l'Europe et l'Etat (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche).

L'article 21 est bien antérieur au démarrage du contrat lac. Il est évoqué dans le contrat, mais il n'est pas prévu de financement spécifique à cette action.

Les objectifs de l'article 21 sont les suivants :

- **Eviter l'embroussaillage et le boisement des sites** sensibles d'un point de vue paysager ou biologique : lisières, clairières, pentes sèches, zones humides
- **Maintenir l'agriculture** restante en évitant l'étouffement des parcelles encore exploitées.

Cette opération a été coordonnée par la Chambre d'Agriculture de la Savoie et la Maison des Agriculteurs de Novalaise. Les actions ont été axées sur trois types de secteurs :

- Les secteurs en déprise où l'enjeu dominant est écologique. Il s'agit des secteurs de **marais, tourbières, prairies humides** (élimination des ligneux accompagnée d'une fauche annuelle), des **bordures de ruisseaux** (entretien des berges, élagage)

- Les secteurs en déprise où l'enjeu dominant est celui du cadre de vie. Il s'agit des secteurs de **coteaux** plus ou moins éloignés des villages ayant un fort impact visuel éloigné (fauche annuelle de la parcelle, entretien des lisières, élagages, élimination des refus et repousses ligneuses)
- Les secteurs en déprise où l'enjeu dominant est agricole. Il s'agit de secteurs où la déprise résulte de difficultés de mise en valeur : morcellement, éloignement, accès, protection de captage (**secteurs partiellement abandonnés ou sous-exploités**). Les mesures consistent en une fauche annuelle avec exportation du produit hors des parcelles.

Les principes d'actions passent par la contractualisation entre l'exploitant et la chambre d'agriculture. Des primes sont accordées aux exploitants s'engageant dans cette démarche d'entretien. Le tableau ci-après présente les surfaces contractualisées au 3 juillet 1997. La durée effective d'un contrat est de 5 ans.

Secteurs	Action d'entretien	Surfaces prévisionnelles	Réalisation au 3 juillet 1997
Prairies humides, marais	Fauche tardive avec ou sans pâture	67 ha	42 ha
Ruisseaux d'intérêt piscicole	Ouverture de la végétation sur cours d'eau	13 ha	21 ha
Coteaux visuels proches des villages, en lisières de forêt, en clairières	Fauche ou pâture, élagage des haies	153 ha	237 ha
Enjeu agricole, protection des captages	Fauche, pas de fumure	67 ha	0 ha
Total		300 ha	300 ha
Coût annuel des contractualisations		37 502 €	37 499 €

300 hectares ont été contractualisés par 40 exploitants (sur 400 ha potentiels, soit 75 %). Le coût de contractualisation annuel s'élève à 37 500 €. L'enveloppe annuelle prévue est entièrement utilisée.

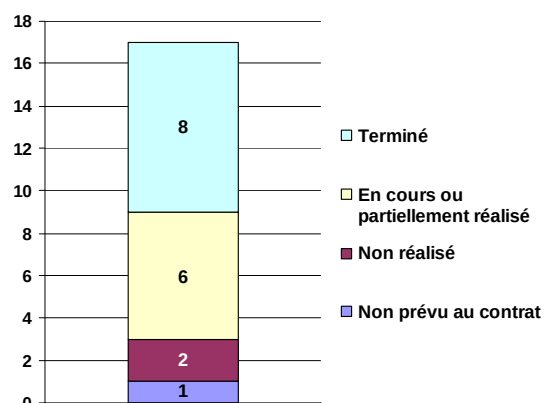
Quelques facteurs limitant l'efficacité de cette action ont été évoqués, le plus souvent la main d'œuvre et le matériel inadapté, notamment pour la fauche des refus dans les fortes pentes et la fauche des marais

En 2002, au bout des cinq années de contractualisation, **les contrats n'ont pas été renouvelés**.

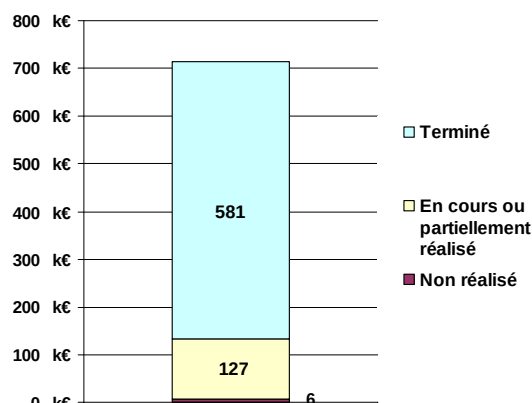
4.2.6. Bilan technique et financier

L'ensemble du volet B comporte 16 actions correspondant à un coût projet prévisionnel de 1,04 M€ (en ne prenant pas en compte le montant prévisionnel des actions B21, B22 et B43 affichées dans le contrat mais financées hors contrat).

Etat d'avancement des actions du volet B en nombre d'actions



Etat d'avancement des actions du volet B en coût-projet



Depuis le début du contrat, 14 actions ont été engagées dont 6 en cours de réalisation. Le montant total investi s'élève à **708 k€** pour 8 actions terminées et 6 actions en cours ou partiellement réalisées.

Le taux de réalisation s'élèvent à **88 %** (nombre d'actions terminées ou en cours / nombre d'actions prévues).

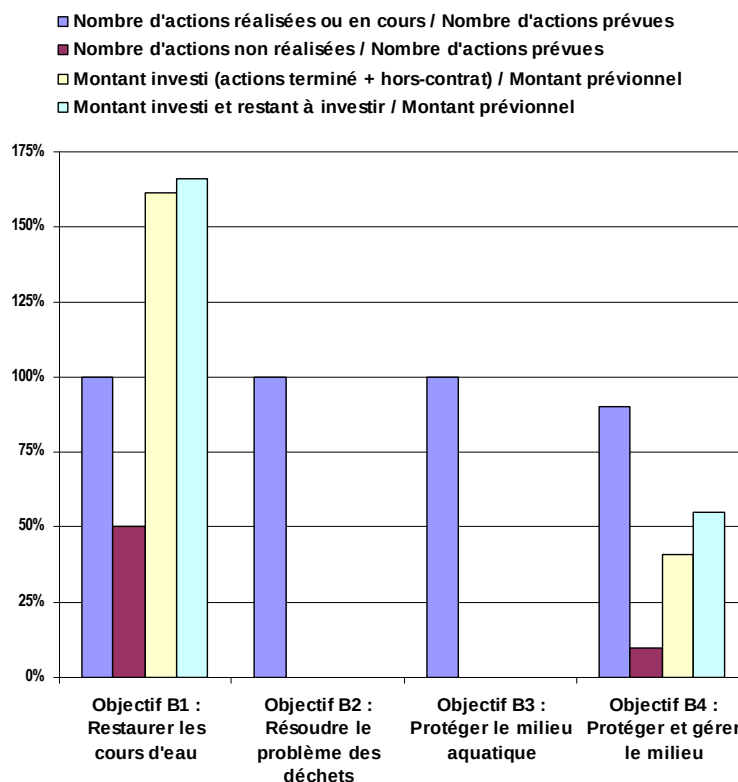
Une action non prévue au contrat a été réalisée : l'étude complémentaire sur la Leysse de Novalaise. Elle a fait l'objet d'un financement dans le cadre du contrat (action B11).

Pour la réalisation du bilan financier du volet B, on rappellera qu'il n'est pas tenu compte des actions B21 (Décharge) et B22 (Déchetterie) financées hors contrat.

Le montant total investi s'élève à 708 k€, soit environ 68 % du montant total prévisionnel (1,04 M€).

Cette différence se justifie par un certain nombre d'actions inscrites au contrat, **qui viennent d'être engagées par la CCLA en dehors du contrat lac**, notamment les opérations relevant de l'action B43 « gestion des amarrages » évaluées dans le contrat à 304 898 €, mais qui n'ont donc fait l'objet d'aucune dépense dans le cadre de la procédure. Par ailleurs, il est à noter que le montant de cette action B43 est estimée en 2007 à 1 M€.

Bilan des actions du volet B par objectif



□ Précisions sur la lecture des taux de réalisation des actions par objectif :

Pour les raisons déjà évoquées aux chapitres précédents cet indicateur est à manier avec précaution.

- Objectif B1 : Deux actions constituent cet objectif : la mise en œuvre d'un programme de restauration des cours d'eau (B11) et la réalisation d'une étude sur les risques d'inondation du ruisseau du Janjoux (B12). Le taux de non réalisation de 50% s'explique simplement par la non réalisation de l'étude hydraulique qui, d'un point de vue qualitatif, ne pèse que très peu au regard de la mise en œuvre du programme de restauration. A l'inverse, une action non prévue au contrat a été réalisée (étude complémentaire sur la Leysse de Novalaise) d'où un taux de réalisation de 100 % (deux actions réalisées sur deux actions prévues).
- Objectif B2 et B3 : Le taux de réalisation des actions atteint 100% compte tenu du niveau de mise en œuvre des action B21, B22, B31 et B32.
- Objectif B4 : La mise en place d'outils pédagogiques au titre de l'action B42 n'a pas été réalisée.

☐ **Précisions sur le bilan financier du volet B :**

Les objectifs B2 et B3 ne font pas l'objet de financement dans le cadre du contrat lac.

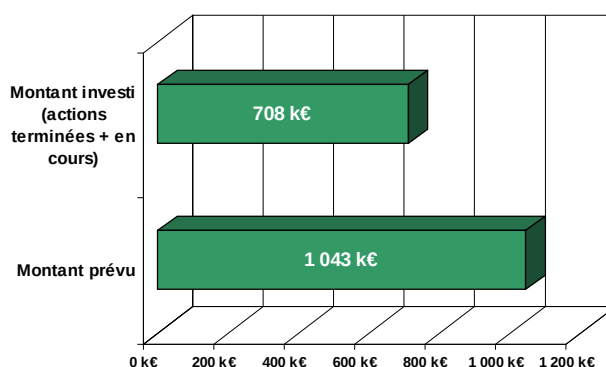
Les montants investis pour l'objectif B1 dépassent les montants prévisionnels. Les actions de restauration des berges des ruisseaux (volet B11) représentent un investissement de 207 k€ pour un montant prévisionnel de 128 k€. Dans cette action a été intégrée le coût de l'étude de renaturation du secteur aval de la Leysse.

L'action B12 n'a pas été engagée (Analyse des problèmes d'inondation du ruisseau du Janjoux) correspondant à un coût projet de 6 k€.

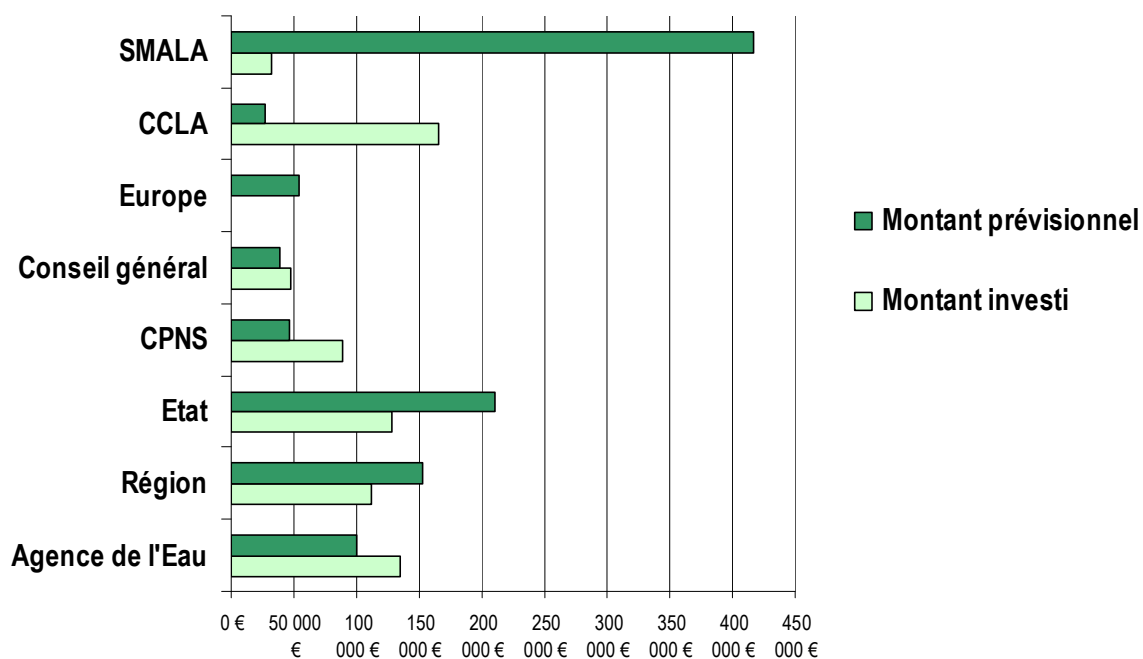
L'ensemble des actions des volets B2 et B3 est terminé ou en cours (pas de financement spécifique au contrat).

L'objectif B4 constitue une particularité puisque le niveau de réalisation est important (90%) en compte de l'engagement hors contrat, de l'action B43 (Gestion des amarrages) par la CCLA. Les dépenses de cette action considérée comme engagée (« en cours ») dans le bilan technique ne sont donc pas prises en compte dans le présent bilan financier.

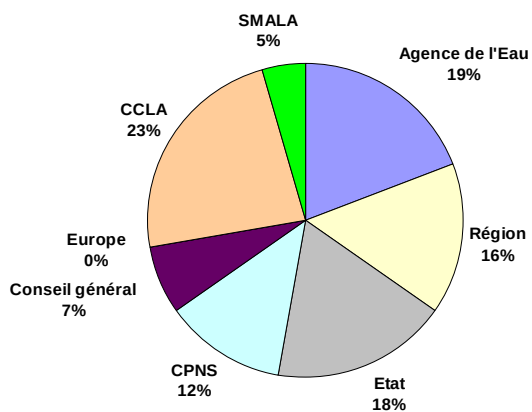
Montant des investissements du volet B



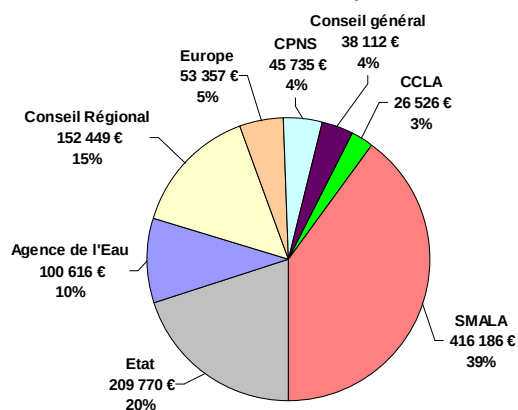
	Agence de l'Eau	Région	Etat	CPNS	Conseil général	Europe	CCLA	SMALA	Total
Montant prévisionnel	100 616 €	152 449 €	209 770 €	45 735 €	38 112 €	53 357 €	26 526 €	416 186 €	1 042 751 €
Montant investi	135 095 €	111 104 €	128 452 €	88 451 €	48 047 €	0 €	165 050 €	32 224 €	708 423 €



Financement effectif des actions du volet B



Financement des actions du volet B (Prévisions initiales)



Les subventions cumulées de l'Agence de l'Eau, de la Région et de l'Etat s'élèvent à 53 % des montants totaux investis. La participation de l'ensemble SMALA / CCLA est de ce fait plus réduite que prévue.

4.3. BILAN DU VOLET C

4.3.1. Avancement des actions

Le tableau suivant reprend l'avancement général des actions décrites dans les « Fiches Action » présentées en annexe.

Actions terminées	
Actions partiellement terminées ou en cours	
Actions non réalisées	

Volet C : Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication	
Volet / Objectif	Avancement
Objectif C1 : Assurer le suivi de certaines actions et du milieu	
C11 : Technicien de lac	
C12 : Suivi piscicole et gestion des peuplements	
C13 C14 C15 : Suivis scientifiques	
C16 : Poursuite du suivi allégé du lac	
C17 : Rapport technique d'assainissement	
Objectif C2 : Pérenniser les travaux de restauration réalisés sur les cours d'eau	
C21 : Programme régulier d'entretien des cours d'eau	
Objectif C3 : Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu par le public	
C31 : Maison du lac	
C32 : Communication et outils pédagogiques des milieux naturels	
C33 : Découverte de la nature par la randonnée	
C34 : Signalisation Signalétique	
Objectif C4 : Améliorer la qualité des hébergements	
C41 : Amélioration de la qualité des hébergements	

4.3.2. C1 : Assurer le suivi de certaines actions du milieu

4.3.2.1. C11 : Technicien de lac

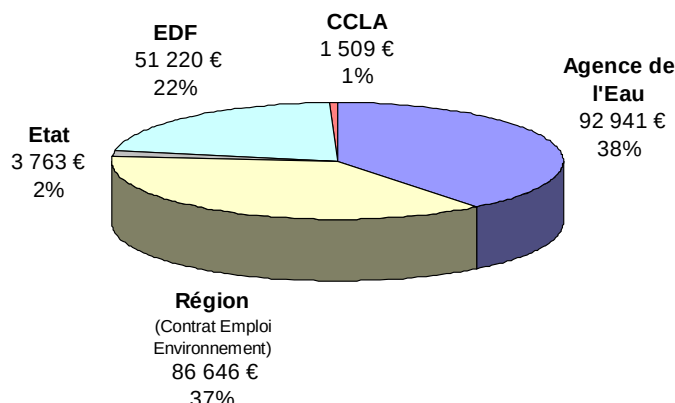
Le technicien de lac a été recruté en janvier 1999 par le SMALA. Son rôle est double :

- Chargé de mission en ce qui concerne l'animation, le suivi et la coordination des actions du contrat
- Technicien pour la mise en œuvre des actions.

Le poste a été transféré à la CCLA depuis la dissolution du SMALA.

Le coût total de ce poste entre 1999 et 2004 s'élève à 231 839 € (coût de fonctionnement du poste auquel s'ajoute une part d'investissement), financé à hauteur de 38 % par l'Agence de l'Eau et 37 % par la Région. Dans le cadre de ses engagements, EDF a financé ce poste à hauteur de 22 %.

Action C11: Financement du poste de "Technicien de lac" entre 1999 et 2004



4.3.2.2. C12 : Suivi piscicole

Un premier inventaire et état de l'ichtyofaune du lac a été réalisé en 1995 par le Conseil Supérieur de la Pêche en association avec l'INRA, avec l'aide technique et financière de l'AAPPMA du lac. Engagée antérieurement au démarrage du contrat, cette première étude n'a pu bénéficier des aides prévues au contrat et de la participation du SMALA

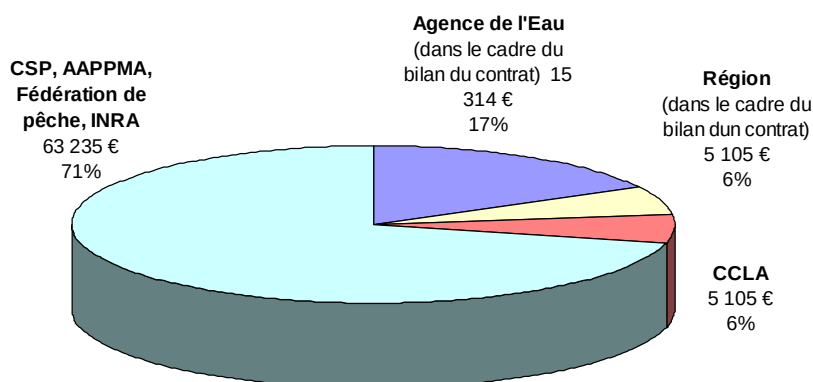
Une deuxième étude a été engagée en 2006 selon un protocole quasi similaire (CSP et INRA, sous maîtrise d'ouvrage CCLA). Celle-ci a été financée dans le cadre du contrat lac (phase bilan).

La gestion des peuplements, les opérations de restauration de zones de frayères naturelles et de création de frayères artificielles sont en revanche plus difficiles à évaluer compte tenu du manque de précisions du contrat. L'AAPPMA pilote la gestion halieutique du lac qui intègre en particulier la politique d'alevinage et la gestion des frayères artificielles. Quelques opérations ont été engagées dans le cadre de cet objectif en concertation avec le SMALA et la CCLA (exemple : Création d'une zone de reproduction du brochet dans le marais de Nances, aménagement de frayères sur le Gua, lancement des études sur la Leysse, réflexion plus générale sur le Gua...).

Ces mesures méritent d'être poursuivies certainement de manière plus structurées entre les différents acteurs de la gestion des milieux aquatiques.

Les montants totaux de ces opérations s'élèvent à 88 758 €, dont plus de 70 % pris en charge par le CSP, l'AAPPMA, la Fédération de Pêche et l'INRA compte tenu du coût de la première étude et de l'impossibilité d'obtenir les crédits prévus au titre du contrat.

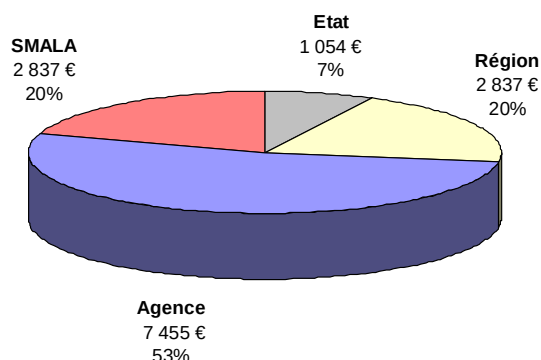
Action C12: Financement des études ichthyologiques du lac



4.3.2.3. C13, C14 et C15 : Suivis scientifiques

La quasi totalité des études nécessaires aux suivis écologiques a été engagée en 2006 (Etude de la qualité des eaux des cours, nouvelle évaluation des apports en phosphore au lac, première approche sur l'évaluation des risques de pollution du lac par les toxiques), soit 7 ans après le démarrage effectif du contrat. L'évaluation des teneurs en métaux lourds dans les sédiments s'est faite en 2003 dans le cadre d'un partenariat avec l'université de Savoie. L'ensemble des actions a été pris en charge à plus de 50 % par l'Agence de l'Eau, pour un montant total s'élevant à 13 823 €.

C13, C14, C15 : Financement suivi qualité
(hors suivi allégé du lac (C16) et études "qualité" réalisées dans le cadre du bilan)



Les études financées dans le cadre du présent bilan (Etude de la qualité des affluents du lac, Etude des apports en phosphore) ne sont pas intégrées au bilan financier. Cependant le montant de ces études et leur niveau de financement sont précisés dans la fiche action correspondante.

4.3.2.4. C16 : Suivi allégé du lac

Le suivi allégé du lac d'Aiguebelette (indicateurs de l'évolution trophique du lac) a été confié au Comité Intercommunal pour le Suivi et l'Assainissement du lac du Bourget (CISALB). En 2002, a été intégré un suivi des populations phytoplanctoniques confié à l'INRA.

A partir de 2006, le coût annuel pour la CCLA (prestations CISALB, analyses Savoie Labo et INRA) est d'environ 24 000 € TTC / an financés à 50% par l'Agence de l'Eau.

4.3.2.5. C17 : Rapports techniques de l'assainissement

Le rapport technique d'assainissement est édité annuellement par la société exploitant le réseau (SDEI). Cette dernière s'appuie sur l'acquisition automatique des données de fonctionnement (télésurveillance des postes de refoulement et de la station) mis en place dans le cadre de l'action A11. La rédaction des rapports fait partie des obligations de la SDEI au titre de son contrat d'exploitation et ne fait pas l'objet d'un surcoût spécifique.

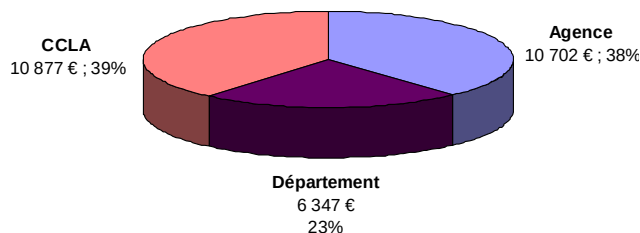
Le SPANC assure le suivi de l'assainissement non collectif et l'édition d'un bilan annuel d'activités.

4.3.3. C2 : Pérenniser les travaux de restauration des cours d'eau

Le programme d'entretien des cours d'eau a été établi en parallèle avec l'action B11. Sa mise en œuvre établie sur 10 ans est effective depuis 2003.

Le montant des travaux d'entretien réalisés entre 2003 et 2006 s'élève à 27 926 €, dont 10 800 € à la charge de la CCLA.

C21: Financement du travaux d'entretien des ruisseaux réalisés entre 2003 et 2006



4.3.4. C3 : Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu

4.3.4.1. C31 : Maison du lac

Cette action n'a pas été engagée, les acteurs ayant pourtant menés de nombreuses réflexions. La non réalisation de cette opération relève pour l'essentiel :

- d'une absence d'adhésion des partenaires locaux aux premières ébauches de projet présentés par le SMALA en 2001
- des incertitudes liées aux perspectives de dissolution du syndicat et à la question du devenir de ses compétences

A partir de 2006, une nouvelle réflexion a été engagée entre la CCLA et le Département de la Savoie, en concertation avec les acteurs locaux. La programmation définitive du projet est prévue pour la fin 2007 sous maîtrise d'ouvrage départementale. A l'issue, la CCLA doit reprendre le portage du projet pour aboutir au démarrage de la phase travaux en 2008.

4.3.4.2. C32 : Communication et outils pédagogiques

L'action C32 prévoit la mise en œuvre de quatre d'opérations définies de manière assez imprécise (lettre d'informations, brochure explicative sur l'environnement et le lac, panneaux explicatifs, outils pédagogiques et agencement de l'exposition de la FAPLA).

Au titre de cette action ont été identifiés les réalisations suivantes ::

- Deux bulletins d'informations sur le contrat lac ont été édités et distribués auprès de l'ensemble de la population locale
- Réalisation de panneaux d'information sur le contrat. Supports utilisés pour des opérations ponctuelles de communication et d'information (scolaires, formations, manifestations)
- Une plaquette d'information sur les zones naturelles protégées du lac a été rédigée permettant de sensibiliser les populations touristiques et les usagers du plan d'eau (diffusion depuis les principaux sites touristiques situés autour du lac)
- Un sentier pédagogique a été créé sur le site du Sougey et différents panneaux explicatifs sur l'environnement du lac ont été intégrés aux panneaux mis en place dans le cadre des Relais Informations Services (RIS)

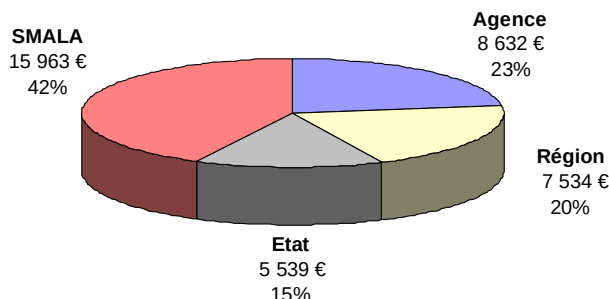
L'amélioration et la modernisation de l'exposition « Lac et Nature » de la FAPLA n'a pas été engagée.

Par ailleurs, nous pouvons citer dans le cadre de ce volet deux opérations qui n'étaient pas inscrites dans le contrat mais qui relèvent totalement des objectifs de cette action:

- La création d'un poste animateur nature par le SMALA
- La co-organisation du SMALA au forum « Bleu et Vert », axé sur la sensibilisation à l'environnement et à la découverte du territoire (2 opérations, en 2002 et 2004)

En dehors des deux dernières actions qui n'ont pas fait l'objet d'un financement dans le cadre du contrat, l'ensemble des actions réalisées se chiffre à 37 668 €

C32 : Financement des opérations de communication et outils pédagogiques



4.3.4.3. C33 : Découverte de la nature par la randonnée

La création d'un sentier piéton autour du lac n'a pas été engagée. Seuls quelques aménagements ponctuels ont été réalisés en dehors du contrat lac pour répondre à des problèmes de sécurité des piétons :

- Aménagement piéton entre le bourg d'Aiguebelette et le port
- Pose d'une nouvelle barrière en bois permettant de sécuriser le cheminement des piétons

Une étude a été engagée pour créer un sentier piéton longeant le ruisseau de la Leysse et permettant de relier le bourg de Novalaise et le lac. Ce projet a été abandonné début 2007 par la CCLA en raison des problèmes fonciers existants (autorisations de passage).

En dehors du contrat, d'autres aménagements ont été réalisés (aménagement de sentier, parcours VTT, aménagements pour parapentistes, etc...) dans le cadre de la politique de développement touristique de la CCLA. Ces actions qui ne relevaient pas spécifiquement du contrat n'ont pas été affectées à ce volet et n'apparaissent donc pas dans le bilan financier.

4.3.4.4. C34 : Signalisation et signalétique

Une nouvelle signalétique a été mise en place en 1997 préalablement aux championnats du monde d'aviron. D'autres panneaux d'information ont été posés sur des points stratégiques : Relais Informations Services.

Ces actions ont été financées en dehors du contrat.

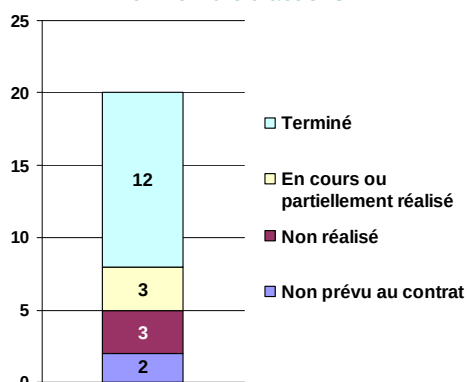
4.3.5. C4 : Améliorer la qualité des hébergements

Cette action reste à l'initiative des propriétaires concernés. Ses objectifs ne sont pas identifiés avec précision, et restent purement qualitatifs. Aucun suivi n'a été effectué dans le cadre du contrat, ce qui rend impossible l'évaluation de l'action.

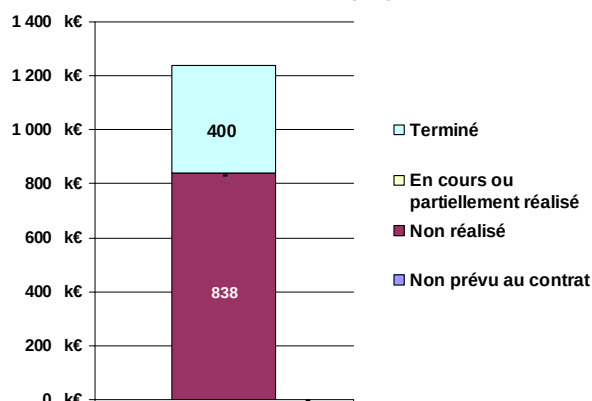
4.3.6. Bilan technique et financier

L'ensemble du volet C identifie 18 actions pour un montant total prévisionnel de 1,25 M€.

Etat d'avancement des actions du
volet C
en nombre d'actions



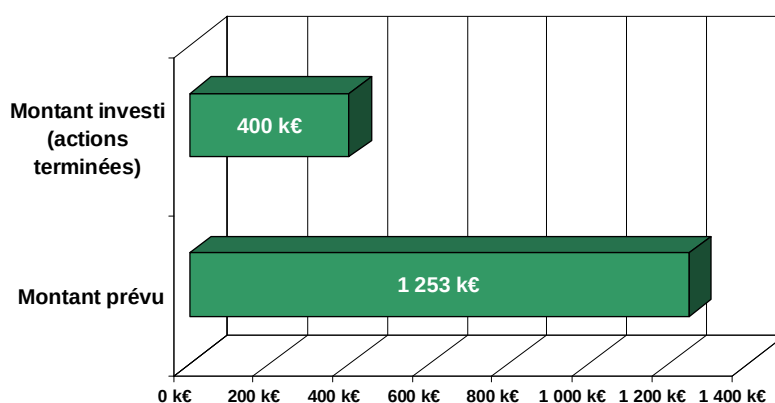
Etat d'avancement des actions du volet C
en coût-projet



Plus de trois quart des actions programmées sont actuellement terminées, correspondant à 400 k€ d'investissements. La plus grande partie de l'investissement prévisionnel concerne des actions non réalisées, notamment le projet « Maison du lac » (action C31) pour un montant prévisionnel de 457 k€.

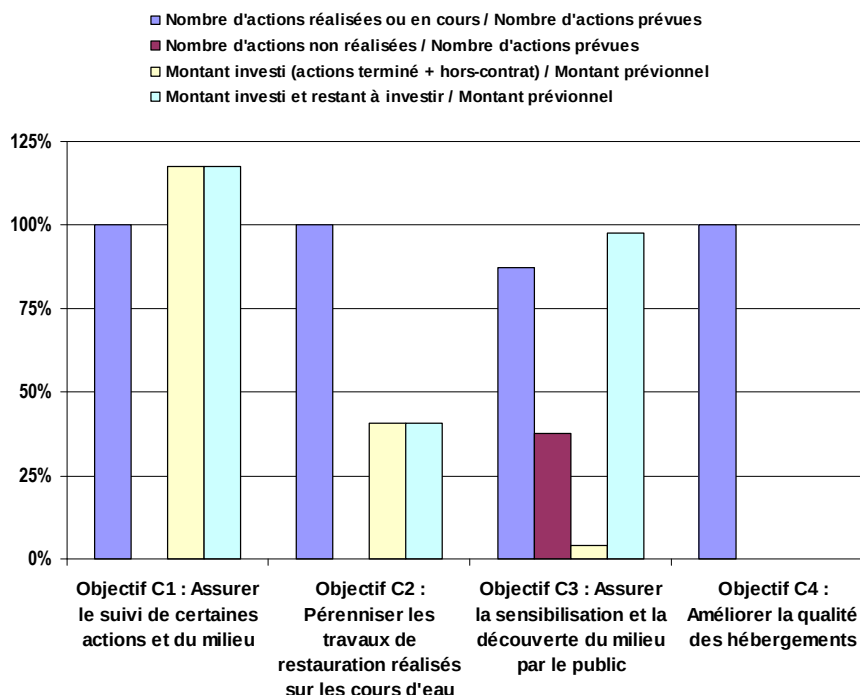
Une opération non inscrite au contrat a été réalisée : il s'agit de la création du sentier pédagogique du Sougey dans le cadre de l'action C32.

Montant des investissements du volet C



Si le taux de réalisation en nombre d'actions apparaît satisfaisant, les investissements engagés sont faibles (37 % du coût prévisionnel du volet C). Les actions non réalisées ou en cours de réflexion représentent les investissements les plus importants et notamment le projet de maison du lac qui pesait à lui seul plus de 36% des dépenses prévisionnelles du volet C.

Bilan des actions du volet C par objectif



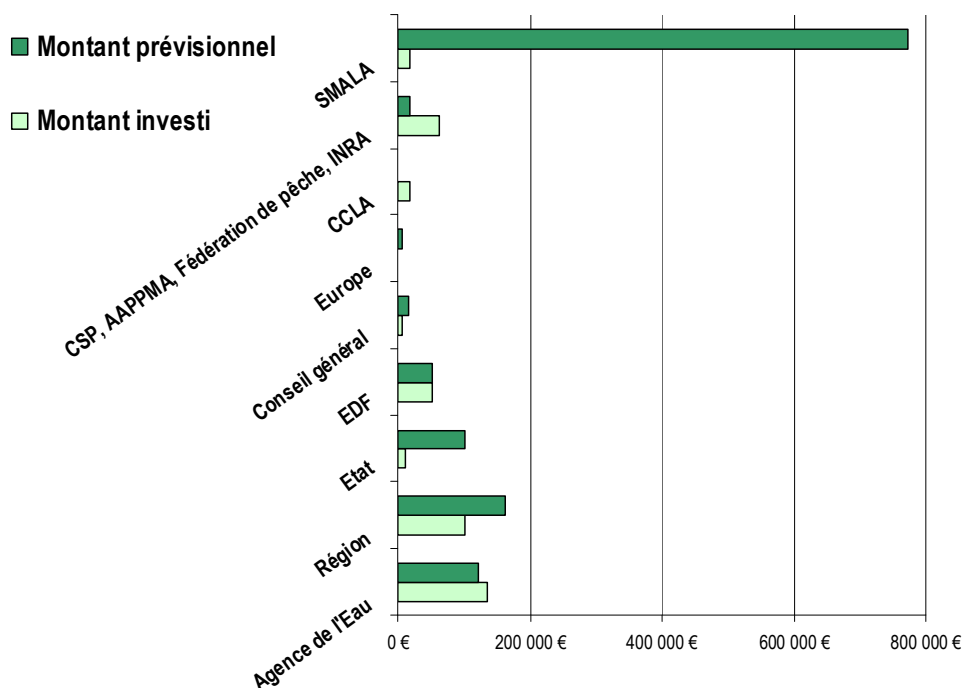
☞ Note : Nous émettrons les mêmes réserves quant à l'interprétation des taux de réalisation des actions par volet, que celles déjà émises sur pour les volets A et B. Il s'agit avant tout d'une indication purement quantitative censée traduire l'engagement ou non des actions. Cependant, elle ne s'affranchit pas des imprécisions liées au manque de définition des opérations spécifiques à chaque action.

L'ensemble des opérations de l'objectif C1 est considéré comme réalisé, et ce pour un montant d'investissement supérieur de 20 % au montant prévisionnel.

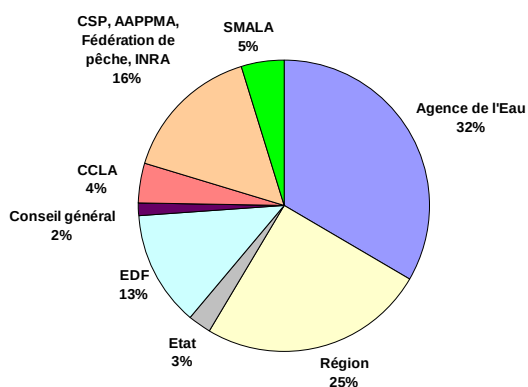
Il reste d'importants investissements à réaliser dans l'objectif C3, notamment avec la création de la Maison du lac. Les actions réalisées sont les moins onéreuses : actions de communication et outils pédagogique des milieux naturels et la signalisation autour du lac (financée en dehors du contrat).

	Agence de l'Eau	Région	Etat	EDF	Conseil général	Europe	CCLA	CSP, AAPPMA, Fédération de pêche, INRA	SMALA	Total
Montant prévisionnel	122 112 €	163 425 €	100 616 €	51 985 €	16 769 €	7 622 €	0 €	18 294 €	772 307 €	1 253 131 €
Montant investi	135 044 €	102 122 €	10 356 €	51 220 €	6 347 €	0 €	17 491 €	63 235 €	18 800 €	404 615 €

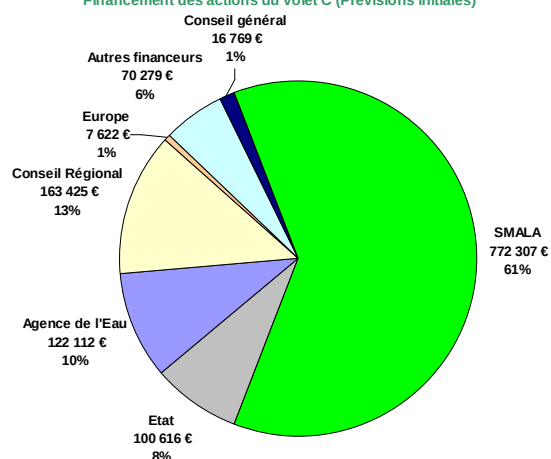
Au démarrage du contrat, deux actions (C11 et C31) devaient être co-financées par la CCLA et le SMALA, mais la répartition n'avait pas été précisée. Dans le cadre du bilan financier présenté ci-dessus, les dépenses prévisionnelles de ces 2 actions ont entièrement été imputées au SMALA.



Financement effectif des actions du volet C



Financement des actions du volet C (Prévisions initiales)



Les 400 k€ d'investissement ont été pris en charge à plus de moitié par l'Agence de l'Eau et la Région. La participation d'EDF dans le cadre des coûts de fonctionnement du poste de technicien du lac s'élève à 51 k€. Le SMALA est intervenu à 5 % (suivis scientifiques et outils de communication), la CCLA à 4 %.

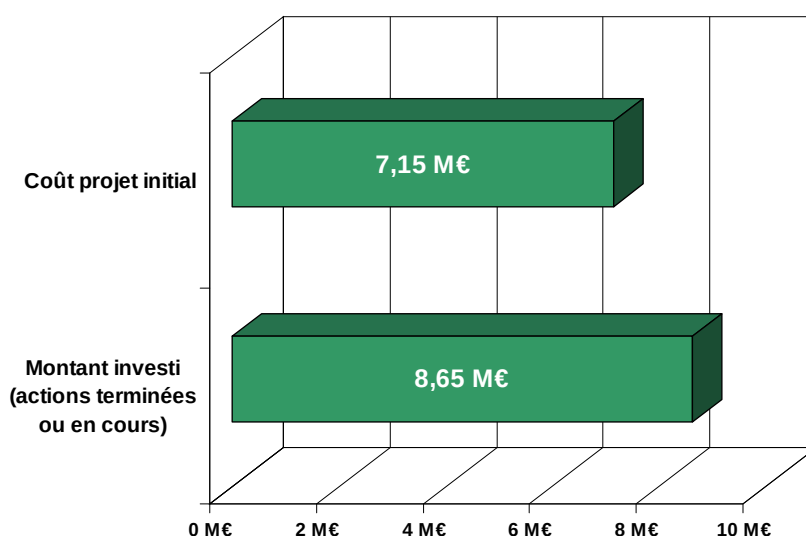
4.4. BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER GENERAL DU CONTRAT

Le tableau ci-après synthétise les bilans des trois volets.

	Volet A	Volet B	Volet C	Total
Nb d'actions initialement prévues	68	16	18	102
Coût projet initial	4 856 264 €	1 042 751 €	1 253 131 €	7 152 146 €
Actions réalisées	43	8	12	63
Montants investis	5 910 893 €	581 235 €	400 374 €	6 892 502 €
Actions partiellement réalisées ou en cours	6	6	3	15
Montants correspondants	1 512 745 €	127 188 €	0 €	1 639 933 €
Actions non réalisées	19	2	3	24
Coût projet correspondant	1 907 137 €	6 098 €	838 469 €	2 751 704 €
Actions non prévues au contrat, réalisées ou en cours.	7	1	2	10
Montants correspondants	128 842 €	0 €	0 €	128 842 €
Montant investi (actions terminées ou en cours)	7 537 235 €	708 423 €	400 374 €	8 646 032 €

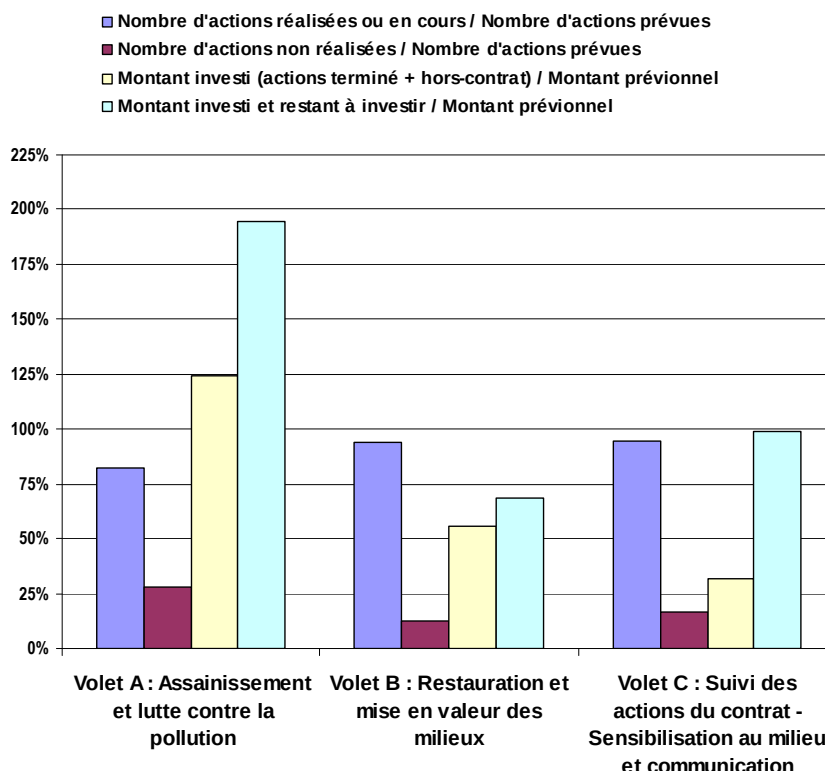
Le montant total investi dans le cadre du contrat s'élève à **8,65 M€** pour 63 actions réalisées et 15 actions partiellement réalisées ou en cours.

Montant des investissements du contrat



Le montant total investi dépasse de 1,5 M€ le montant prévisionnel.

Bilan des actions du contrat par volet



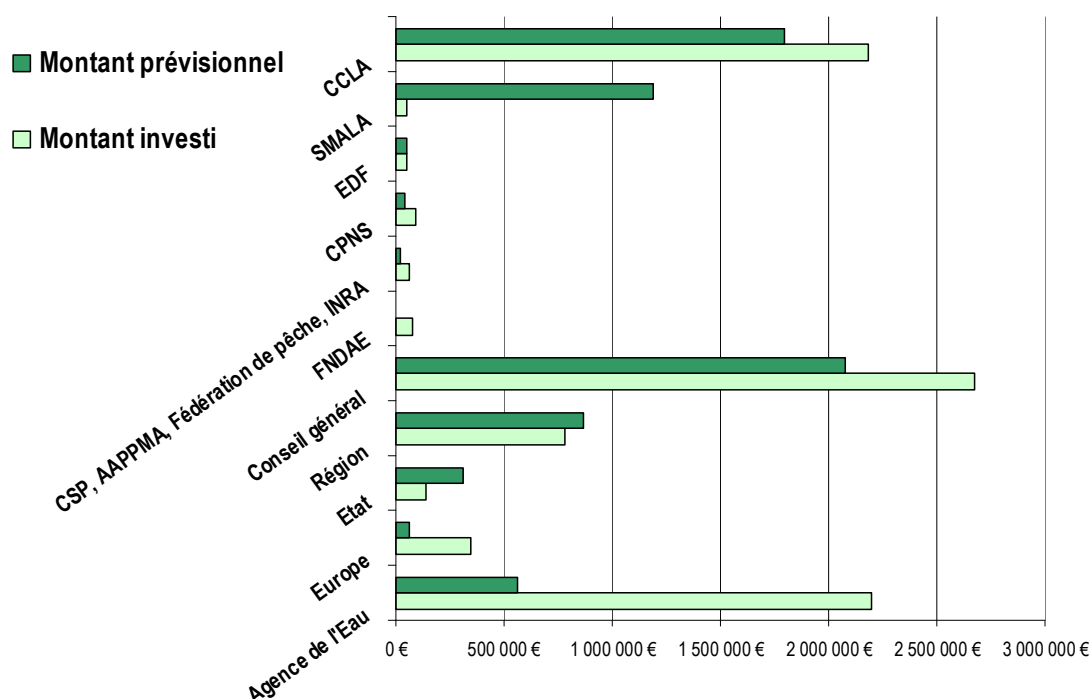
Les montants investis dans le cadre du volet A dépassent les montants prévisionnels. Deux raisons principales :

- L'important programme de réhabilitation des réseaux qui avait été sous estimé au démarrage du contrat (cf. § 4.1.2.1.)
- Les montants de travaux globalement sous estimés ou non actualisés et la réorientation de certains projet dans le cadre des opérations d'extension des réseaux d'assainissement (cf. 4.1.2.2.)

Concernant le volet B, un certain nombre d'opérations a été engagé sur 2006 postérieurement aux échéances de la procédure, notamment l'action B43 (gestion des amarrages). Celle-ci est cependant prise en compte dans le bilan technique mais les dépenses déjà engagées par la CCLA sur 2006 et 2007 pour cette opération n'apparaissent pas dans le bilan financier puisque non financées au titre de la procédure. De ce fait, les montants investis et restant à investir sont largement inférieurs aux montants prévisionnels (67% de la prévision).

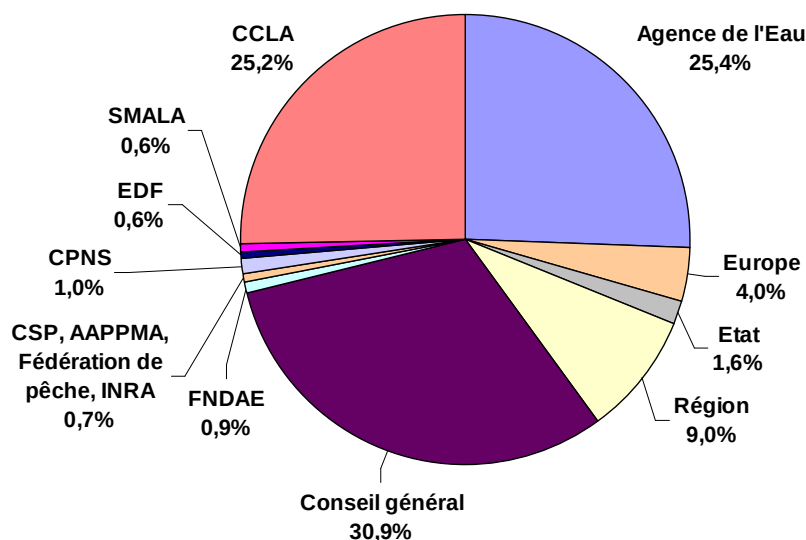
Pour le volet C le rapport entre les montants investis et les montants prévisionnels est faible avec un taux égal à 33%. Celui-ci s'explique principalement par la non réalisation de la maison du lac (36% des dépenses prévisionnelles pour l'action C31).

	Agence de l'Eau	Europe	Etat	Région	Conseil général	FNDAE	CSP, AAPPMA, Fédération de pêche, INRA	CPNS	EDF	SMALA	CCLA	Total
Volet A	1 930 558 €	343 566 €		569 532 €	2 620 302 €	76 225 €					1 997 053 €	7 537 235 €
Volet B	135 095 €		128 452 €	111 104 €	48 047 €			88 451 €		32 224 €	165 050 €	708 423 €
Volet C	135 044 €		10 356 €	102 122 €	6 347 €		63 235 €		51 220 €	18 800 €	17 491 €	404 615 €
Total	2 200 697 €	343 566 €	138 808 €	782 758 €	2 674 696 €	76 225 €	63 235 €	88 451 €	51 220 €	51 024 €	2 179 594 €	8 650 273 €
Prévisionnel	563 564 €	60 980 €	310 386 €	864 691 €	2 078 459 €	0 €	18 294 €	45 735 €	51 985 €	1 188 493 €	1 796 796 €	6 979 383 €



☞ Note : Nous remarquerons que la participation calculée de la Région sur le volet A dépasse le montant de l'enveloppe allouée (570 k€ pour 548 k€ prévus). Le total de 570 k€ tient compte du montant des arrêtés attributifs pour les travaux d'assainissement de Marcieux et d'Ayn qui doivent démarrés à l'automne 2007. La question de l'application du plafonnement à 548 k€ n'a pas été abordée avec la Région.

Financement effectif des actions du contrat



L'agence de l'eau, la Région, le conseil général et la CCLA sont les principaux financeurs du contrat (hauteur de participation cumulée s'élevant à 82 %). Les 18 % restant ont été pris en charge par différents financeurs, selon les actions (cf. les paragraphes correspondants).

5. SYNTHÈSE

□ Bilan technico financier

Au regard des données et éléments d'information apportés par ce module, il ressort que **le niveau de réalisation technique du programme d'actions peut être jugé comme globalement « satisfaisant »**.

Bien évidemment des disparités existent entre les différents volets du contrat, et la décomposition du bilan par volets et objectifs traduit bien la priorité évidente donnée au volet A et à certaines actions du volet B qui constituaient une priorité pour répondre aux objectifs de préservation de la qualité des eaux.

En terme d'investissements, il faut souligner que le dépassement du montant prévisionnel global du contrat résulte uniquement des surcoûts générés par la mise en œuvre des actions A11 et A12.

En rappelant toutes la difficulté à élaborer un bilan des actions compte tenu du manque de définition des opérations propres à chaque action et de l'absence d'indicateurs au démarrage du contrat, il nous semble important de faire ressortir les points suivants :

- **Volet Assainissement (A1) :** Le volet le plus important du contrat, autant par le nombre d'actions prévues que par les montants prévisionnels affectés, a fortement été modifié par rapport aux prévisions. Le programme de réhabilitation qui avait été établi sur la base du diagnostic des réseaux de 1994 s'est révélé insuffisant. Les diagnostics complémentaires ont mis à jour des dysfonctionnements importants, contraignant la collectivité à mettre la priorité sur les travaux de réhabilitation. Les montants alloués à la réhabilitation des réseaux ont été plus importants que prévu, et les opérations d'extension des réseaux ont été retardées.

Bien que le programme de travaux d'extension n'ait pas été achevé à l'échéance du contrat, nous soulignerons que le nombre d'opérations et les investissements engagés sur les actions A11 et A12 sont d'un niveau tout à fait remarquable. Ce constat traduit la dynamique existante autour de cet objectif, et les efforts engagés par les collectivités qui ont été largement soutenus par les financeurs du contrat, notamment le Département, l'Agence de l'Eau et la Région Rhône-Alpes.

- **Volet autoroutier (A2) :** L'AREA a mis en œuvre l'ensemble des opérations inscrites au contrat (A21, A22, A23). En plus des travaux d'amélioration du tube nord et la modification du dispositif de traitement des pollutions accidentelles, la reprise du busage autoroutier du Gua a permis d'améliorer sensiblement la connexion entre les parties amont et aval du ruisseau. Par contre, le rapport d'étude relatif au rendement du bassin de traitement du Neyret n'a pas été diffusé.

Les clauses de confidentialité de l'AREA ne permettent pas d'établir le bilan financier de ces actions.

- **Volet agricole (A3) :** Rattaché au contrat Guiers, il a permis la mise en œuvre de l'opération coordonnée agricole Guiers – Lac d'Aiguebelette. La modification des critères d'attribution des aides est venue perturber la procédure. Le bilan apparaît donc mitigé au regard du nombre d'opérations réalisées malgré la dynamique lancée par le maître d'ouvrage et les relais locaux (maison des agriculteurs).
- **Peu d'actions ont été engagées dans le cadre des volets eau potable (A4) et pollutions accidentelles (A5).** Le contrat ne semble pas avoir créé de dynamique sur les actions associées à ces thématiques, et les problématiques relatives à ces deux objectifs sont finalement traitées de manière « classique », à l'image de la mise en œuvre des procédures de protection des captages qui avance progressivement.
- **Volet B :** Ce volet qui intègre les principales mesures visant à valoriser le milieu naturel, présente un niveau de réalisation qui peut être jugé comme satisfaisant, notamment si l'on regarde la mise en œuvre des actions B11, B32, B41, et B42. Les opérations de restauration des milieux naturels ont toutes été engagées avec une implication forte des maîtres d'ouvrage, que ce soit au niveau des cours d'eau ou de l'ensemble des zones humides du lac d'Aiguebelette. Par ailleurs, l'action B43 (gestion des amarrages) qui n'avait pas été réalisée sur la durée du contrat, vient d'être engagée par la CCLA. Là aussi, cette démarche post-procédure traduit une dynamique créée par le contrat autour des thématiques de préservation et de valorisation des milieux naturels.

- **Volet C** : L'évaluation du niveau de réalisation des actions inscrites au volet C s'avère encore plus délicate compte tenu du manque de définition des opérations constitutives de chacune des actions. Cependant, la mise en œuvre de ces actions peut, là aussi, être jugée comme globalement satisfaisante. Les actions relatives aux objectifs C1 et C2 sont considérées comme réalisées. Concernant l'objectif C3 (Communication et sensibilisation), il est beaucoup plus difficile d'évaluer le niveau de réalisation du programme et le bilan est plus mitigé. Un certain nombre d'opérations ont bien été réalisées mais il est délicat d'évaluer leur pertinence compte tenu manque de précisions du contrat. Par ailleurs, le projet de « Maison du lac » qui constituait l'action principale et structurante de ce volet n'a pas été réalisée et l'absence d'équipement spécifique et adapté pénalise fortement la mise en œuvre d'une politique efficace de sensibilisation.

□ **Utilisation du document pour la phase d'évaluation globale du contrat :**

Le présent rapport et les fiches « Action » qui lui sont annexées, dressent le bilan technique et financier du programme d'actions sans rentrer dans l'évaluation globale du contrat.

Complété par les études des modules 1 et 3, il constitue la base de travail pour engager la phase d'analyse (module 4), qui doit permettre :

- De juger de la pertinence, cohérence, efficacité, efficience et durabilité des actions du contrat au regard des objectifs initiaux et des résultats obtenus
- De dégager les principaux enjeux et premières orientations qui guideront l'élaboration de la phase « Perspectives » (Module 5)

6. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Fiches « Action »

Numérotation des fiches "Action"

Volet / Objectif	Fiche Action
I. Volet A : Assainissement et lutte contre la pollution	
I.1 Objectif A1 : Améliorer l'assainissement collectif	
A11 : Réhabilitation du réseau	N° 1
A12 : Extension du réseau collectif	N° 2
A13 : Etablissement d'un plan complet et détaillé du réseau	N° 3
A14 : Politique d'assainissement individuel	N° 4
A15 : Prise en compte des résultats de l'étude Alp'Géorisques dans l'urbanisation des communes du bassin versant	N° 5
A16 : Autres Mesures	N° 6
I.2 Objectif A2 : Lutter contre les pollutions autoroutières	
A21 : Poursuite de l'effort de contrôle des installations existantes	N° 7
A22 : Etude du rendement épuratoire du bassin du Neyret	N° 8
A23 : Amélioration du réseau du tube nord	N° 9
I.3 Objectif A3 : Maîtriser les pollutions d'origine agricole	
A31 : Mise en place d'un programme "fumier-lisier" sur le bassin versant du lac	N° 10
I.4 Objectif A4 : Protéger la ressource en eau potable	
A41 : Plan de secours	N° 11
A42 : Protection des captages d'eau potable	N° 12
I.5 Objectif A5 : Pollutions accidentelles : prévenir et agir	
A51 : Action préventive du risque de pollution accidentelle	N° 13
A52 : Mise en place d'un plan d'alerte en cas de pollution accidentelle	N° 14

Volet / Objectif	Fiche Action
II. Volet B : Restauration et mise en valeur des milieux	
II.1 Objectif B1 : Restaurer les cours d'eau	
B11 : Mise en place d'un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau	N° 15
B12 : Analyse des problèmes d'inondation du ruisseau du Janjoux	N° 16
II.2 Objectif B2 : Résoudre le problème des déchets	
B21 : Réhabilitation des décharges	N° 17
B22 : Déchetterie	N° 18
II.3 Objectif B3 : Protéger le milieu aquatique	
B31 : Mise aux normes des pompages estivaux dans les cours d'eau	N° 19
B32 : Poursuite de l'instruction du dossier de renouvellement de la concession de La Bridoire	N° 20
II.4 Objectif B4 : Protéger et gérer le milieu	
B41 : Délimitation du lac et réserve foncière	N° 21
B42 : Gestion des bords du lac et de l'Arrêté de Protection de biotope	N° 22
B43 : Gestion des amarrages	N° 23
B44 : Gestion de l'espace agricole	N° 24

Volet / Objectif	Fiche Action
III. Volet C : Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication	
III.1 Objectif C1 : Assurer le suivi de certaines actions et du milieu	
C11 : Technicien de lac	N° 25
C12 : Suivi piscicole et gestion des peuplements	N° 26
C13 C14 C15 : Suivis scientifiques	N° 27
C16 : Poursuite du suivi allégé du lac	N° 28
C17 : Rapport technique d'assainissement	N° 29
III.2 Objectif C2 : Pérenniser les travaux de restauration réalisés sur les cours d'eau	
C21 : Programme régulier d'entretien des cours d'eau	N° 30
III.3 Objectif C3 : Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu par le public	
C31 : Maison du lac	N° 31
C32 : Communication et outils pédagogiques des milieux naturels	N° 32
C33 : Découverte de la nature par la randonnée	N° 33
C34 : Signalisation Signalétique	N° 34
III.4 Objectif C4 : Améliorer la qualité des hébergements	
C41 : Amélioration de la qualité des hébergements	N° 35

☞ Les actions surlignées en brun sont des actions engagées ou financées hors contrat mais relevant des objectifs du contrat

FICHE ACTION								N° 1a	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A1	Améliorer l'assainissement collectif							
Sous-Objectif	A11	Réhabilitation du réseau							
Action	Maître d'ouvrage	Objectif et nature des travaux	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations / Justifications	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Etude diagnostic du collecteur intercommunal entre Novalaise et Nances et St-Alban de Montbel jusqu'à la station dépuration	CCLA	Définir les secteurs à réhabiliter ou à remplacer	Terminé	2000	Collecteur de transit principal présentant d'importants dysfonctionnements (infiltration et exfiltration). Débordements régulièrement observés avec rejets directs dans le ruisseau de la Leysse. Relation directe avec la nappe d'accompagnement du cours d'eau. Travaux de rénovation réalisés en 2002.	565 586 €	38 429 €	337 507 €	29 524 €
Etude diagnostic des réseaux d'Aiguebelette et Lépin intégrant les collecteurs principaux longeant le lac en secteur sud	CCLA	Définir les secteurs à réhabiliter ou à remplacer	Terminé	1999	Secteur sud et sud-est du réseau de transit ceinturant le lac. Entrée d'eaux parasites importantes en période de ressuyage. Effet de drainage et réseau en relation avec la nappe d'accompagnement du lac. Travaux de rénovation réalisés en 2003-2004		14 345 €		8 537 €
Schéma directeur d'assainissement	CCLA	Disposer d'un outils de décision pour gérer l'assainissement	Terminé	2000	Réalisation "groupée" des schémas directeurs d'assainissement de chacune des communes de la CCLA.		16 844 €		10 216 €
Plan d'épandage des boues d'épuration	CCLA	Valoriser les boues issues de l'épuration des eaux usées	Terminé	1999	Cartes d'aptitude à l'épandage réalisées dans le cadre du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de la CCLA confié à la SEM agriculture depuis 1999		14 010 €		8 537 €
Remplacement d'un collecteur à St-Alban (Hôtel Lyonnais)	SIALA	Remplacer 130 mètres de réseau	Terminé	1997	Problèmes récurrents d'obstruction du réseau		22 058 €		17 445 €
Remplacement d'un collecteur à Lépin (Curtelet)	CCLA	Remplacer 220 mètres de réseau	Terminé	2000	Débordement du collecteur et pollution de la zone de baignade en 2000		35 839 €		23 750 €
Remplacement d'un collecteur sur Novalaise & Nances	CCLA	Remplacer 3 680 mètres de réseau	Terminé	2001/2002	Suite au diagnostic réalisé en 2000		697 642 €		530 521 €
Rénovation du réseau de Dullin	CCLA	Réhabiliter 710 mètres de réseau	Terminé	2003	Suite au diagnostic réalisé en 2000		259 924 €		201 232 €
Rénovation de collecteurs à Aiguebelette et Lépin	CCLA	Rénover 2900 mètres de réseau	Terminé	2003	Suite au diagnostic réalisé 1999		559 907 €		447 926 €
Remplacement du collecteur St-Alban / STEP	CCLA	Remplacer 2800 mètres de réseau	Terminé	2005	Suite diagnostic réalisé en 2000		728 602 €		561 400 €
Télésurveillance des postes de refoulement	CCLA	Télésurveillance et alerte "niveau de débordement" des postes de refoulement. Mise en place d'une unité de supervision du réseau et de la STEP.	Terminé	2002	Risque de débordement des postes de refoulement. Meilleure connaissance du fonctionnement du réseau, et interventions plus rapides et plus efficaces en cas de dysfonctionnement		30 703 €		24 256 €
Amélioration des Postes de refoulement	CCLA	Mise en place d'agitateurs	Terminé	2002	Dysfonctionnements réguliers des postes en raison de l'accumulation de matières		118 243 €		88 799 €
Amélioration du traitement des boues de la STEP	CCLA	Augmenter la capacité de stockage des boues. Mise en place d'un traitement des boues par filtres plantés de roseaux	Terminé	2004/2005	Nécessaire pour respecter le plan d'épandage et assurer une meilleure gestion et valorisation en agriculture des boues produites. Mise en œuvre d'une filière innovante		241 584 €		170 425 €
Amélioration de la STEP	CCLA	Transformer le bassin de stabilisation en bassin tampon	En cours	2007	Eviter les débordements en tête de station en périodes pluvieuses et optimiser la capacité de traitement en pointe estivale (temps sec)		241 000 €		192 800 €

FICHE ACTION								N° 1b	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A1	Améliorer l'assainissement collectif							
Sous-Objectif	A11	Réhabilitation du réseau							
Action	Maître d'ouvrage	Objectif et nature des travaux	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations / Justifications	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Etude diagnostic du réseau de Dullin (chef-lieu)	CCLA	Etablir un diagnostic des réseaux de Dullin	Terminé	2000	Opération identifiée dans le contrat lac	7 623 €	10 519 €	4 955 €	6 571 €
Réhabilitation du secteur des Gabriaux (Dullin)	CCLA	Supprimer les eaux parasites liées au dysfonctionnement des éléments du réseau d'assainissement. Equipement de deux postes.	En cours	2007	Travaux complémentaires aux travaux réalisés sur le réseau de Dullin en 2003	-	18 500 €	-	11 100 €
Amélioration des Postes de refoulement	CCLA	Mettre en place des variateurs (démarrage progressif des pompes) pour éviter les coups de bélier sur le réseau.	Terminé	2006	Risque de pollution du lac. Casses observées sur le réseau de refoulement en 2005 en raison de coups de bélier	-	8 000 €	-	0 €
	CCLA	Travaux de reprise de deux postes de refoulement	Terminé	2006	Problème de capacité hydraulique susceptible de générer des débordements	-	12 200 €	-	0 €
Reprise des postes d'injection de chlorure ferrique	CCLA	Améliorer les trois dispositifs de stockage et d'injection de chlorure ferrique dans le réseau d'eaux usées	Terminé	2007	L'injection du chlorure ferrique est essentielle afin de limiter les développement d'H2S qui engendre des problèmes d'odeurs, de traitement, de dégradation du réseau et de sécurité du personnel	-	41 000 €	-	0 €
Linaire total réhabilité : 13 510 m			Montants Totaux :			573 208 €	3 109 348 €	342 462 €	2 333 037 €

FICHE ACTION												N° 2a
Volet		A	Assainissement et lutte contre la pollution									
Objectif		A1	Améliorer l'assainissement collectif									
Sous-Objectif		A12	Extension du réseau collectif									
Commune	Action	Maître d'ouvrage	Nombres d'habitations raccordées		Linéaire de réseaux créés	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
			Prévu	Effectif					Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Aiguebelette	Raccordement de La Combe Sud + Boyat	CCLA	12	10	2530	Terminé	2000	Le projet intègre le raccordement d'un centre de vacances en bordure de lac. Initialement prévu : Raccordement + traitement semi-collectif sur terre filtrant existant sur le secteur "La Combe" avec rejet au lac.	76 225 €	259 370 €	145 962 €	165 444 €
	Raccordement de La Combe Nord Est	CCLA	12	15		Terminé	2000	Problème de dysfonctionnement du tertre et modification du projet. Réalisé : Raccordement sur le réseau collectif d'Aiguebelette et transfert jusqu'à la STEP de la CCLA expliquant les surcoûts par rapport à l'estimation initiale.	60 980 €	84 725 €		67 780 €
	Raccordement de la Gare Sud	CCLA	5	7	504	Terminé	2005		42 686 €	45 624 €		33 737 €
	Raccordement du Pont Nord	CCLA	6			Non réalisé	-		39 637 €	-		-
Attignat Oncin	Raccordement du Cottillon + Les Chapelles (1ère tranche)	CCLA	17	15	1649	Terminé	2002	Raccordement d'une chèvrerie avec convention spéciale	106 714 €	172 382 €	199 861 €	130 041 €
	Raccordement des chapelles (2ème tranche)	CCLA		17	1156	Terminé	2006	Raccordement d'un camping		124 176 €		102 294 €
	Raccordement de Magnin + Perrin + Burtalière	CCLA	24	-		Non réalisé	-		198 184 €	-		-
Ayn	Raccordement du Mollard	CCLA	15			Non réalisé	-		91 469 €	-	606 951 €	-
	Raccordement Crêt + Le Franquet	CCLA	15			Non réalisé	-		91 469 €	-		-
	Raccordement du Bard	CCLA	10			Non réalisé	-		76 225 €	-		-
	Raccordement Chef lieu + Forget	CCLA	45	45	4600	En cours	2007	Démarrage des travaux prévus à l'automne 2007	259 163 €	704 000 €		528 000 €
	Tranche Préparatoire Chef-Lieu	CCLA				Terminé	2005	Travaux préparatoires au raccordement du chef-lieu, conduite en attente (réalisés dans le cadre de l'aménagement du centre bourg)	-	23 078 €		1 650 €
	Raccordement de Montigon + Les Ouillères	CCLA	15			Non réalisé	-		182 939 €	-		-
Ayn / Dullin	Raccordement de Vetonne + Fruitière + Château	CCLA	85	86	5001	Terminé	1999	Opération permettant notamment de raccorder la coopérative laitière d'Ayn + chef-lieu de Dullin + colonie de vacances à la STEP de la CCLA. Elle permet de résoudre les problèmes de pollutions liés aux rejets de la fruitière et aux dysfonctionnements de la station d'épuration de Dullin.	152 449 €	523 291 €	485 634 €	338 648 €
	Raccordement du Château + Coppet + Raccordement de la STEP de Dullin	CCLA				Terminé			274 408 €			
Dullin	Raccordement de Guicherd + Gallin	CCLA	25			Non réalisé	-		198 184 €	-	-	-
	Raccordement de Vergemucle	CCLA	25			Non réalisé	-		228 674 €	-		-
	Raccordement du chef-lieu	CCLA	40	56	0	Terminé	2004	Raccordement à la STEP de la CCLA (voir A11) - Démolition de la STEP communale	-	-		-
Gerbaix	Raccordement de Mairie + Perrouze + Prédomey	CCLA	15	37	2525	Terminé	2001		149 400 €	200 516 €	136 411 €	148 202 €
	Raccordement de La Muette + Guignardet Plaisir	CCLA	15			Terminé						
	Raccordement de Guignardet est	CCLA	10			Non réalisé			48 784 €	-		-



FICHE ACTION											N° 2b	
Volet		A	Assainissement et lutte contre la pollution									
Objectif		A1	Améliorer l'assainissement collectif									
Sous-Objectif		A12	Extension du réseau collectif									
La Bridoire	Raccordement de La Buissière	CCLA	13	15	1001	Terminé	1999		85 371 €	51 396 €	46 451 €	15 596 €
Lépin-le-lac	Raccordement du Pinet	CCLA	14	20	1644	Terminé	2000		106 714 €	98 649 €	165 209 €	70 714 €
	Raccordement de La Maigre + Le Puits	CCLA	27	25	1930	Terminé	2005		152 449 €	373 380 €		307 442 €
Marcieux	Raccordement de Betaz + Chandelan	CCLA	20	25	2750	En cours	2007	Travaux programmés à l'automne 2007	152 449 €	534 000 €	188 915 €	400 500 €
	Raccordement de Gallay	CCLA	5			Non réalisé	-		45 735 €	-		-
	Raccordement de Mairie + Courdurier + La Tour	CCLA	12			Non réalisé	-		91 469 €	-		-
Nances	Raccordement du Bouchet + Safrinière	CCLA	16	24	2344	Terminé	1999		138 729 €	206 666 €	70 370 €	166 720 €
	Raccordement du Château de l'Epine	CCLA	6	6	528	Terminé	2000					
Novalaise	Raccordement du Gojat	CCLA	-	11	750	Terminé	2001	Opération non prévue au contrat lac. Réalisée compte tenu de la proximité de ce secteur avec le périmètre de protection rapprochée du captage principal du lac et de l'urbanisation de la zone	-	67 642 €	-	54 114 €
	Raccordement de Bouvery (2ème tranche)	CCLA	21	28	0	Terminé	1998		122 721 €	110 083 €	601 937 €	30 789 €
	Raccordement des Giffards	CCLA	20	28	1554	Terminé	2000		91 469 €	110 009 €		86 042 €
	Raccordement des Bottières + Le pinet	CCLA	18	30	2659	Terminé	2006	Réseau prinicpal créé permettant la raccordement ultérieur d'Ayn	152 449 €	401 191 €		320 807 €
	Raccordement du Perret	CCLA	5	11	911	Terminé	2005		45 735 €	79 082 €		51 879 €
	Raccordement du Stade	CCLA	5	2	134	Terminé	2001	Raccordement des équipements du stade (vestiaires,...)	13 720 €	13 888 €		9 934 €
	Raccordement de Coordonnier + Pétigneux	CCLA	25			Non réalisé	-		152 449 €	-		-
	Raccordement de Monthieux	CCLA	10			Non réalisé	-		106 714 €	-		-
	Raccordement du Terreau	CCLA	6	25	1550	Terminé	2004		76 225 €	117 351 €		95 076 €
	Raccordement de La Rossière + Les Granges	CCLA	21			Non réalisé	-		167 694 €	-		-
	Raccordement des Champs	CCLA	10			Non réalisé	-		137 204 €	-		-
Saint-Alban-de-Montbel	Raccordement de La Curiaz	CCLA	6	6	238	Terminé	2001		32 014 €	49 570 €	79 822 €	14 851 €
	Raccordement de Munin	CCLA	4			Non réalisé	-		19 818 €	-		-
	Raccordement du St Alban	CCLA	8	16	1279	Terminé	2002		68 602 €	77 818 €		66 886 €
Totaux			663	560	37 237 m	-	-	-	4 237 320 €	4 427 887 €	2 727 525 €	3 207 146 €



FICHE ACTION								N° 3	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A1	Améliorer l'assainissement collectif							
Sous-Objectif	A13	Etablissement d'un plan complet et détaillé du réseau							
Action	Maître d'ouvrage	Justification	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Réalisation d'un plan numérique des réseaux relevés sur le terrain	CCLA	Plans existants anciens, partiels et parfois erronés	Non réalisé	-	En réflexion dans le cadre de la création d'un Système d'Information Géographique sur le territoire de la CCLA. Projet à élaborer en concertation avec l'exploitant du réseau d'assainissement	30 490 €	-	12 196 €	-
Totaux						30 490 €	0 €	12 196 €	0 €

FICHE ACTION									N° 4	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution								
Objectif	A1	Améliorer l'assainissement collectif								
Sous-Objectif	A14	Politique d'assinissement individuel								
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions		
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif	
Etude diagnostic de l'existant	CCLA	Avoir une vision globale de l'état de l'existant	Réalisé	2000 à 2005	Action réalisé dans le cadre de la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif par la CCLA 580 installations individuelles ont fait l'objet d'un contrôle initial depuis la mise en service du SPANC (Voir rapport de module 1)	45 765 €		22 868 €		
Mise en place d'une structure pour la mise aux normes des installations existantes et le contrôle de l'entretien	CCLA	Contrôler la mise en œuvre et le bon fonctionnement des installations d'assainissement individuel	Réalisé	2000	Mise en place d'un SPANC (Service public d'Assainissement Non Collectif) en 2000 : - Contrôle de conception réalisation des installations neuves avec instruction des certificat d'urbanisme et permis de construire - Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes - Mission de conseil auprès des particuliers - En cours de réflexion : Mise en place d'un service d'entretien des installations La mise en place du SPANC s'est appuyé sur le recrutement par la CCLA d'un technicien chargé du contrôle des ANC (existant et neufs) et de l'instruction du volet assainissement des Certificats d'Urbanisme et Permis de Construire. Ce poste a été financé hors contrat lac dans le cadre des procédures "Emplois jeunes : Nouveaux services / Nouveaux emplois" qui ont permis à la CCLA de bénéficier, sur les 5 premières années du poste, des aides de l'Etat et de l'Agence de l'Eau. Le bilan financier (Dépenses effectives/recettes effectives) est établi pour le fonctionnement du poste entre 2000 et 2004. Au delà de 2004, le poste a été maintenu par la CCLA (Temps complet), mais il ne bénéficie plus d'aides particulières. L'équilibre financier doit être recherché par le mise en place de redevances spécifiques auprès des usagers à partir de 2007. Financement hors contrat lac au titre des emplois jeunes : Agence de l'Eau + Etat, aide de la Région sur l'investissement de départ	76 225 €		97 749 € (Hors contrat lac)		38 112 €
Totaux						121 990 €	97 749 €	60 980 €	70 397 €	

FICHE ACTION								N° 5	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A1	Améliorer l'assainissement collectif							
Sous-Objectif	A15	Prise en compte des résultats de l'étude Alp'Géorisques dans l'urbanisation des communes du bassin versant							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Prise en compte des résultats de l'étude Alp'Géorisques dans l'urbanisation des communes du bassin versant Zonage des terrains inaptes à l'assainissement individuel	CCLA	Réalisation de cartes de zonage de l'assainissement sur le territoire de chaque commune de la CCLA et prise en compte dans l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme	Réalisé	2000	Réalisation des schémas directeurs d'assainissement des communes de la CCLA en 2000 avec élaboration des cartes de zonage d'assainissement (zone en assainissement collectif et zones en assainissement non collectif). Ces schémas se sont appuyées sur les données issues de l'étude d'Alp'Géoriques et sur l'aptitude des sols à l'assainissement autonome. Ces cartes de zonages ont été prises en compte lors des modifications des documents d'urbanisme des communes de la CCLA.	-	16 843 €	-	10 106 €
Totaux						0 €	16 843 €	0 €	10 106 €

FICHE ACTION								N° 6	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A1	Améliorer l'assainissement collectif							
Sous-Objectif	A16	Autres Mesures							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Amélioration des conditions de raccordement des lieux d'accueil du public	CCLA	Réduire les risques de pollution bactériologique liés au dysfonctionnement de postes de refoulement privés situées à proximité du lac - Contrôles - Contrat d'entretien - Autres mesures	En cours	-	Suite à des dysfonctionnements de postes de relevage privés (établissements touristiques) situés en bordure de lac, la CCLA a raccordé certaines de ces structures sur de nouveaux postes de refoulement communs gérés par son service assainissement. 7 établissements touristiques situés en bordures de lac disposent encore de postes de relevage privés. Un seul de ces postes fait l'objet d'un contrat d'entretien avec l'exploitant du réseau d'assainissement de la CCLA. Nous noterons que la CCLA dans le cadre de son règlement d'assainissement collectif est habilitée à réaliser un contrôle des branchements privés sur le réseau public d'assainissement. Par ailleurs, afin d'éviter les dysfonctionnements des réseaux liés aux rejets de graisses alimentaires par les hôtels et restaurants, la CCLA a mis en place un service de collecte des huiles alimentaires usagées produits par ces établissements. Cette action d'amélioration des conditions de raccordement des lieux d'accueil du public s'inscrit dans la durée et dans le cadre des missions de contrôle du service d'exploitation des réseaux d'eaux usées.	-	-	-	-
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 7	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A2	Lutter contre les pollutions autoroutières							
Sous-Objectif	A21	Poursuite de l'effort de contrôle des installations existantes							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Poursuite de l'effort de contrôle des installations existantes : - Entretien des bassins décanteurs et séparateurs d'hydrocarbures - Contrôle caméra et piégeage des pollutions accidentelles - Défintion et consigne d'exploitation en cas de pollution accidentelle	AREA	Fiabiliser et optimiser les dispositifs anti-pollution du réseau de l'A43	Réalisé	-	Les principaux équipements de protection du lac d'Aiguebelette vis-à-vis des risques de pollutions autoroutières, ont été créés entre 1988 et 1992. Depuis 1992, et notamment entre 2005 et 2007, d'importants travaux ont permis d'améliorer les dispositifs en place et notamment de réduire les risques de pollution accidentelle sur le secteur d'entrée des tunnels. Ces aménagements, leurs évolutions et modalités d'exploitation, sont décrits dans le rapport de Module 1 de l'étude bilan. Concernant le contrôle et l'entretien des installations, les mesures et moyens mis en oeuvre relèvent de la responsabilité de la société autoroutière qui garantit auprès des collectivités et des associations un effort permanent en terme de maintenance des dispositifs, et de surveillance du réseau autoroutier. Les ouvrages concernés étant antérieurs à 1992, aucune procédure d'autorisation "loi sur l'eau" n'avait encadrée leur réalisation. En 2000, sur demande des services de la MISE, la société AREA a transmis aux services de la préfecture un dossier d'incidence décrivant de manière précise les équipem (performances, capacité,...) et les moyens de maintenance et de surveillance mis en oeuvre pour protéger le lac. Suite à la transmission de ce dossier, aucune démarche particulière susceptible d'exiger la mise en place de mesures ou moyens complémentaires n'a été engagée par les services de la préfecture.	-	-	-	-
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 8	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A2	Lutter contre les pollutions autoroutières							
Sous-Objectif	A22	Etude du rendement épuratoire du bassin du Neyret							
Action	Maître d'ouvrage	Jusitification / Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Etude du rendement épuratoire du bassin du Neyret : Evaluer l'efficacité de l'ouvrage de traitement en analysant le rendement épuratoire sur la base d'une vingtaine d'épisodes pluvieux.	AREA	Vérifier l'efficacité des dispositifs pour le traitement des pollutions chroniques et leurs comportement en fonction des épisodes pluvieux.	Réalisé mais non diffusé	1996	Cette demande d'étude complémentaire faisait suite à un certain nombre de discussions et d'interrogations, émises lors de l'élaboration du contrat, sur la capacité réelle des principaux dispositifs (décanteurs + déshuileur) à traiter, au-delà des pollutions accidentelles, les pollutions chroniques. Un certain nombre d'interrogations avait notamment été émises quant à la capacité hydraulique des bassins, aux risques de remise en suspension des éléments piégés, et à l'efficacité des déshuileurs. L'étude a bien été réalisée en janvier 1996 par le cabinet Silène sous maîtrise d'ouvrage de l'ASFA (Association professionnelle des Sociétés Françaises d'exploitation ou de concession des Autoroutes), sur la base de 24 campagnes de mesures par temps de pluie, et 3 campagnes par temps sec. Les résultats de cette étude réalisée préalablement au contrat, n'ont jamais fait l'objet d'une diffusion ou d'une information auprès des différents partenaires. Compte tenu du contexte de l'époque, les services de l'AREA n'ont pas souhaité porter à connaissance les résultats.	-	?	-	?
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 9	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A2	Lutter contre les pollutions autoroutières							
Sous-Objectif	A23	Amélioration du réseau du tube nord							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Amélioration du réseau du tube nord	AREA	Réduire le risque de pollution du lac en cas d'accident dans le tube nord du tunnel de l'Epine	Réalisé	2005	Le secteur autoroutier du tube nord constituait un point sensible du dispositif anti-pollution mis en place par l'AREA. Les eaux de chaussées du tube nord se déversaient dans la galerie de drainage des tunnels, avec rejet dans les trois bassins creusés en parallèle du ruisseaux du Gua équipés de barrages flottants. Les travaux de rénovation des tubes nord et sud réalisés sur 2005 et 2006, ont permis de reprendre totalement le dispositif existant avec mise en place de réseaux séparatifs et raccordement des eaux usées sur un tout nouveau bassin de rétention. <i>L'ensemble de ces aménagements est décrit dans le rapport d'étude du module 1.</i>	-		-	
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 10	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A3	Maîtriser les pollutions d'origine agricole							
Sous-Objectif	A31	Mise en place d'un programme "fumier-lisier" sur le bassin versant du lac							
Action	Maître d'ouvrage	Jusitifcation / Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Mise en place d'un programme "fumier-lisier" sur le bassin versant du lac	Chambre d'agriculture	- Réduction des apports de phosphates au lac (risque d'eutrophisation) - Réduction des risques de contamination bactériologique lors d'épisodes pluvieux	Partiel	-	Mise en œuvre de l'action dans le cadre du contrat de rivière Guiers. Pour plus de détails, se référer au rapport de module 2. Pour le bassin versant du lac d'Aiguebelette : PMPOA1 : - 5 exploitation concernés : 406 UGB - 2 exploitations ont réalisé les travaux de mise aux normes: 185 UGB PMPOA2 : - 31 établissements concernées : 1 524 UGB - 18 établissements engagés : 960 UGB - 12 DEXEL réalisés - 4 établissements ont réalisé les travaux d'amélioration de : 214 UGB PMPOA 1 et 2 : 6 établissements ont réalisés des travaux. Nombre d'UGB correspondant : 400 UGB sur les 1930 répertoriés au sein des exploitations > 25 UGB La mise en oeuvre de ces programmes s'est avérée difficile compte tenu des modifications des règles et critères d'éligibilité et d'attribution des aides, qui ont fortement limité le passage de la phase diagnostic des exploitations à la phase travaux. Cependant, la réalisation des diagnostics et l'important travail d'animation mené par la chambre d'agriculture participent à renforcer la politique de sensibilisation des exploitants vis-à-vis de la gestion des effluents d'élevage et des pratiques de fertilisation des sols. L'ensemble des communes de la CCLA se sont dotées de cartes d'aptitude à l'épanfage des effluents agricoles (Opération financée par la CCLA).	Contrat Guiers	270 390 € (Contrat Guiers)	Contrat Guiers	112 175 € (Contrat Guiers)
Totaux						0 €	270 390 €	0 €	112 175 €

FICHE ACTION								N° 11	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A4	Protéger la ressource en eau potable							
Sous-Objectif	A41	Plan de secours							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Mise en place d'un plan de secours reposant sur les études suivantes : - Etude de la vulnérabilité des ressources, des points faibles des infrastructures (capacité des réservoirs, diamètre des conduites,...) - Etude des connexions de secours (schéma de télégestion, sensibilisation des distributeurs d'eau)	Syndicat des eaux du Thiers et communes	Jauger et mettre en place les moyens nécessaires pour maintenir l'alimentation en eau des abonnés en cas d'arrêt du pompage principal du lac	Partiel	-	Aucune étude spécifique sur les réseaux d'alimentation en eau et les ressources, ayant pour objet de formaliser un plan de secours en cas d'incident ou de pollution du lac, n'a été réalisée dans le cadre du contrat. Cependant, cette problématique a été prise en compte de manière pragmatique, à travers: - Le maillage des réseaux et le développement des interconnexions. - La création d'un nouveau pompage dans la plaine de Nances (forage des Bellemains) pouvant servir de pompage de secours en cas de dysfonctionnement du captage principal du lac (Voir rapport de Module 1). Par ailleurs, le schéma directeur d'eau potable du Syndicat des Eaux du Thiers est en cours d'élaboration. Ce document intégrera une analyse des capacités actuelles du réseau à "compenser" ce type d'incident.	15 245 €	0 €	7 623 €	0 €
Totaux						15 245 €	0 €	7 623 €	0 €

FICHE ACTION								N° 12	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A4	Protéger la ressource en eau potable							
Sous-Objectif	A42	Protection des captages d'eau potable							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable	Syndicat des eaux du Thiers et communes	Protection de la ressource en eau	Partiel	-	Sur les 17 zones de captages identifiés sur le territoire de la CCLA (+ Attignat Oncin) au 1er janvier 2007 : - 5 captages ont fait l'objet d'un arrêté de DUP avec définition des périmètres de protection - 9 captages font l'objet d'une procédure en cours - 3 captages n'ont pour le moment pas fait l'objet de démarches visant à instaurer de périmètres de protection (Voir rapport de Module 1)	-	-	-	-
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 13	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A5	Pollutions accidentelles : prévenir et agir							
Sous-Objectif	A51	Action préventive du risque de pollution accidentelle							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Action préventive du risque de pollution accidentelle : Actions auprès des industriels et des particuliers (cuve à fioul)	Services de la police de l'eau et des milieux aquatiques	Réduire le risque de pollution du lac pouvant être liés au mauvais état ou au dysfonctionnement des équipements de stockage de fioul,	Non réalisé	-	Aucune mesure particulière n'a été engagée auprès des industriels, établissements touristiques ou particuliers pour contrôler le bon état des cuves à fioul.	-	-	-	-
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 14	
Volet	A	Assainissement et lutte contre la pollution							
Objectif	A5	Pollutions accidentelles : prévenir et agir							
Sous-Objectif	A52	Mise en place d'un plan d'alerte en cas de pollution accidentelle							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Mise en place d'un plan d'alerte en cas de pollution accidentelle	Services de la police de l'eau et des milieux aquatiques	Optimiser les procédures d'alerte et augmenter l'efficacité des interventions en cas de pollution avérée	Non réalisé	-	Aucun "plan d'alerte pollution" spécifique au lac d'Aiguebelette n'a été formalisé dans le cadre du contrat. Pour des cas évidents et avérés de pollution, les procédures d'alerte passent donc prioritairement par l'appel des services de gendarmerie et de pompiers qui diposent des moyens et des compétences pour intervenir et prendre les mesures nécessaires. En complément à ce dispositif "classsique", certaines observations récurrentes de "nappes", ont conduit le SMALA, puis la CCLA, à mener des investigations complémentaires sur la nature de ces phénomènes. Pour chacun des cas étudiés, aucun indice de toxicité ou effet notable sur le milieu naturel n'ont été mis en évidence. A cet effet, et afin d'éviter que ne soient déclenchées à mauvais escient des alertes à la pollution, la CCLA a souhaité que toutes les observations puissent, dans la mesure du possible, être centralisées par ses services afin que le technicien de lac émette un avis préalable sur les suites à donner aux observations.	-	-	-	-
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 15	
Volet	B	Restauration et mise en valeur des milieux							
Objectif	B1	Restaurer les cours d'eau							
Sous-Objectif	B11	Mise en place d'un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Restauration et entretien de 20 km de ruisseaux à partir des résultats de l'Etude Silène de 1994	CCLA Communes	- Restauration de la végétation rivulaire - Restauration et amélioration d'ouvrages - Résorption des zones de décharges clandestines - Protection localisée contre les érosions	Réalisé	1999 à 2002	Actualisation des données Silène en 1999 avec les services du département (SATERCE). Environ 21 km de linéaire de ruisseaux ont été visités pour élaborer un programme pluriannuel de restauration (nettoyage et intervention sur la ripisylve, traitement du bois mort, protection d'ouvrages et stabilisation de berges...) - T1 : 1999/2000 :7,12 km - T2 : 2000/2001 : 7,04 km - T3 : 2001/2002 : 6,6 km - Tranche complémentaire (2003-2004): 1,08 km Un certain nombre d'opérations de remise en état des berges de la Leysse (stabilisation de berges par techniques végétales) ont du être engagées suite à la crue de juin 2002. Ces travaux complémentaires ont été intégrés au programme de restauration des cours d'eau.	121 959 €	206 574 €	97 567 €	131 505 €
Etude complémentaire sur la Leysse de Novalaise	CCLA	Renaturation du secteur aval de la Leysse et étude du processus d'atterrissement observée à l'embouchure de la Leysse.	Réalisé	2003	Action non prévue au contrat lac. La mise en œuvre de cette étude a été jugée nécessaire dans le cadre du contrat pour : - Mieux appréhender le processus d'ensablement de l'embouchure de la Leysse et évaluer la pertinence ou non d'une intervention, - Compte tenu des enjeux, notamment piscicole, établir un avant-projet de renaturation du secteur aval de la Leysse qui n'avait pas été étudiée de manière suffisante lors des études préalables au contrat. L'étude a été financée dans le cadre du contrat.	-		-	
Totaux						121 959 €	206 574 €	97 567 €	131 505 €

FICHE ACTION								N° 16	
Volet		B	Restauration et mise en valeur des milieux						
Objectif		B1	Restaurer les cours d'eau						
Sous-Objectif		B12	Analyse des problèmes d'inondation du ruisseau du Janjoux						
Action	Maître d'ouvrage	Jusitifcation	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Analyse du problème d'inondation du ruisseau du Janjoux : Etude hydrologique et hydraulique : - Amélioration de l'écrêtement des apports autoroutiers, - Modification des conditions d'écoulement hydraulique du ruisseau secteur aval, - Création d'un bassin de piégeage des corps flottants en amont de la route départementale.	Commune de Novalaise AREA	Traiter le risque d'inondation du ruisseau du Janjoux vis-à-vis des secteurs touristiques situés à l'aval (camping)	Non réalisé	-	Aucune démarche n'a été engagée par la commune de Novalaise pour réaliser cette étude. Des travaux de recalibrage du busage du ruisseau traversant la RD921 juste en amont du camping, ont été ralisés en 1997 préalablement à l'organisation des championnats du monde d'aviron. Depuis ces travaux, aucun problème d'inondation n'a été constaté malgré les épisodes de crue observés. La commune a donc décidé de ne pas donner de suite à cette opération.	6 098 €	-	3 964 €	
Totaux						6 098 €	0 €	3 964 €	0 €

FICHE ACTION								N° 17	
Volet	B	Restauration et mise en valeur des milieux							
Objectif	B2	Résoudre le problème des déchets							
Sous-Objectif	B21	Réhabilitation des décharges							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Mise en conformité de la décharge des Bottières : Etude hydrogéologique, mise en conformité, travaux.	CCLA Commune de Novalaise	Le site de décharge des Bottières constitue un "point noir" qu'il convient de réhabiliter afin : - De prévenir tout risque de pollution pouvant provenir du massif de déchets (proximité du ruisseau des Bottières), - D'assurer la réintégration du site dans le paysage.	En cours	1 ^{ère} étude en 1999	Une étude préalable à la réhabilitation du site de décharge des Bottières a été réalisée en 1999 par le cabinet ANTEA. Sur la base des conclusions de l'étude, une première phase de travaux de réhabilitation a été engagée en 2002 alors que le site permettait encore le dépôt de matériaux inertes par les artisans locaux. Depuis 2003, la qualité des rejets de la décharge (lixiviats) font l'objet d'un suivi ponctuel par l'université de Savoie. En 2005, la CCLA a décidé de fermer définitivement la décharge. Cette fermeture fait actuellement l'objet d'une procédure administrative nécessitant l'élaboration d'un dossier de cessation d'activité qui intègre en particulier : - Une analyse globale de l'impact environnemental de la décharge s'appuyant notamment sur la réalisation de mesures complémentaires à l'étude de 1999, - Un avant-projet relatif aux travaux et aménagements du site prenant en compte le traitement des lixiviats, - Les modalités de suivi du site après réhabilitation. Ce dossier élaboré par le cabinet CSD Azur doit être déposé auprès des services de contrôle des installations classées pour instruction durant l'été 2007. Il aboutira à la réalisation de travaux de réhabilitation du site intégrant notamment: - La reprise des fossés périphériques - Le remodelage du massif de déchets (formes de dôme) avec couverture semi-imperméable - La mise en oeuvre d'un drainage en pied du front de décharge et traitement des lixiviats par lit à macrophytes avant rejet au ruisseau des Bottières <i>Voir rapport de Module 1.</i> <i>Le bilan des dépenses et recettes a été établi sur la période allant de 1999 à 2007.</i>	83 846 €	89 555 € (Hors contrat lac)	20 580 € (hors contrat)	20 173 € Financement hors contrat lac (ADEME, Département, Région)
Totaux						83 846 €	89 555 €	20 580 €	20 173 €

FICHE ACTION								N° 18	
Volet	B	Restauration et mise en valeur des milieux							
Objectif	B2	Résoudre le problème des déchets							
Sous-Objectif	B22	Déchetterie							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Création d'une déchetterie	CCLA	Gestion des déchets encombrants des ménages et des entreprises, ainsi que des gravats, des recyclables et des toxiques	Réalisé	1996	La déchetterie a été inaugurée en janvier 1998. La quantité de déchets collectés (encombrants, déchets spéciaux, pneus, cartons, métaux, végétaux, gravas) n'a cessé d'augmenter depuis 1998 pour atteindre un total de 1282 Tonnes en 2005. Depuis la fermeture du site de décharge des Bottières début 2005, elle constitue le principal point de dépôt des gravats de chantiers pour les artisans locaux. D'une manière plus générale, la CCLA a lancé au printemps 2007, une réflexion et une étude sur la gestion des déchets sur son territoire. <i>Voir chapitre 9.4 rapport de module 1.</i>	121 959 €	122 161 €	Financement hors contrat lac	Financement hors contrat lac
Totaux						121 959 €	122 161 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 19	
Volet	B	Restauration et mise en valeur des milieux							
Objectif	B3	Protéger le milieu aquatique							
Sous-Objectif	B31	Mise aux normes des pompages estivaux dans les cours d'eau							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Mise aux normes des pompages estivaux dans les cours d'eau	Services de Police de l'eau et des milieux aquatiques	Lutter contre les prélèvements préjudiciables au milieu aquatique	En cours	-	Aucun prélèvement d'eau clandestin susceptible de porter atteinte au milieu aquatique, n'a été identifié lors des visites réalisées dans le cadre de de la mise en oeuvre et du suivi des opérations de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau. Cette action, doit s'appuyer sur une surveillance régulière des cours d'eau notamment effectuée par les services de la CCLA, qui peuvent saisir les pouvoirs de police compétents en cas de besoin.	-	-	-	-
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 20	
Volet	B	Restauration et mise en valeur des milieux							
Objectif	B3	Protéger le milieu aquatique							
Sous-Objectif	B32	Poursuite de l'instruction du dossier de renouvellement de la concession de La Bridoire							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Poursuite de l'instruction du dossier de renouvellement de la concession de La Bridoire	EDF DRIRE	Gestion des niveaux du lac et des débits de restitution au Thiers et au Rondelet	Réalisé	2002	Action réalisée dans le cadre du renouvellement du titre de concession de la chute d'eau de La Brifoire. Validation d'un règlement d'eau annexé au titre d'exploitation qui fixe les règles en matière de gestion des niveaux du lac et établit les débits réservés du Thiers et du Rondelet <i>(Voir rapport de module 1)</i>	-	-	-	-
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 21	
Volet	B	Restauration et mise en valeur des milieux							
Objectif	B4	Protéger et gérer le milieu							
Sous-Objectif	B41	Délimitation du lac et réserve foncière							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Fixation de la côte NGF du lac et limite de propriété	SMALA (puis CCLA)	Disposer des limites de propriété du lac afin d'assurer une gestion des droits d'occupation du plan d'eau et de connaître les limites d'intervention du CPNS sur les zones naturelles protégées	Réalisé	2006	La définition de l'action s'est révélée inexacte puisque la limite de propriété du lac n'est pas fixée par une cote de niveau, le plan d'eau étant constitué d'un ensemble de parcelles cadastrées. Limites du lac = limites cadastrales. La CCLA a réalisée une délimitation du lac sur fond photographique de la zone littorale (campagne de photos par ballon dirigeable) après calage des données topographiques et cadastrales géoréférencées.	228 674 €	23 919 €	174 611 €	12 000 €
Fixation du marnage du lac	EDF DRIRE	Intégrer une phase de basses eaux permettant l'exondation des roselières aquatiques	Réalisé	2002	Dans le cadre du règlement d'eau, est prévu un abaissement des niveaux du lac du 15 septembre au 30 novembre (Cote cible: 373,30 m NGF) permettant l'exondation des roselières et favorisant la minéralisation de la matière organique.		0 €		0 €
Constitution d'une réserve foncière: Mise en œuvre du droit de préemption de la collectivité dans le périmètre de la ZAD Provisionner l'achat de terrains après animation foncière	SMALA (puis CCLA)	Acquisition de terrains situés en zones naturelles et notamment ceux placés en APPB afin de garantir leur préservation et d'en confier la gestion au CPNS	En cours	2003	L'acquisition de terrains s'effectue en fonction des opportunités pouvant se présenter. Dans le cadre du contrat lac, le SMALA puis la CCLA ont notamment fait l'acquisition des terrains suivants: - Achat des terrains des marais de la Gare (20 ha en zone d'APPB le long du canal du Thiers), Coacquisition avec le CPNS - Achat de 959 m² au lieu-dit Vernière sur la commune de Nances (zone littorale nord du lac)		127 188 €		60 782 €
Totaux						228 674 €	151 107 €	174 611 €	72 782 €

FICHE ACTION								N° 22	
Volet	B	Restauration et mise en valeur des milieux							
Objectif	B4	Protéger et gérer le milieu							
Sous-Objectif	B42	Gestion des bords du lac et de l'Arrêté de Protection de biotope							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Restauration et protection des zones humides du lac d'Aiguebelette	CPNS SMALA/CCLA	- Conserver et optimiser la diversité biologique du site - Restaurer et développer les écosystèmes à l'interface terre / eau, notamment par la protection physique des herbiers et des roselières aquatiques - Restaurer et conserver une végétation herbacée ouverte aux abords du lac par une restauration des zones embroussaillées et boisées, suivi d'un entretien régulier	Réalisé	1994 à 2007	La réalisation de cette action passe par la mise en œuvre de plans de gestion élaborés par le CPNS, gestionnaire des zones en APPB du lac d'Aiguebelette. Sur la durée du contrat, deux plans de gestion, établissant un programme de travaux sur chaque zone concernée, ont été engagés : 1994-2000, puis 2001-2005. Ce deuxième plan de gestion est toujours en vigueur. Il donne encore lieu à des interventions de terrain. 58% des 112 ha en APPB font l'objet d'interventions inscrites dans le plan de gestion. Le CPNS ne dispose pas de la maîtrise foncière sur les 42% restants. La quasi totalité des roselières aquatiques sont physiquement protégées par un piquetage: 5857 ml La mise en oeuvre de ces programmes de gestion n'a pas été accompagnée de suivis écologiques (indicateurs). Bien que le bénéfice de ces actions soit évident, il est donc impossible d'évaluer de manière précise leur incidence sur la qualité du milieu naturel au regard des objectifs établis par secteur. Le lac et ses zones de marais protégées ont été intégrés au réseau Natura 2000. Le plan de gestion du CPNS constitue le référence pour ce site.	381 122 €	350 742 €	285 842 €	218 411 €
Mise en place d'équipements pédagogiques	CPNS SMALA/CCLA	- Création d'un observatoire de la faune - Réalisation d'un itinéraire pédagogique	Non réalisé	-	Projets insuffisamment identifiés au démarrage du contrat				
Signalisation	CPNS SMALA/CCLA	Matérialiser les zones en Arrêté de Protection de Biotope	Réalisé	1994 à 2007	Action réalisée dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion du CPNS (Panneaux d'information et de signalisation de l'APPB)				
Totaux						381 122 €	350 742 €	285 842 €	218 411 €

FICHE ACTION								N° 23	
Volet	B	Restauration et mise en valeur des milieux							
Objectif	B4	Protéger et gérer le milieu							
Sous-Objectif	B43	Gestion des amarrages							
Action	Maître d'ouvrage	Jusitifcation / Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Immatriculer toutes les embarcations	CCLA	Capacité à maîtriser le nombre d'embarcations pouvant circuler sur le plan d'eau. Pouvoir identifier les embarcations et leurs propriétaires en cas de problème	En cours	2007	Un "règlement général des usages du lac d'Aiguebelette" encadrant notamment l'occupation et l'utilisation du plan d'eau et de ses berges, sera validé par la CCLA durant l'été 2007.	304 898 €	-	45 735 €	-
Elaboration d'un plan des amarrages	CCLA	Maîtriser et contrôler le stationnement des embarcations sur les berges du lac	En cours	2007	Ces actions spécifiques à la gestion des embarcations relèvent d'une politique plus générale de protection et de valorisation du lac portée par la CCLA depuis la dissolution du SMALA.		-		-
Réhabilitation et création d'équipements d'amarrage	CCLA	Augmenter l'offre publique d'amarrages	En cours	2007	L'augmentation de l'offre publique d'amarrages passe par la réalisation d'un nouveau port sur la commune de Nances et la réhabilitation/extension du port d'Aiguebelette (Travaux programmés en octobre 2007). Une centaine de nouveaux emplacements seront créés et les sites existants sécurisés. Le montant prévisionnel de ces opérations s'élève à 1 M€ HT financé à 80% par le département au titre de l'accompagnement de la CCLA suite à la dissolution du SMALA.		Engagé en 2006 hors contrat lac		-
Totaux						304 898 €	-	45 735 €	-

FICHE ACTION								N° 24	
Volet	B	Restauration et mise en valeur des milieux							
Objectif	B4	Protéger et gérer le milieu							
Sous-Objectif	B44	Gestion de l'espace agricole							
Action	Maître d'ouvrage	Jusitifcation / Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Gestion de l'espace agricole	CCLA	Restaurer et entretenir certains espaces grâce à l'agriculture : Opération Article 21	Réalisé	1997	400 ha et 120 exploitations concernées. 300 ha contractualisés par 40 exploitants. <i>(Voir rapport de module 2)</i>	-	187 495 € (Contrat Guiers)	-	-
Totaux						0 €	187 495 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 25	
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication							
Objectif	C1	Assurer le suivi de certaines actions et du milieu							
Sous-Objectif	C11	Technicien de lac							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Technicien de lac : - Gestion et suivi de travaux - Surveillance - Mise en place et gestion d'actions du contrat - Rapport annuel d'activité - Animation du contrat	SMALA puis CCLA	Mettre en œuvre certaines actions du contrat et animer la procédure. Se doter de compétences techniques et environnementales.	Réalisé	1999	Recruté en janvier 1999 par le SMALA, le "technicien de lac" a agit à la fois comme "chargé de missions" en charge de l'animation, du suivi, et de la coordination de la procédure, et comme "technicien" pour la mise en oeuvre des actions inscrites au contrat. Ce rôle a été d'autant plus important que la quasi-totalité des actions relevaient d'une maîtrise d'ouvrage SMALA ou CCLA. Dans un premier temps, sa fonction a principalement consisté à mettre en oeuvre le programme d'actions des volets A et B du contrat, en reprenant chacune des opérations identifiées, et en pilotant les études complémentaires (phase Projet), les procédures de consultation des entreprises, et le suivi des travaux. Un effort important a été consacré au lancement des opérations d'assainissement avec une première année consacrée à la réorientation de la programmation initiale (priorité donnée à la réhabilitation des collecteurs). Pour le volet C, il a pu s'appuyer sur la chargée de mission du SMALA (Directrice du Syndicat) et la présence d'un animateur nature. L'implication directe du technicien de lac dans le lancement des opérations inscrites au contrat couvre la quasi totalité du programme des volets A, B et C. Depuis la dissolution du SMALA, le poste a été transféré à la CCLA. Les missions restent sur le fond identiques, à la différence principale que le technicien a maintenant directement en charge la gestion technique et administrative du lac. Le bilan financier prend en compte le fonctionnement du poste entre 1999 et 2004, dont une part d'investissement sur 1999 (achat d'un véhicule par le SMALA). Sur cette période, le taux de financement du poste a atteint un peu plus de 100% compte tenu de la la participation financière d'EDF (51200 € sur 6 ans). Ce niveau d'aide (80 % d'aides publiques plus 20% de participation d'EDF) est redescendu aux alentours de 60% à partir de 2005 en raison de la dégressivité des aides de la Région et de l'échéance du contrat pour EDF. Seule l'Agence dans le cadre de son 8ème programme d'aides a maintenu son niveau d'intervention à 40% jusqu'en 2007.	205 806 €	231 839 €	87 353 €	234 570 €
Totaux						205 806 €	231 839 €	87 353 €	234 570 €

FICHE ACTION								N° 26	
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication							
Objectif	C1	Assurer le suivi de certaines actions et du milieu							
Sous-Objectif	C12	Suivi piscicole et gestion des peuplements							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Inventaire et suivi des populations Etude de l'ichtyofaune du lac d'Aiguebelette	SMALA CCLA	- Disposer d'un état de référence qualitatif et quantitatif de l'ichtyofaune du lac - Diagnostic, recherche des perturbations éventuellement mises en évidence - Bilan de l'état de santé de l'ichtyofaune	Réalisé	1996	L'étude a été réalisée en 1996 par le CSP et l'INRA, avec l'aide technique et financière de l'AAPPMA du lac. Le SMALA, identifié comme maître d'ouvrage de l'opération, n'a pas participé à son financement et n'a pu solliciter l'aide des financeurs du contrat compte tenu du décalage entre le lancement de l'étude (1995) et la date de démarrage du contrat (1998). Dans le cadre du bilan du contrat, la CCLA a confié au CSP et à l'INRA une nouvelle étude calée sur un protocole similaire, qui a permis de dresser un état comparatif de l'état de l'ichtyofaune du lac et de disposer d'indication quant à l'évolution de l'écosystème lacustre et l'efficacité des mesures de gestion halieutique (Voir rapport d'étude CSP, 2006).	39 637 €	88 758 €	17 836 €	83 654 €
Restauration des frayères naturelles et mise en place des frayères artificielles nécessaires Carnets de prise	AAPPMA	Amélioration des conditions de reproduction et meilleur suivi des populations	Partiel	-	Il est difficile d'estimer précisément le niveau de réalisation de cette action compte tenu de son manque de définition dans le contrat. Au regard des éléments collectés et présentés dans le rapport de module 1, nous estimons que les opérations ont été réalisées partiellement malgré les efforts effectués par l'AAPPMA pour le soutien des populations et la gestion des frayères artificielles sur le lac. - Une opération visant à restaurer des zones naturelles de reproduction du brochet a été réalisée en 2002 en concertation avec le CPNS (Marais de Nances) sans qu'il y ait eu de suivi écologique mis en place. - Une autre opération de création de zones frayères a été réalisée en 2000 sur le ruisseau du Gua en aval du busage autoroutier par l'AAPPMA du lac. Un certain nombre de réflexions ont été engagées et doivent être poursuivies en concertation avec le CSP, l'AAPPMA, la CCLA, la Fédération de pêche et le CPNS vis-à-vis: - De l'amélioration des conditions de reproduction naturelle du poisson au lac d'Aiguebelette, notamment pour le brochet - De la politique de soutien des populations développée par l'AAPPMA - Des mesures de suivi et de l'instauration de carnets de prise conformes à la demande du CSP				
Totaux						39 637 €	88 758 €	17 836 €	83 654 €

FICHE ACTION								N° 27	
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication							
Objectif	C1	Assurer le suivi de certaines actions et du milieu							
Sous-Objectif	C13 C14 C15	Suivis scientifiques							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
C13 Suivi scientifique et évaluation du contrat lac Evalutation scientifique des actions 4 ans après la signature du contrat Analyse des sédiments	CCLA	Evolution de la qualité des milieux aquatiques et interpréter les observations au regard des actions engagées dans le cadre du contrat.	Réalisé	2006	A l'exception de l'étude sur les teneurs en métaux lourds dans les sédiments du lac, l'ensemble des études nécessaires à ce travail a été réalisé dans le cadre de l'étude de bilan du contrat Ces nouvelles évaluations de la qualité des milieux n'ont pas été réalisées 4 ans après la signature du contrat comme précisé dans l'action C13, mais en 2006, soit 8 ans après le démarrage effectif compte tenu de l'échelonnement des principales actions et du temps de réaction du milieu naturel. L'interprétation et l'analyse des résultat au regard des objectifs du contrat et des actions engagées, seront présentées dans le cadre du module 4 de l'étude bilan. Si l'action C15 est considérée comme réalisée, on notera cependant que l'analyse des teneurs en phosphore dans les sédiments du lac n'a pas été étudiée de manière très précise. <i>Rq: Le bilan financier (Dépenses / Recettes) n'intègre pas les études financées dans le cadre du présent bilan (Etude de la qualité des eaux des cours d'eau et des apports en phosphore), réalisées en 2006 à l'issue du contrat. Pour information, le montant prévisionnel (Dépenses et Recettes) de ces études "qualité" est indiqué dans les cellules grisées. Nous noterons, compte tenu de l'importance de ce travail d'évaluation et des coûts engendrés, qu'il aurait été judicieux que leur contenu soit précisé lors de l'élaboration du contrat.</i>	39 637 €		27 136 €	
C14 Suivi de la qualité des affluents	CCLA		Réalisé	2006					
C15 Campagne de mesure des teneurs en métaux lourds et en phosphore dans les sédiments du lac Surveillance de l'évolution du phosphore dans l'eau du lac et suivi si nécessaire	CCLA		Réalisé	2003 2006				14 183 €	11 346 €
Totaux						39 637 €	14 183 €	27 136 €	11 346 €
			Etudes "qualités des eaux" réalisées et financées dans le cadre de l'étude bilan				67 060 €		53 648 €
			Total en tenant compte des études réalisées dans le cadre du bilan				81 243 €		64 994 €



FICHE ACTION								N° 28	
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication							
Objectif	C1	Assurer le suivi de certaines actions et du milieu							
Sous-Objectif	C16	Poursuite du suivi allégé du lac							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Poursuite du suivi allégé du lac par la Cellule Technique de la Station d'Etudes Hydrobiologique du lac du Bourget	SMALA puis CCLA	Suivre l'évolution trophique du lac d'Aiguebelette.	Réalisé	-	Confié au Csalb dans le cadre d'une convention établie avec la CCLA, ce suivi constitue un outil essentiel pour évaluer la tendance trophique du lac. Il a été complété en 2002 par l'intégration d'un suivi des populations phytoplantoniques (INRA). Le coût annuel pour la CCLA (prestations CICALB, analyses Savoie Labo et INRA) est d'environ 24 000 € TTC / an financés à 50% par l'Agence de l'Eau.	-	-	-	-
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 29	
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication							
Objectif	C1	Assurer le suivi de certaines actions et du milieu							
Sous-Objectif	C17	Rapport technique d'assainissement							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Etablissement d'un rapport technique annuel sur la gestion du réseau collectif d'assainissement (investissement et fonctionnement) et sur le contrôle de l'entretien des équipements d'assainissement individuel	CCLA	Suivi de l'état et du fonctionnement des réseaux et de la STEP Données actualisées sur l'état de fonctionnement des installations d'assainissement individuel	Réalisé	2000	Assainissement collectif : Rapport d'activité annuelle de la SDEI exploitant les réseaux d'assainissement et la STEP depuis 2000. Acquisition automatique de données sur le fonctionnement des réseaux (via les postes de refoulement) et de la STEP depuis la mise en place d'une télésurveillance (réseaux + STEP) et d'un superviseur en 2002. Assainissement Non Collectif : Mise à jour des informations dans le cadre du fonctionnement du SPANC.	-	-	-	-
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 30	
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication							
Objectif	C2	Pérenniser les travaux de restauration réalisés sur les cours d'eau							
Sous-Objectif	C21	Programme régulier d'entretien des cours d'eau							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Programme régulier d'entretien des cours d'eau	CCLA	Maintenir l'état des cours d'eau et de la ripyslve après la mise en œuvre de programme de restauration	Réalisé	Mis en oeuvre depuis 2003	Programme établi sur 10 ans et élaboré en relation avec les services du département (SATERCE)	68 602 €	27 926 €	34 300 €	17 049 €
Totaux						68 602 €	27 926 €	34 300 €	17 049 €

FICHE ACTION								N° 31	
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication							
Objectif	C3	Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu par le public							
Sous-Objectif	C31	Maison du lac							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Création de la maison du lac	SMALA	- Réaliser un espace de pédagogie et de sensibilisation à l'environnement naturel du lac - Réaliser un accueil touristique proche du lac - Regrouper les divers organismes ayant à charge les différentes fonctions liées au lac	Non réalisé	-	La non réalisation de cette opération relève pour l'essentiel : - d'une absence d'adhésion des partenaires locaux aux premières ébauches de projet présentés par le SMALA en 2001 - des incertitudes liées aux perspectives de dissolution du syndicat et à la question du devenir de ses compétences Le projet a été totalement relancé avec la reprise des compétences du SMALA par la CCLA. Le Département, dans le cadre de ses engagements financiers accompagnant la disparition du SMALA, s'est engagé à prendre en charge l'intégralité du projet et à retrocéder la maison du lac à la CCLA. Sur 2006 et début 2007, une réflexion a été menée entre le Département et la CCLA pour définir les fonctions du bâtiment et la méthode de travail pour l'élaboration du projet. Un travail de programmation doit être engagé sur 2007. Il sera réalisé en association avec les associations locales, notamment la FAPLA, et l'ensemble des partenaires concernés par le projet.	457 347 €	-	129 582 €	-
Totaux						457 347 €	0 €	129 582 €	0 €

FICHE ACTION									N° 32a
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication							
Objectif	C3	Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu par le public							
Sous-Objectif	C32	Communication et outils pédagogiques des milieux naturels							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Réaliser une lettre d'informations sur le contrat lac	SMALA puis CCLA	Informers la population locale et le public sur la mise en œuvre et les objectifs du contrat lac d'Aiguebelette	Réalisé	2002 2003	Il est difficile d'évaluer précisément le niveau de réalisation de ces opérations compte tenu du manque de définition des projets. Au vu des éléments collectés, il apparaît que ce groupe d'actions peut être considéré comme "réalisé" en tenant compte des points suivants: 1. Edition de deux bulletins d'informations "Couleurs lac" (2 fois 3500 exemplaires) traitant des actions du contat et intégrant des articles destinés à l'information et à la sensibilisation du grand public sur le lac et son environnement. Ces bulletins ont été diffusés à l'ensemble de la population locale et mis à disposition du public au sein des structures d'accueil (collectivités et office de tourisme). 2. Edition d'une plaquette d'information portant sur les zones naturelles protégées du lac et les dispositions de l'arrêté de protection de biotope. Cette plaquette a été mise à disposition de tous les établissements touristiques et structures d'accueil, avec une édition en Anglais et en Néerlandais afin de tenir compte de l'importance de la clientèle touristique étrangère durant la période estivale. 3. Création d'un sentier pédagogique entre la base de loisirs du Sougey et l'église de St-Alban de Montbel. Le site choisi est particulièrement pertinent, puisqu'il intègre : - Attractivité de la zone touristique (auberge, plage) - Vues sur le lac - Proximité de zones naturelles protégées. Cet itinéraire de 3 km comporte une quinzaine de haltes constituées de panneaux, bornes et pupitres dédiés à la connaissance du milieu naturel et à la présentation du lac. 4. Dans le cadre d'une démarche "Relais Informations Services", la SMALA a élaboré et mis en place des panneaux d'information au niveau de zones stratégiques (bords de lac, zones touristiques, points d'accueil...) qui intègrent un volet d'information et de sensibilisation sur le lac et son environnement. 5. Création de panneaux d'information sur le contrat lac susceptibles d'être utilisés lors de manifestations ou animations pédagogiques. Par ailleurs, un certain nombre de démarches et d'actions non inscrites au contrat ont largement participé aux efforts de sensibilisation du public (Voir ci-dessous ligne "Actions hors contrat lac").	60 980 €	37 668 €	30 490 €	21 705 €
Editer une brochure sur l'environnement naturel du lac et son bassin versant	SMALA puis CCLA	Sensibiliser les populations touristiques et usagers du plan d'eau à l'intérêt et à la sensibilité des zones naturelles ceinturant le lac	Réalisé	2003					
Mise en place de panneaux explicatifs sur l'environnement et les mesures de protection dans les sites touristiques	SMALA puis CCLA	Information du grand public	Réalisé	2003					
Exposition "Lac et Nature" de la FAPLA : Améliorer les outils et l'agencement de l'exposition	FAPLA SMALA	Améliorer et moderniser le seul espace d'accueil du public dédié au lac et son environnement	Non réalisé		Aucune opération d'amélioration ou de modernisation de l'exposition n'a été engagée dans le cadre du contrat. Ce constat est à relier aux considérations suivantes:				

FICHE ACTION								N° 32b	
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au n							
Objectif	C3	Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu par le public							
Sous-Objectif	C32	Communication et outils pédagogiques des milieux naturels							
Action	Maître d'ouvrage	Réalisation	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Actions réalisées hors contrat lac:									
Création d'un poste d'animateur nature par le SMALA	SMALA puis CCLA	Mettre en place des animations pédagogiques	Réalisé	2000 à 2004	A la fin du contrat "emploi jeune" de l'animateur, le poste n'a pas été maintenu par la CCLA faute de moyens permettant de garantir le fonctionnement et la qualité des animations (aides financières, problèmes de locaux, manque de supports pédagogiques...)	Opérations non prévues au contrat et non financées dans le cadre de cette procédure			
Co-organisation et participation du SMALA au forum "Bleu et Vert"	SMALA SMAPS	Profiter du site du lac d'Aiguebelette pour créer une grande manifestation axée sur l'environnement	Réalisé	2002 et 2004	Mis en place à l'initiative du SMPAPS et du SMALA, ces forums axés sur la sensibilisation à l'environnement et la découverte du territoire, ont largement associé les scolaires à la démarche en offrant aux écoles de nombreux espaces d'exposition. Ouverts aux associations, institutions, professionnels,... ces deux manifestations ont permis d'accueillir plusieurs milliers de visiteurs sur les deux éditions. Initialement prévu pour être programmé tous les deux ans, le forum n'a pas pu être réorganisé depuis 2004.				
Totaux						60 980 €	37 668 €	30 490 €	21 705 €

FICHE ACTION								N° 33	
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication							
Objectif	C3	Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu par le public							
Sous-Objectif	C33	Découverte de la nature par la randonnée							
Action	Maître d'ouvrage	Objectifs	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Finir le cheminement piéton du tour du lac : - Aménagements rive est du lac - Liaison à prévoir entre "Saint-Alban plage" et le Sougey et entre le port d'Aiguebelette et Lépin-le-lac	SMALA puis CCLA Communes	Favoriser la circulation piétonne autour du lac Garantir la sécurité des piétons Valorisation du lac et attractivité touristique	Non réaisé	-	Cette action n'a pas été animée durant le contrat et reste donc inachevée. Nous retiendrons les points suivants: Quelques aménagements ont été réalisés, par exemple: - La création d'un aménagement piéton sur la commune d'Aiguebelette, entre le centre bourg et le port (problèmes de sécurité). - La pose d'une nouvelle barrière bois en rive Ouest du lac permettant de sécuriser le cheminement piéton utilisant l'accotement de la route départementale (travaux DDE) Cependant ces opérations ne permettent absolument pas de répondre à l'objectif recherché, à savoir la création d'une piste piétonne assurant un cheminement complet autour du lac. La rive Est du lac, entre Nances et Aiguebelette, constitue une zone particulièrement fréquentée en période touristique notamment pour la pratique de la baignade sauvage. Cette fréquentation génère un certain nombre de désordres tant en terme de dégradation des lieux (zones de frayères, dépôt de déchets...) que de sécurité. Depuis 2005, le Conseil Général a entrepris un important chantier de sécurisatrion de la RD921 longeant cette rive (purges et stabilisation du versant) qui s'accompagne d'aménagements nécessaires à la sécurisation des zones situées sous les secteurs instables (pose de barrières empêchant le stationnement des véhicules). Dans le cadre d'une nouvelle réflexion sur la création de ce cheminement, ce secteur nécessitera une attention toute particulière pour concilier parcours piéton, réduction des dégradations observées et problèmes de sécurité. Outre le "tour du lac", un projet important avait été envisagé au démarrage du contrat: La réalisation d'un sentier piéton et VTT entre le bourg de Novalaise et le lac, longeant le ruisseau de la Leysse. Ce projet permettait de concilier découverte du milieu et diversification des parcours piétons et VTT, et répondait en partie aux problèmes de sécurité posées par la fréquentation piétonne de la route départementale. Ce projet a été abandonné début 2007 par la CCLA en raison des problèmes fonciers existants (autorisations de passage).	381 122 €	0 €	76 224 €	0 €
Diversifier l'offre de la randonnée : - itinéraires VTT - Circuit de la forêt - Parcours équestre - Favoriser la formation d'un accompagnatuer randonnée	CCLA	Actions prévues dans le contrat non réalisées Hors contrat : - Via ferrata de la tête de cheval (fermée depuis l'été 2005). - En projet , centre VTT avec remise en état des parcours - Aménagement d'un aire de décollage de parapente	Partiel	-	Il est difficile d'évaluer le niveau de réalisation de cette action compte tenu de l'imprécision du contrat. Nous pouvons estimer l'état d'avancement comme partiel en se tenant à la liste des opérations mentionnées dans le contrat. Nous pouvons également le juger comme satisfaisant au regard d'un certain nombre de réalisations (parcours VTT, aménagement de sentiers, aménagements pour parapentistes, etc...). <i>Rq: Le bian financier n'a pas pris en compte les opérations touristiques qui auraient éventuellement pu être affectées à cette action. Il ne fait donc apparaître aucune dépenses ou recettes effectives.</i>		Hors contrat		Hors contrat
Totaux						381 122 €	0 €	76 224 €	0 €

FICHE ACTION								N° 34	
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication							
Objectif	C3	Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu par le public							
Sous-Objectif	C34	Signalisation Signalétique							
Action	Maître d'ouvrage	Réalisation	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Améliorer la signalisation et la signalétique autour du lac	CCLA	- Faciliter l'accès aux sites, villages et prestations de l'ensemble du bassin versant - Améliorer l'accueil - Eliminer la signalétique actuelle - Choix des matériaux et des graphismes	Réalisé	1997 2003	Mise en place d'une nouvelle signalétique en 1997 préalablement aux championnats du monde d'aviron. Mise en place de panneaux d'information autour du lac sur des points stratégiques: Relais Informations Services	Financement en dehors du contrat lac		Financement en dehors du contrat lac	
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €

FICHE ACTION								N° 35	
Volet	C	Suivi des actions du contrat - Sensibilisation au milieu et communication							
Objectif	C4	Améliorer la qualité des hébergements							
Sous-Objectif	C41	Amélioration de la qualité des hébergements							
Action	Maître d'ouvrage	Réalisation	Etat d'avancement	Date de réalisation	Observations	Montants		Subventions	
						Prévu	Effectif	Prévu	Effectif
Classement de meublés Modernisation des hébergements	Propriétaires	Relancer un tourisme de séjour de qualité	En cours	-	A l'initiative des propriétaires concernées. Aucun suivi dans le cadre du contrat. Purement qualitatif (Suivi difficile)	Financement en dehors du contrat lac		Financement en dehors du contrat lac	
Totaux						0 €	0 €	0 €	0 €